

**#Recyclons
le monde**

REVUE DE PRESSE

JANVIER 2020

80 RETOMBÉES

SOMMAIRE

01. Économie circulaire.....	p.3
02. Consigne de tri.....	p.27
03. Marché du recyclage.....	p.49
04. Journée Mondiale du Recyclage....	p.74
05. Nominations / Élections.....	p.77
06. Plastiques.....	p.86
07. BTP.....	p.191
08. Papiers-cartons.....	p.207
09. Bois.....	p.215
10. Métaux.....	p.220
11. Exutoires (ISDND).....	p.222
12. Divers.....	p.238

01

Économie circulaire





Le texte de loi sur l'économie circulaire suscite des inquiétudes

Visuel indisponible

Avant la promulgation de la loi sur l'économie circulaire, quelques semaines pourraient encore s'écouler. Le temps pour le Parlement de valider le texte, adopté par la Commission mixte paritaire le 8 janvier 2020, et pour le Conseil Constitutionnel de rendre son verdict, s'il est saisi par des membres des deux chambres ou par le Premier ministre. En attendant ces échéances, le texte soulève des craintes, notamment sur le réemploi, l'usage des plastiques, la consigne, et la création d'un éco-organisme pour la filière VHU.

Pour les députés et les sénateurs représentant la Commission mixte paritaire (CMP), il s'agit d'un succès. Chargés d'établir un texte pour le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, ils ont trouvé un accord et pourtant, ce n'était pas gagné. Selon la rapporteure sénatrice, Marta de Cidrac, le texte de loi adopté met en avant les dispositions défendues par le Sénat comme la lutte contre le suremballage, l'amélioration de l'information du consommateur, la création d'un fonds de réemploi et d'un fonds de réparation, ou encore la lutte contre les dépôts sauvages : « nous souhaitons que tous les moyens soient mis à disposition des collectivités territoriales pour qu'elles puissent atteindre les objectifs. Le Sénat y sera très vigilant dans le cadre de l'application de la loi ». Pour les collectivités, les industriels et les opérateurs de centres de tri, nuances et prudence s'imposent. Des associations de collectivités comme Amorçe se demandent ainsi pourquoi la CMP a été conclusive, alors que les sénateurs y ont perdu dans l'ensemble beaucoup de garanties.

Objectifs politiques sur les plastiques

Pour répondre aux objectifs européens, la France doit atteindre un taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson de 77 % en 2025 et de 90 % en 2029. Dans le même temps, la France veut réduire de 50 % d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché (article 8 du texte de loi). « Comment recycler plus avec moins de matières ? s'interroge Hervé Millet, directeur des affaires techniques et réglementaires chez PlasticsEurope France. Les investissements engagés dans l'industrie impliquent un approvisionnement suffisant pour alimenter les usines et la garantie d'avoir un flux régulier de matières à traiter. Or le gouvernement demande de recycler 100 % des déchets plastiques d'ici à 2025 tout en interdisant la mise en marché de plusieurs catégories de plastiques à usage unique, avec sur-interprétation de la directive SUP ». Les producteurs de matières plastiques dénoncent clairement une discrimination vis-à-vis des plastiques de la part du gouvernement français : « les bénéfices des emballages plastiques par rapport aux autres matériaux sont avérés dans bien des cas, et la remise en cause de l'usage unique ne devrait pas par conséquent, ne concerner que les plastiques », souligne Eric Quenet, DG de PlasticsEurope pour l'Europe de l'Ouest.



En contrepartie, l'article 1er mentionne que « la France se dote d'une trajectoire nationale pour augmenter la part des emballages réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique, de manière à atteindre une proportion de 5 % des emballages réemployés mis en marché en France en 2023, exprimés en unité de vente ou équivalent unité de vente, et de 10 % des emballages réemployés mis en marché en France en 2027, exprimés en unité de vente ou équivalent unité de vente. Les emballages réemployés doivent être recyclables ». A ce titre, un observatoire du réemploi et de la réutilisation sera créé avant le 1er janvier 2021. Si la plasturgie se sent globalement ciblée par l'interdiction de plusieurs produits et emballages à usage unique, elle pourrait néanmoins rebondir avec l'opportunité de gagner de nouvelles parts de marchés dans l'emballage réutilisable, puisque cette mesure ne discrimine aucun matériau, reconnaît Hervé Millet. Et dans ce domaine, le plastique pourrait présenter plusieurs avantages par rapport à des matériaux cassants, lourds ou non étanches.

Une épée de Damoclès

Sur la partie consigne proprement dite, avant le 30 septembre 2020, l'Ademe devra rendre public un rapport sur les taux de performance de la collecte et du recyclage des bouteilles en plastique pour boisson atteints en 2019. Le texte de loi mentionne également qu' « au vu des bilans annuels et si les performances cibles ne sont pas atteintes, le gouvernement définit après la publication du bilan réalisé en 2023, après évaluation des impacts économiques et environnementaux et concertation avec les parties prenantes, notamment les collectivités en charge du service public des déchets, les modalités de mise en oeuvre d'un ou plusieurs dispositifs de consigne pour recyclage et réemploi ». Pour beaucoup d'acteurs, collectivités et recycleurs, cette mesure risque de freiner les volontés d'investissement pour rendre les centres de tri plus performants et du coup compromettre les performances des extensions de consigne de tri de tous les emballages plastiques. De fait, le gouvernement n'aurait plus qu'à constater l'échec de l'entreprise et imposer la mise en place de la consigne.



Les automates de gratification sont une porte ouverte à la déconsignation, selon Amorce

Les collectivités par le biais de l'association Amorce dénoncent une mascarade. « Nous sommes face à deux poids, deux mesures. D'un côté, on demande aux collectivités de convaincre dans des temps courts, sur la viabilité de l'extension des consignes de tri, alors que l'expérience montre qu'il faut au moins deux ans avant de consolider les résultats. Sachant que d'ici à 2023, les élections municipales risquent de geler toute action. De l'autre, on n'impose rien pour l'éco-organisme concerné, en termes de délais et de performances sur la collecte et le tri des emballages hors foyer – entreprises et espaces publics » déplore Nicolas Garnier, délégué général. A ce jour, alors que le décret cinq flux est en vigueur depuis plus de deux ans, aucune étude quantitative et qualitative n'a été faite précisément sur les emballages concernés. Les estimations tournent autour de 60 000 tonnes pour l'ensemble des emballages hors foyer, mais seraient selon Amorce largement en-deçà de la réalité. Même son de cloche chez les recycleurs, via [Federec](#) : « la date de 2023 n'est pas opportune, souligne la fédération. Elle reporte à demain l'épée de Damoclès de la consigne pour recyclage, ce qui ne va pas être propice aux investissements, notamment ceux sur l'extension des consignes de tri ». Les recycleurs appellent désormais de leur vœux une sincérité de l'ensemble des acteurs à jouer le jeu de l'atteinte des objectifs et notamment sur les moyens alloués au hors foyer.

Commande publique timorée

« A compter du 1er janvier 2021, les biens acquis annuellement par les services de l'État ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des



[Visualiser l'article](#)

matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit ». Cette mesure est à la fois une avancée tangible et incomplète. Les achats publics sont intégrés dans les textes de loi pour favoriser un modèle économique exemplaire sur le réemploi et le recyclage. Toutefois, indique Emeline Baume de Brosses, déléguée à l'économie circulaire et prévention des déchets du Grand Lyon, la loi intègre encore trop peu d'ambition pour une commande publique utile. « Rien sur la remanufacture, et pas d'objectif chiffré pour des biens manufacturés issus du réemploi », déplore-t-elle.



Dans l'industrie du pneumatique, on semble plutôt satisfait du texte favorisant le rechapage à travers la commande publique. « Il s'agit d'un texte incitatif et non coercitif, ce qui ne pose pas de problème pour notre secteur, souligne Bruno Muret, directeur Economie et Communication du Syndicat national du caoutchouc et des polymères. Nous voulions surtout faire reconnaître le rechapage comme une technique fiable qui privilégie un savoir-faire français et européen. Dans un contexte de concurrence très dure avec le marché asiatique, il est important que l'État s'engage par ce biais. Cela touchera aussi bien les pneus poids lourds que ceux des véhicules légers ». En France, à ce jour, le rechapage concerne une dizaine d'ateliers indépendants ou agissant pour une marque.

Avancées sur le recyclage en demi-teinte

Certains secteurs accueillent la future loi avec optimisme, d'autres moins. Deux sujets importants portés par des amendements du Sénat sont passés à la trappe lors de l'examen devant l'assemblée nationale et depuis, ont totalement disparu. Résultat, l'économie de la fonctionnalité ne se trouve mentionnée que dans le titre II du texte de loi, mais à aucun moment, il n'en est fait référence explicitement dans le contenu. De même pour le certificat d'incorporation de matière recyclée, inscrit un temps dans le texte adopté par le Sénat, puis supprimé lors de son passage à l'assemblée nationale. Pour la fédération des entreprises du recyclage (Federec), « cette expérimentation aurait été un signal positif envoyé aux acteurs économiques (recycleurs et industrie consommatrice de matière première issue du recyclage), en parallèle du taux obligatoire d'incorporation. Cette incitation économique aurait été au bénéfice de la compétitivité des entreprises pour que développement durable ne s'oppose pas à la compétitivité économique ». Sur ce sujet, les travaux vont néanmoins se poursuivre dans le cadre du CSF « transformation et valorisation des déchets » et dans le cadre de l'expérimentation en région Hauts de France, avec le soutien de l'Union européenne.



Federec salue des avancées sur le recyclage, notamment avec l'article 7 qui instaure la possibilité de taux minimum d'obligation d'incorporation de matière recyclée dans les produits mis en marché. Par ailleurs, une information sera délivrée au consommateur sur la recyclabilité des produits et l'incorporation de matières premières issues du recyclage dans les produits. L'éco-conception sera vraiment renforcée par une éco-modulation généralisée et dissuasive. Enfin, il est prévu une interdiction des produits non recyclables d'ici 2030. La fédération se réjouit également de l'émergence d'un début de rééquilibrage des pouvoirs avec la création du comité des parties prenantes aux côtés de chaque éco-organisme. Mais elle reste vigilante sur les nouvelles dispositions relatives aux REP.

Les opérateurs de gestion de déchets ont le sentiment de ne pas avoir été entendus en ce qui concerne les REP, en particulier sur les spécificités des gisements industriels et commerciaux et la mise en oeuvre de dispositifs plus innovants que les éco-organismes traditionnels. Federec veillera à ce que l'aménagement des nouvelles filières REP soit compatible avec les filières de recyclage déjà existantes. Un des exemples est la REP DEIC (déchets emballages industriels et commerciaux) où la gestion des gisements apportent de très bons résultats sur le plan environnemental (valorisation autour de 65%, en conformité avec les objectifs européens) et est saine sur le plan économique selon Federec.

L'éco-organisme, un responsable tout trouvé

Chacun pouvait le prévoir. Le rôle de la REP et de l'éco-organisme se trouve au coeur du dispositif législatif français pour lutter contre le gaspillage et favoriser l'économie circulaire. Quelques signaux ne trompent pas avec l'allongement de la liste des filières REP. Portée désormais à vingt et une filières, cette liste concernera



[Visualiser l'article](#)

d'ici à 2025 de nouveaux secteurs comme le bâtiment, les emballages industriels et commerciaux, les jouets, le bricolage, le sport et loisirs, les engins de pêche, les chewing-gums, les mégots, les navires de plaisance, les textiles sanitaires et les VHU. Dans ce contexte, selon l'article 8 sur les REP, les dispositifs vont voir leur périmètre élargi. Il ne s'agira plus d'encadrer seulement la collecte en vue d'un recyclage des produits, mais de favoriser encore plus l'éco-conception, le réemploi, la réutilisation et la réparation. L'une des grandes nouveautés porte en effet sur la création de deux fonds consacrés au réemploi et à la réparation. Ces fonds pourront faire l'objet d'une mutualisation au sein d'une même filière et entre filières sur décision des éco-organismes et des producteurs en système individuel concernés.

Selon le texte de loi, « les éco-organismes et les systèmes individuels sont agréés pour une durée maximale de six ans renouvelable s'ils établissent qu'ils disposent des capacités techniques, de la gouvernance et des moyens financiers et organisationnels pour répondre aux exigences d'un cahier des charges fixé par arrêté du ministre chargé de l'environnement, après avis de la commission inter-filières ». Ce cahier des charges est censé fixer des objectifs distincts de réduction des déchets, de réemploi, de réutilisation, de réparation, d'intégration de matière recyclée, de recyclabilité et de recyclage. Cette responsabilité amplifiée est-elle réaliste, dès lors que les éco-organismes ont déjà beaucoup de mal à pousser leurs metteurs en marché à plus d'éco-conception ?

Barrage contre les filières illégales

Autre nouveauté, difficile à avaler pour la filière de gestion des véhicules hors d'usage (VHU), l'article 9 prévoit que les opérateurs de gestion de déchets ne peuvent procéder aux opérations de gestion et de traitement des VHU que s'ils ont passé des contrats avec les éco-organismes ou les systèmes individuels. Motivation officielle du gouvernement : lutter contre les filières illégales qui aspirent selon les estimations de l'Ademe, environ 700 000 VHU par an. Pourtant, une étude commandée par l'État avait révélé que certains pays scandinaves ayant instauré un éco-organisme n'ont pas pu enrayer ce trafic. Le CNPA et l'ensemble de la filière incluant le CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles), la FFA (Fédération française des assurances) et Federec n'ont pourtant pas lésiné pour dissuader les autorités et proposer des solutions facilement applicables, comme le croisement de fichiers des immatriculations et des assurés. « Nous ne savons toujours pas pourquoi objectivement, cette mesure a été adoptée, alors qu'elle est inappropriée voire contre-productive », rappelle Patrick Poincelet, président du CNPA. Malgré cela, le gouvernement français persiste et a laissé entendre aux acteurs de la filière, par le biais du ministère de l'Ecologie, qu'il sera meilleur que les autres.



Aujourd'hui, les sites agréés sont approvisionnés à hauteur de 10 % par des concessionnaires. Demain avec un éco-organisme, ils seront affiliés entièrement au réseau des constructeurs qui décideront de leur marge de manoeuvre. A ce jour, la France compte 1700 centres agréés, mais pour des raisons économiques ou autres, le nombre d'opérateurs pourrait diminuer à la demande des metteurs en marché. Federec regrette la forme adoptée dans le projet de loi car il s'agit de la seule filière REP pour laquelle il a été défini le mode opératoire (obligation de contractualisation des centres agréés VHU avec un éco-organisme ou un système individuel), sans concertation préalable des acteurs concernés. La fédération travaillera sur la mise en œuvre de cette disposition afin de ne pas bouleverser les mécanismes existants qui apportent des résultats satisfaisants. Concernant plus spécifiquement les pièces détachées, le CNPA est conscient que les constructeurs voient d'un très mauvais œil, la vente de ces produits de manière indépendante. « Nous sommes en quelque sorte leurs concurrents directs. Une fois dans leur giron, les opérateurs risquent de voir leurs ressources, liées à la vente de pièces détachées, fortement diminuer », souligne Patrick Poincelet. En l'état actuel, les organisations professionnelles de traitement des VHU n'ont pas l'intention de se laisser faire. Un recours devant le Conseil d'État n'est pas exclu.



Sommaire du n° 44 du 09 janvier 2020

Visuel indisponible

Plusieurs vies pour les sables de fonderie

La France concentre plusieurs fonderies dans ses régions, comme le Grand Est et son territoire de Champagne-Ardenne. Pour la préparation des moules et des noyaux, cette industrie consomme des milliers de tonnes de sable chaque année. Après plusieurs utilisations, le matériau, noirci mais non dangereux, est le plus souvent stocké ou enfoui. Pourtant, des solutions de traitement pourraient remédier à ce gâchis et profiter à d'autres industries. C'est le cas en Haute-Marne où des travaux sur la régénération et la valorisation dans le béton sont en cours. [En savoir plus](#)

Ipocam et Cogytch dans le Grand Est adoptent la fonctionnalité

Vendre une performance, un conseil ou un usage plutôt qu'un produit, est une approche économique innovante que peu d'entreprises encore osent choisir pour développer leur activité. Et pourtant, une fois entrés de plain-pied dans cette logique servicielle, les dirigeants ne veulent même plus entendre parler de l'ancien système. C'est le cas des sociétés Ipocam et de Cogytch, soutenues par le réseau IdéeAlsace. La première accompagne le secteur de la restauration dans sa communication tandis que la seconde gère les parcs automobiles professionnels. [En savoir plus](#)

Projet de loi économie circulaire : les recycleurs déçus par le vote des députés

Hasard du calendrier, alors que tard dans la nuit du 19 au 20 décembre 2019, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi sur l'économie circulaire, [Federec](#), l'organisation des entreprises du recyclage organisait sa réunion traditionnelle de fin d'année à Paris. L'occasion pour son président d'exprimer sa grande déception, et l'impression d'avoir été méprisé en tant que porte-parole d'un secteur d'activité mais aussi en tant que personne. [En savoir plus](#)

Onet verdit son service propreté avec Biogistic

Le groupe français Onet, spécialisé dans les solutions de propreté, sécurité, accueil, logistique et assistance aéroportuaire remet à plat l'organisation de son activité propreté sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Avec à la clef, sa solution Biogistic qui favorise le réemploi de bidons en plastique, la réduction des déchets et encourage la sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques. [En savoir plus](#)



Faire du blé quand il pleut huit jours sur dix...

Les stratégies culturelles étaient au cœur des réflexions conduites le 17 décembre lors de la journée régionale d'Arvalis. Une centaine d'agriculteurs étaient au rendez-vous fixé à La Crèche.

par Christelle Picaud
Agri 79

Cette année, plus que jamais, la rentabilité globale des cultures dépendra des stratégies culturelles. « L'année est compliquée », juge Jean-Louis Moynier, dès cette fin d'automne. « Depuis le 20 septembre, dans certains secteurs, il a plu huit jours sur dix ». Les semis de blé tardifs sont la conséquence de cette météorologie qui rappelle l'automne 2000 et l'hiver 2001. « Après le 5 novembre, chaque jour qui passe est un jour de retard pour



Les semis tardifs présentent des risques de baisse de rendement. En revanche, salissement et maladies sont souvent contenus sur ces blés qui cette année bénéficient de températures douces pour s'enraciner.

le semis de blé ». Alors que certains ne peuvent toujours pas entrer dans les parcelles, mardi 17 décembre, lors de la journée technique régionale annuelle organisée à la Crèche, Jean-Louis Moynier posait ces deux chiffres : « Les semis réalisés début décembre présentent un risque de perte de rendement de 6 q/ha en sol profond et 12 q/ha en sol superficiel ». C'est moins

sur les chiffres, qu'à l'ordre de grandeur, que le technicien invite les cent agriculteurs présents à s'attarder.

« Cette évaluation a pour seul intérêt d'offrir des éléments pour arbitrer ». Même si les équipes de l'Institut du végétal considèrent, qu'en adaptant les variétés, la réalisation des semis ne pose aucun problème jusqu'à mi-janvier, elles recommandent



à chacun de confronter ce choix à la cohérence de l'assolement, également aux objectifs économiques globaux de l'exploitation. « *Maintenir ou non les surfaces de blé n'est pas qu'une question de rendement. Cette décision a des impacts sur le calendrier des travaux et donc sur les pointes de travail. Les choix individuels cumulés peuvent créer des difficultés d'approvisionnement en semences au printemps. Il faut réellement évaluer toutes les situations avant de décider* ». Pour ceux qui ont fait ou feront le choix de mettre en terre tardivement, Jean-Louis Moynier recommande l'utilisation des outils d'aide à la décision pour piloter la fertilisation azotée. « *Elle devra être adaptée à des rendements attendus à la baisse. Il ne faudra pas oublier de se réserver 40 à 60 unités. Si le potentiel se révèle dans les mois à venir, un apport sur la dernière feuille per-*

mettra d'aller chercher quelques quintaux supplémentaires ». Ce ne sera pas du luxe cette année.

Recyclage : difficile adaptation

En Nouvelle-Aquitaine, la Fédération des entreprises du recyclage réunit 110 entreprises et 3000 salariés. Elle dénonce le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, et estime que la loi ne va pas assez loin. D'autres problèmes sont pointés du doigt à l'avenir: recyclage des batteries, éoliennes et panneaux photovoltaïques. Les petites entreprises de recyclage doivent s'adapter avec peu de moyens.

La vente directe résiste à internet

En Poitou-Charentes en 2018, 19000 personnes travaillaient dans la vente directe, générant 129 millions d'euros de chiffre d'affaires. Patron de Body Nature à Nueil-les-Aubiers et président de la Fédération Française de la vente directe, Olivier Guilbaud confirme une progression continue de la vente directe.



Projet de loi économie circulaire : les recycleurs déçus par le vote des députés

Hasard du calendrier, alors que tard dans la nuit du 19 au 20 décembre 2019, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi sur l'économie circulaire, Federec, l'organisation des entreprises du recyclage organisait sa réunion traditionnelle de fin d'année à Paris. L'occasion pour son président d'exprimer sa grande déception, et l'impression d'avoir été méprisé en tant que porte-parole d'un secteur d'activité mais aussi en tant que personne.

L'Assemblée nationale a voté à une large majorité pour le projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire (49 pour, 1 contre – ndr. on peut s'interroger sur le nombre limité de députés présents pour ce vote). En janvier 2020, la Commission mixte paritaire prendra le relais pour trancher sur les points litigieux concernant des amendements adoptés au Sénat mais rejetés par l'Assemblée nationale. Pour Federec, tous les espoirs sont encore permis afin de réintégrer par exemple la certification d'incorporation de matières recyclées ou de renoncer à un éco-organisme dans la filière VHU.



Marta de Cidrac

Invitée à la soirée de fin de d'année de Federec, la sénatrice des Yvelines, Marta de Cidrac, rapporteure du projet de loi au Sénat, a exprimé ses attentes vis-à-vis de la future Commission mixte paritaire : « d'ici à janvier, même si le temps est court, nous espérons des échanges positifs en vue de défendre le texte jusqu'au



[Visualiser l'article](#)

bout. Cela demande à la fois d'être raisonnable et réaliste. En d'autres termes, nous ferons tout notre possible pour laisser les investissements se déployer en toute sérénité et permettre aux collectivités de trouver un apaisement » a-t-elle ajouté. Après des semaines d'échanges et de discussions sur l'examen de ce projet de loi, Marta de Cidrac n'a pas caché son étonnement vis-à-vis des changements de cap rapides pratiqués par le gouvernement, sans laisser le temps aux dispositifs en place de s'exprimer. Et d'évoquer en particulier cette précipitation sur une possible mise en œuvre d'une consigne en 2023, avant même de connaître l'efficacité de l'extension des consignes de tri pour tous les emballages.

Dérogations pour stockage

Parmi les sujets phares pour les entreprises du recyclage, l'enfouissement et la REP bâtiment tiennent le haut de l'affiche. Face à une réduction de la mise en décharge d'un côté et une augmentation des flux à traiter de l'autre, les recycleurs se sentent pris en étau. Le traitement des déchets implique néanmoins de générer une part de résidus non valorisables, jusqu'à présent enfouis. Depuis un an, les capacités des centres de stockages se réduisent comme peau de chagrin, acceptant au compte goutte les déchets ultimes. Le Sénat tenant compte de cette situation avait voté un amendement pour la mise en œuvre de dérogations par les préfets selon le contexte régional, ainsi qu'un décloisonnement possible pour permettre le transfert de certains flux dans d'autres départements. Aux dernières nouvelles, l'article 12L se référant à de possibles dérogations a été adopté par les députés. « En décembre, une douzaine d'entreprises ont déjà bénéficié de cette dérogation en région Auvergne Rhône-Alpes. L'équivalent de 17 000 tonnes de déchets ultimes ont pu être stockées sur des sites fermés ou transférées sur d'autres territoires », souligne Matthieu Charraire, président de Federec Centre Sud-Est. En parallèle, Federec a annoncé vouloir créer un indice du coût de l'enfouissement, pour observer son évolution dans le temps. Il devait être réactualisé chaque trimestre.



Erwan Le Meur, Manuel Burnand, Matthieu Charreyre



[Visualiser l'article](#)

Autre point de discordance sur le projet de loi, la mise en place des REP avec introduction systématique d'éco-organismes. Federec avait proposé une troisième voie basée sur l'utilisation et l'analyse de la data, qui n'a pas été retenue par les députés. En revanche, souligne Manuel Burnand, directeur général de Federec, la DGPR (Direction générale de la prévention des risques) se montre ouverte à la réflexion sur plusieurs sujets afin de faire évoluer le dispositif vers plus d'éco-conception pour recyclabilité et d'incorporation de matière recyclée. Néanmoins, la filière VHU se retrouve aujourd'hui malgré elle, sous les feux des projecteurs. Dans le projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale, l'éco-organisme a fait son apparition dans la filière sans aucune concertation préalable.

Objectif du gouvernement : mieux encadrer la filière en vue de lutter contre le trafic illégal de VHU, s'inspirant ainsi de la filière DEEE. Les sites de démolition et de broyage craignent désormais une transformation profonde de leur activité avec un risque de voir les centres agréés se réduire fortement et les contraintes économiques augmenter. De surcroît, pas sûr que la présence d'un éco-organisme empêche le détournement de véhicules. « Dès lors qu'une filière rapporte de l'argent et atteint ses objectifs européens, pourquoi mettre en place une REP ? » s'interroge Manuel Burnand. Et l'un des principaux recycleurs de VHU d'observer : « les constructeurs auraient dû lâcher quelque chose depuis longtemps pour empêcher cette situation. Cela devait arriver tôt ou tard, car jusqu'à présent, l'industrie automobile s'est toujours soustraite à toute participation financière liée à la collecte de données ou à la réalisation d'études. Mais au final, les recycleurs seront quoi qu'il arrive, les grands perdants de cette évolution ». L'instauration d'une REP sur les VHU ne devrait pas être mise en œuvre avant 2022. Le gouvernement a souligné que le CNPA (Conseil national des professions de l'automobile) aura toute sa place dans l'instauration de ce futur dispositif.

Une REP difficile à digérer

Autre filière secouée par le projet de loi, celle des déchets du bâtiment. Il y a quelques semaines, en accord avec le gouvernement, 14 organisations professionnelles du secteur, dont Federec, avaient signé un engagement volontaire sur les actions à mener en faveur de l'économie circulaire. Avant même de démontrer leurs avancées tangibles, le gouvernement est revenu sur sa décision en introduisant la création d'une REP dans le projet de loi. Pour Erwan Le Meur, président de Federec BTP, « cette idée provient du rapport Vernier en juillet 2019, liée sans doute à l'image dégradée du secteur par les dépôts sauvages. Il n'empêche que d'autres solutions auraient pu être mises sur la table et sur la forme. On aurait pu trouver d'autres manières de procéder ». Ce marché concerne 46 millions de tonnes de matériaux par an, issues pour moitié de la démolition. La profession a été invitée par le gouvernement à réfléchir sur la mise en œuvre d'une REP, mais à ce jour, l'Ademe a démarré son étude sans aucune concertation avec les organisations professionnelles, déplore Erwan Le Meur. Il faut espérer que celles-ci seront au moins consultées pour déterminer la liste des matériaux concernés par la REP.

Amertume et gâchis

La loi n'a pas encore abouti mais Jean-Philippe Carpentier, président de Federec exprime déjà sa déception. Face à l'absence de débats d'idées et à l'impression de ne pas être écouté, ni entendu, les recycleurs semblent désorientés, alors qu'ils croyaient beaucoup en ce projet de loi sur l'économie circulaire. L'amendement sur la consigne restera sans doute le symbole de ce gâchis législatif. Bien que pas forcément prioritaire, cette mesure adoptée malgré les réticences des acteurs concernés (collectivités et recycleurs) illustre cette volonté du gouvernement de passer en force. « Nous nous sommes rapidement rendu compte qu'il s'agissait plus d'un débat de personnes que d'un débat d'idées, déplore Jean-Philippe Carpentier. Avec la consigne,



[Visualiser l'article](#)

les collectivités ne seront plus propriétaires de la matière qui reviendra aux metteurs en marché. Cela commencera par le plastique mais pourrait continuer avec d'autres types de matériaux ».

Visuel indisponible Jean-Philippe Carpentier, fait Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2017.

Ce projet de loi a permis toutefois à la fédération de tirer quelques enseignements et de rebondir vers un avenir plus radieux. « Tous les échanges de ces derniers mois entre politiques, industriels et citoyens ont montré que nos métiers sont encore très mal connus, explique le président de Federec. En revanche, cela nous a fait prendre conscience qu'il fallait équilibrer les rapports de force et travailler sur trois niveaux indissociables : local, national et européen ». Alors que la Commission européenne vient de présenter une série de green deals, Federec se réjouit de l'adoption d'une stratégie bas carbone. Celle-là même que la fédération avait proposé en 2015 pour faire valoir la compétitivité des industries consommant des matières issues du recyclage. « C'est une opportunité énorme pour notre profession qui va pouvoir bénéficier de l'intérêt économique et environnemental d'intégrer du recyclé dans l'industrie européenne, souligne Jean-Philippe Carpentier. Avec en outre une meilleure prise en compte de l'éco-conception pour recycler plus, nous assistons à un véritable virage sociétal que nous ne voulons absolument pas rater ».

Crédit : CM



La loi économie circulaire adoptée à l'Assemblée nationale

Les députés ont voté, dans la nuit du 19 au 20 décembre, le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, porté par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson. Consigne sur les bouteilles en plastique en cas d'échec à atteindre le taux de collecte fixé, interdiction des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040, consignes de tri plus lisibles, lutte contre l'obsolescence programmée... Voici les principaux amendements adoptés (ou non) à l'Assemblée nationale et ce qu'il va changer dans notre façon de produire et de consommer.



L'

Assemblée Nationale (Paris) Photo : Frederic de La Mure / M.A.E. © Ministère des affaires étrangères

"*Nous vivons un moment historique*" , affirmait le 19 décembre au soir Jean-Philippe Carpentier, président de la Fédération des entreprises du recyclage, lors du bilan annuel de la profession. Au même instant, les

[Visualiser l'article](#)

députés abordaient une longue nuit de débats pour examiner les quelque 600 amendements restant à discuter avant le vote du texte en première lecture, intervenu dans la nuit du 19 au 20 décembre.

La sénatrice (LR) des Yvelines Marta de Cidrac, rapporteure du texte pour la Commission développement durable du Sénat, rappelait, en substance, le contenu de cette loi qui promet de modifier considérablement la manière dont la France produit et consomme. *"Son premier grand titre vise à compléter l'information au consommateur, pour envoyer un message à nos concitoyens sur la responsabilité de tout un chacun. Le 2e grand titre est dédié à des mesures antigaspillage. Le troisième est dédié à la réforme de la gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur"* [dispositif selon lequel les producteurs et distributeurs financent à travers une écocontribution la fin de vie de leurs produits, Ndlr]. Puis viennent une série d'articles visant soit à transposer des directives européennes (sur les plastiques à usage unique, les taux de recyclage à atteindre, l'incorporation de matières recyclées...). Une dernière série d'ajouts est née de la volonté des sénateurs d'inscrire en dur dans ce texte - et de discuter au Parlement - certains sujets qui étaient, dans la version issue du Conseil des ministres, renvoyés à des ordonnances.

iframe : redir.opoint.com

Désormais, députés et sénateurs vont devoir accorder leurs versions en Commission mixte paritaire (probablement tout début janvier). *"Certains annoncent déjà une CMP non-conclusive"* [qui obligerait une réouverture des débats, Ndlr]. *"Il y a dans ce texte, heureusement, beaucoup de choses sur lesquelles nous sommes d'accord. Je ne peux pas prédire l'issue de la CMP. Peut-être, en abordant ce débat avec sérénité, que nous trouverons un accord."*

Le cadre de déploiement de la consigne est adopté . Les députés ont adopté, le 18 décembre, l'amendement proposé par le gouvernement fixant un cadre de déploiement de la consigne pour recyclage et réemploi si les collectivités n'atteignent pas les objectifs de collecte fixés. *"La France se donne pour objectif d'atteindre un taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson de 77% en 2025 et de 90% en 2029."* Elle vise également la *"réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché"* .

Entre 2020 et 2023, période couvrant la fin du déploiement de l'extension des consignes de tri (tous les emballages alimentaires dans le bac de tri sélectif), l'Ademe sera chargée d'évaluer les taux de collecte atteints par chaque collectivité, mais aussi sur le gisement hors-foyer et le décret cinq flux (tri des déchets obligatoire dans les entreprises). Au vu de ces résultats, le gouvernement pourra imposer aux producteurs ou aux éco-organismes un système de consigne, sous réserve que le bilan environnemental de ces dispositifs de consigne soit favorable. Cette consigne pourra être étendue à d'autres produits que les bouteilles en plastique de boissons, si les objectifs fixés pour leur filière ne sont pas atteints. Avant le déploiement de cette consigne au niveau national, des dispositifs d'expérimentations pourront être déployés au niveau régional par les collectivités volontaires.

Cette échéance de 2023 a provoqué la colère des collectivités et des recycleurs, qui réclamaient qu'on leur laisse jusqu'à 2025 pour démontrer l'efficacité de l'extension des consignes de tri . Ils dénoncent également l'absence d'un plan Marshall sur les déchets jetés hors-foyers, dont ils affirment qu'ils plombent les statistiques de collecte (puisqu'ils ne sont aujourd'hui pas triés).

Recycler ou interdire?

La fin des emballages plastiques à usage unique fixée à 2040 . C'était la surprise majeure de la séquence: la France se donne pour objectif d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage

[Visualiser l'article](#)

unique d'ici 2040. Pour atteindre cet objectif, des taux de réutilisation, de réemploi et de recyclage seront fixés par périodes de cinq ans. Quels emballages plastiques sont concernés? Brune Poirson vous répond (*spoiler*: tous)

Raillé par les uns pour cet objectif lointain alors que l'Europe a déclaré l'urgence climatique, craint par l'industrie pour le bouleversement qu'elle risque de provoquer sur les lignes de production, la mesure fait parler. *"Ouvrez vos placards, imaginez le nombre d'emballages qu'il va falloir modifier!"* , réagit Celia de Lavergne.

Outre la discussion sur l'horizon fixé pour cette interdiction, il ne faut pas perdre de vue l'objectif précédent, fixé en 2017, de recyclage de tous les plastiques d'ici 2025. Le projet de recyclage chimique annoncé le 10 décembre par Total, Nestlé et Mars , par exemple, concerne précisément ces emballages que la France s'apprête à interdire. La fédération européenne PlasticsEurope fait part de sa *"profonde inquiétude"* sur les amendements votés et à venir. *"On perd de vue à la fois les qualités intrinsèques des plastiques, y compris à usage unique, et les lourds investissements lancés par l'industrie pour les mieux les recycler"* , plaide Eric Quenet, directeur général de PlasticsEurope. Plusieurs projets de recyclage chimique des plastiques jusqu'ici non recyclés ont été lancés par Soprema, Total, BASF ... Pour aller jusqu'à l'industrialisation complète des pilotes en cours de développement, il faudra compter *"5 à 10 ans"* et investir *"plusieurs centaines de millions d'euros par projet"* , affirme Eric Quenet. Des investissements inenvisageables si le gisement doit se tarir d'ici 2040. Entre recyclage et réduction, il va parfois falloir choisir.

Des étapes vers le réemploi des emballages alimentaires . "La France se dote d'une trajectoire nationale visant à augmenter la part des emballages réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique." La proportion d'emballages réemployés est fixée à 5% des emballages mis en marché en France en 2023 (en unités de vente), puis à 10% en 2027. Les contenants réemployables ne sont pas dispensés pour autant d'être recyclables en fin de vie. Ils ne devront pas perturber les filières de tri existantes. En outre, les boissons vendues à emporter devront être proposées pour moins cher lorsque le consommateur fournira son contenant réemployable que lorsqu'elles sont servies en contenant jetable. Enfin, le consommateur pourra se faire servir des produits en vrac (non-préemballés, dans la formulation officielle) dans son propre contenant, sauf si celui-ci est manifestement sale ou inadapté. 2% des éco-contributions collectées par les éco-organismes agréés de cette filière à responsabilité élargie du producteur (REP) seront consacrés au développement des solutions d'emballages réemployables et réutilisables.

Des matériaux de substitution plus sûrs . S'appuyant sur le précédent des perturbateurs endocriniens remplacés par des substances présentant les mêmes défauts, les députés ont précisé que les solutions choisies pour la substitution du plastique dans les emballages devront être "saines". Par ailleurs, la présence de perturbateurs endocriniens suspectés ou avérés (bisphénols, phtalates, composés perfluorés, parabens...) dans un produit devra être portée à l'attention du public. Un pictogramme "déconseillé aux femmes enceintes" devra être apposé sur le produit si celles-ci sont concernées par le risque.

L'objectif de recycler 100% des plastiques en 2025 est relativisé . Il ne s'agit plus "d'atteindre", mais de "tendre vers" cet objectif. Celui-ci ne peut, en l'état, être atteint puisque toutes les résines ne se recyclent pas. C'est par exemple le cas de certains bioplastiques et de ceux contenant des substances dangereuses (sauf, éventuellement, par recyclage chimique mais les capacités sont encore en développement). L'Europe, elle, a fixé un seuil à atteindre de 55 % d'ici 2030 uniquement pour les emballages plastiques. Les emballages "qui ne peuvent rejoindre une filière de recyclage en fin de vie" (résines complexes et multicouches) seront, à

[Visualiser l'article](#)

compter de 2022, frappés par une écocontribution croissante. Cette somme, destinée à financer la fin de vie du produit et payable par le producteur dans le cadre des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), sera désormais fixée par l'Etat et non plus par l'éco-organisme agréé pour piloter la filière REP. Ces éco-organismes, administrés par les producteurs eux-mêmes, ne pourront donc plus fixer la modulation (bonus malus environnemental) de leurs éco-contributions en fonction de leurs intérêts.

Un tri préalable de tous les déchets . Les déchets ne pourront plus être admis en enfouissement ou incinération s'ils n'ont pas préalablement été triés, ce qui participera à l'objectif de réduction des volumes enfouis. Un maximum est fixé à 10% du poids total des déchets ménagers et assimilables enfouis en 2035. Les déchets dangereux destinés à être traités en ISDD (installations de stockage des déchets dangereux, 15 sites en France), en revanche, sont exemptés de ce tri préalable. "Les déchets réceptionnés sont pour la plupart des résidus ultimes dangereux de nature inorganique ou minérale pour lesquels il n'existe plus de possibilité technique qui permettrait d'en extraire une ressource", précisent les porteurs de l'amendement. Les ISDD reçoivent en moyenne 1,19 million de tonnes/an (stable depuis 2012) de déchets dangereux, dont 60% de résidus ultimes issus d'installations de valorisation ou de recyclage.

Des consignes de tri plus claires . Outre la simplification des consignes de tri indiquées sur les emballages, avec la généralisation du logo "Triman" pour les produits destinés à la poubelle de tri sélectif, les copropriétaires devront être informés des consignes de tri locales, et des modalités d'accès à la déchèterie la plus proche.

Allonger la durée de vie des produits

Des produits plus réparables . L'obligation de fournir aux réparateurs qui le demandent (agréés ou non), lorsqu'une pièce détachée n'est pas disponible chez le fournisseur, les plans en 3D permettant de l'imprimer en fabrication additive est revue. Elle sera conditionnée à l'obtention de l'accord du fabricant, notamment en cas de brevet sur le produit. Quant à l'obligation (issue de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015) de proposer des pièces d'occasion pour la réparation de véhicules, qui concernait les automobiles, elle est étendue aux deux et trois-roues, mais également aux équipements électriques et électroniques, aux matériels et équipements médicaux. Tout manquement à cette obligation de proposer des pièces issues de l'économie circulaire pourra être sanctionné.

La durée légale de garantie devra figurer sur le ticket de caisse ou la facture. Pour les produits d'occasion, elle sera portée de 6 à 12 mois. En cas de refus de réparation par le vendeur, celui-ci sera tenu de remplacer le produit en renouvelant la durée de garantie légale sur toute sa durée.

Obsolescence programmée . Le gouvernement devra faire réaliser et remettre au Parlement, dans un délai de six mois après promulgation de la loi économie circulaire, un rapport sur la durée de vie des appareils numériques et connectés et l'obsolescence logicielle, avec pour objectif d'étudier des moyens d'allonger leur durée de vie. Le compteur d'usages ou de cycles, un temps envisagé pour les appareils électroménagers et les appareils électroniques, a été supprimé en commission et son rétablissement rejeté en séance publique. Pour les produits contenant des éléments numériques, le fabricant sera tenu d'informer l'acheteur des mises à jour de sécurité et de les dissocier des autres mises à jour, afin de laisser le choix à l'utilisateur de n'installer que celles-ci.

Economie de la fonctionnalité et servicielle . La définition de cette notion est élargie. Au-delà du partage et de la mutualisation, elle recouvre toute forme de vente de performance plutôt que d'un bien, qu'elle prenne la forme d'un prêt, d'une location, d'un partage...



Les mesures antigaspillage très discutées

Antigaspillage alimentaire . L'interdiction de détruire les invendus alimentaires, effective depuis la loi Garot en 2016, est complétée par une obligation (qui concerne l'ensemble des opérateurs agroalimentaires) de réaliser un diagnostic pour réduire les surplus en invendus en amont. Le délai d'un an précédemment accordé aux petits commerces pour mettre en place un don aux associations caritatives des invendus alimentaires est supprimé.

Concernant les **invendus non-alimentaires** , frappés de la même interdiction de destruction, les conditions de leur stockage et de leur transport en vue de les donner à des associations caritatives ou entreprises de l'économie sociale et solidaire devront être établies entre le metteur en marché (fabricant ou commerçant) et la structure recevant le don. L'abattement de la TVA (que les metteurs en marché ne sont pas tenus de reverser) sur les produits donnés est aligné sur celui accordé pour les produits détruits, afin de ne pas favoriser fiscalement la destruction des produits.

Des médicaments distribués à l'unité . C'était une promesse de campagne du président de la République Emmanuel Macron. Les médicaments pourront être dispensés à l'unité ou à la dose prescrite dans les pharmacies. *"L'institut international de recherche anti-contrefaçon de médicaments (Iracm) estime qu'un Français gaspille 1,5 kg de médicaments par an, soit environ un médicament sur deux rangé au fond d'une armoire à pharmacie. Ces médicaments non-consommés finissent bien souvent jetés à la poubelle ou dans les toilettes. Ils se retrouvent ensuite soit dans la nature, soit dans les stations d'épuration, qui ne sont pas capables de les éliminer totalement. Une partie rejoint nos rivières. Il s'agit donc d'un enjeu environnemental fort"* , rappelle le gouvernement dans sa proposition d'un amendement permettant une distribution à l'unité de certains médicaments en officine. Longuement discutée par les députés, la dispensation des médicaments à la dose prescrite, et non plus par boîtes, a déjà été testée sur les antibiotiques. Plusieurs députés ont proposé la suppression de l'article 5bis BA, qui valide cette pratique, arguant d'un manque de réflexion préalable sur l'impact de la mesure. Ils évoquaient les nécessaires précautions de traçabilité, d'hygiène (à la manipulation en pharmacie) et d'information du consommateur (privé de l'emballage complet et des notices d'utilisation). Cette suppression a été rejetée. La mesure est adoptée.

Stop pub (ou pas) . Soutenue par le WWF et France Nature Environnement, une série d'amendements proposait d'inverser la logique des autocollants "Stop pub" ou leurs équivalents pour ne permettre la distribution d'imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres qu'en cas d'apposition sur la boîte d'une mention "pub acceptée". *"Chaque année, environ 18 milliards d'imprimés sont ainsi distribués, soit 800 000 tonnes de papier"* représentant *"30 kg annuels par foyer"* , rappellent les députés soutenant cette mesure. Delphine Batho (députée des Deux-Sèvres, Europe Ecologie Les Verts) rappelle que le règlement RGPD oblige à un tel consentement pour la réception d'emails, sans prévoir d'équivalent pour le papier. La proposition a été rejetée. La distribution postale de cadeaux et objets non-sollicités, en revanche, sera interdite en 2021 et les prospectus et catalogues devront être imprimés sur du papier recyclé ou certifié provenir de forêts gérées durablement.

La fin des tickets de caisse . A partir du 1 er janvier 2022, sauf demande contraire du client, l'impression et la distribution systématiques de tickets de caisse et de carte bleue (et de bons d'achat ou de réduction) par les commerces et les automates sont interdites. Cette mesure vise à la fois à limiter le gaspillage de papier, ces tickets étant souvent jetés immédiatement, et à répondre à la présence de perturbateurs endocriniens dans ces tickets. Elle s'appliquera progressivement, pour les transactions en dessous de 10 euros à partir du

[Visualiser l'article](#)

1er septembre 2020, de 20 euros au 1er janvier 2021, puis en dessous de 30 euros au 1er janvier 2022. La mesure s'appliquera aux automates en 2023.

Economies d'énergie et de ressources . Concernant les emballages, une application permettra aux consommateurs de signaler les produits qu'ils considèrent comme suremballés. Ces signalements pourront être pris en compte dans l'application d'un malus renchérissant l'éco-contribution du metteur en marché de ces produits. Concernant l'énergie, les maires pourront, par arrêté, interdire toute publicité numérique ou lumineuse sur la voie publique ou le long des rails sur leur commune, afin de réduire la consommation d'énergie et de données numériques, ainsi que la pollution lumineuse. Concernant la sauvegarde des ressources en eau, les constructions nouvelles devront dès 2023 limiter la consommation d'eau potable, en recourant entre autres à la récupération des eaux de pluies pour des usages tels que les chasses d'eau, l'arrosage ou le lavage des voitures.

Déchets et réemploi dans le BTP. Le diagnostic facilitant la réutilisation des matériaux de déconstruction ou de rénovation, qui devient obligatoire, est étendu aux terres excavées, qui représentent 70% des déchets du bâtiment. La recherche de polluants sera systématique afin de déterminer leur éventuel réemploi. Les administrations publiques pourront déclasser et donner à des associations ou entreprises de l'économie sociale et solidaire les matériels et constructions modulaires et temporaires dont elles n'ont plus l'utilité. Une plate-forme de dons entre administrations sera créée pour vérifier au préalable qu'une autre administration n'en a pas besoin.

Recyclabilité et et recyclage

Une commande publique exemplaire . Dans ses cahiers des charges, la commande publique devra veiller à intégrer la réduction des plastiques à usage unique et les déchets, et à recourir tant que possible à des biens intégrant des matières recyclées, dont les pneumatiques rechapés. Les matériels de la Défense et des services d'urgences sont exemptés de ces obligations.

Des produits recyclables (mais pas forcément recyclés) . Le texte du projet de loi prévoit que *"Au plus tard le 1er janvier 2030, les producteurs, metteurs sur le marché ou importateurs, responsables de la mise sur le marché d'au moins 10000 unités de produits par an et déclarant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros, doivent justifier que les déchets engendrés par les produits qu'ils fabriquent, mettent sur le marché ou importent sont de nature à intégrer une filière de recyclage"* . Les député ont supprimé la mention qui suivait: *"disposant d'une capacité suffisante pour accueillir l'ensemble de ces déchets"* , considérant que les fabricants et commerçants n'étaient pas responsable de l'existence de ces filières de recyclage. La nuance est de taille, car pratiquement tous les matériaux sont recyclables en labo. Ce qui ne veut pas dire qu'ils le sont de façon industrielle ni qu'il existe un marché pour ces matières secondaires. Leur engagement est donc très limité par cet amendement.

Recycleurs mieux informés . Les produits qui contiennent des substances dangereuses devront mettre cette information à disposition des filières de traitement de leur fin de vie, afin de faciliter la dépollution ou l'élimination appropriée de ces substances.

Nouvelles filières REP . La loi antigaspillage et économie circulaire prévoit la mise en place de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur, un système (surnommé pollueur-payeur) démarré il y a 25 ans, dans lequel les producteurs paient une écocontribution (qui sera désormais fixée par l'Etat) pour financer la fin de vie de leurs produits. Déjà en place pour les emballages, les piles et batteries, les équipements électriques et électroniques (etc.), ce système est étendu aux matériaux du BTP, aux jouets, aux articles de

www.usinenouvelle.com
Pays : France
Dynamisme : 26[Visualiser l'article](#)

sport et de loisirs, aux articles de bricolage et de jardinage, aux huiles lubrifiantes et industrielles, aux mégots de cigarettes, aux emballages de produits consommés hors-foyer, aux textiles sanitaires à usage unique (lingettes pré-imbibées corporelles ou de ménage), aux engins de pêche contenant du plastique (dont les filets), aux bouteilles et cartouches de gaz, et aux gommes à mâcher synthétiques et non biodégradables. Les fabricants de chewing-gums, arguant d'une dégradation du marché (-21,2% en volume et -19,5% en valeur entre 2014 et 2018) ont obtenu un report de deux ans pour la mise en place de leur REP, de 2022 à 2024.

Réévaluation quinquennale de l'écoconception . Les producteurs ou leur éco-organismes seront tenus de procéder tous les cinq ans une réévaluation de l'écoconception de leurs produits et de leurs emballages. Ce plan questionnera les ressources non-renouvelables utilisées, le taux de matières recyclées intégré et la recyclabilité des produits dans les filières de recyclages existantes sur le sol national.



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée



1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «*abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement*», aujourd'hui passible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «*éteinte*» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «*Les agents assermentés des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge*», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme les y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près– par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois

02

Consigne de tri





Vous n'y comprenez rien ou avez raté des épisodes ? On vous résume le dossier « consigne » en 5 points

● 1. Pourquoi un projet de consigne

À l'origine du projet de consigne, il y a la directive européenne sur les plastiques à usage unique (dite directive « *single use plastics* » ou SUP), qui impose, pour les bouteilles en plastique pour boissons, un taux de collecte de 90 % en 2029 et un taux d'incorporation de plastique recyclé dans ces bouteilles de 30 % en 2030. Ces obligations imposées aux bouteilles correspondent presque

trait pour trait aux souhaits exprimés publiquement par les metteurs en marché Coca-Cola, Danone et Nestlé plusieurs mois avant le début des travaux européens.

Selon ses promoteurs, la consigne serait le seul moyen d'atteindre les objectifs européens. Mais selon les associations de collectivités, il est possible d'atteindre 90 % de collecte sur le périmètre « déchets

ménagers » en poursuivant l'extension des consignes de tri. C'est surtout la collecte « hors foyer » qui est déficiente. ●

LIRE

● « Objectif 90 % de collecte : Danone, Nestlé et Coca en ont rêvé, l'Europe l'a fait » ; *Déchets Infos* n° 165

● « 90 % de collecte des bouteilles en PET sans consigne : c'est possible » ; *Déchets Infos* n° 166

● 2. Quel est l'intérêt des industriels de la boisson dans la consigne

L'intérêt des metteurs en marché (Coca-Cola, Danone et Nestlé, en particulier) dans un système de consigne des bouteilles en plastique est multiple. D'une part, il s'agit pour eux de faire en sorte que leurs bouteilles paraissent le plus « vertes » possible, c'est-à-dire qu'elles apparaissent comme les

plus collectées des plastiques à usage unique sans qu'elles soient pour autant interdites, et qu'elles incluent le plus de plastique recyclé.

D'autre part, la consigne permet aux metteurs en marché de s'assurer un approvisionnement sûr et constant en plastique à recycler, de bonne qualité, à

prix maîtrisé et non fluctuant (à l'inverse des plastiques vierges, dont les prix dépendent des cours du pétrole). ●

LIRE

● « Taux de collecte, taux d'incorporation de recyclé : quels intérêts pour Danone, Nestlé Waters et Coca-Cola ? » ; *Déchets Infos* n° 165

● 3. Quel est le coût du projet et qui va le payer

Selon le Collectif Boissons, qui réunit les principaux metteurs en marché favorables à la consigne, le coût brut de celle-ci serait d'environ 600 M€/an pour un tonnage supplémentaire à collecter d'environ 100 000 tonnes/an, soit 6 000 € brut/tonne collectée en plus. Le coût net, déduction faite des recettes de vente des plastiques et des économies (faibles) réalisées sur le dispositif « bac jaune », tournerait autour de 400 M€/an. Soit un coût net par tonne collectée

en plus d'environ 4 000 €. Ceci alors que le coût aidé de collecte et de tri des emballages et papiers ménagers hors verre (plastiques, papiers-cartons, métaux) avec le dispositif « bac jaune » tourne autour de 200 €/an (environ 470 €/tonne pour le coût complet ; source : Ademe, *Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, données 2016*, édition de 2019). Le coût de la consigne sera, d'une manière ou d'une autre, répercuté sur les consommateurs/

contribuables (on voit mal les actionnaires de Coca-Cola, Danone et Nestlé Waters accepter d'en payer la plus grande part...). Dire que la consigne n'aura aucune incidence économique sur les citoyens, c'est donc les tromper. ●

LIRE

● « Consigne : le rapport confidentiel et ses chiffres étonnants » ; *Déchets Infos* n° 164

● « Consigne : des coûts globaux en très forte hausse et totalement oubliés » ; *Déchets Infos* n° 168

● 4. Pourquoi les recycleurs sont opposés à la consigne (et pas qu'eux...)

La consigne pour recyclage des bouteilles en plastique

rencontre une opposition vive des recycleurs-récupérateurs

et de leur fédération, *Federec*. Le paradoxe n'est qu'apparent.



Le Collectif Boissons le disait lui-même dans une annexe de son rapport de février 2019 : « *La mise en place de la consigne va fortement bouleverser les acteurs actuels de la reprise matière* », autrement dit les récupérateurs et recycleurs. Et pour cause.

Actuellement, les recycleurs acquièrent librement auprès des collectivités locales ou des opérateurs de tri les plastiques triés, sortis des centres de tri. Avec la consigne, les bouteilles rapportées par les consommateurs seront la propriété des metteurs en marché (les marques de boissons, ou leur éco-organisme spécialisé sur la consigne), qui les feront recycler dans leurs propres usines (Coca-Cola en possède une près de Beaune) ou

sur commande. Les recycleurs leur seront donc, de fait, subordonnés sur le plan économique (travail à façon). Idem pour ceux qui font du négoce de déchets de bouteilles plastiques.

Par ailleurs, un certain nombre de recycleurs et d'opérateurs (dont Paprec, Veolia, Suez...) ont, comme de nombreuses collectivités locales, investi dans des centres de tri rénovés permettant de trier, notamment, les bouteilles plastiques. Si les bouteilles sont consignées, une partie des équipements de ces centres deviendront inutiles, ce qui posera un problème de rentabilité des investissements réalisés.

Federec estime la perte de chiffre d'affaires que la consigne générerait sur ses adhérents à 450 M€/an. ●

● 5. Pourquoi le texte du gouvernement est un piège contre le tri des plastiques

L'amendement du gouvernement sur la consigne adopté en première lecture par l'Assemblée ne correspond pas à l'accord conclu le 25 novembre avec les associations de collectivités. Il ne tient pas compte non plus des propos du président de la République et du Premier ministre au congrès de l'AMF en novembre dernier (lire en page 11).

La date de 2023 prévue par l'amendement du gouvernement pour décider de la mise en place, ou non, de la consigne est trop proche pour permettre la fin du déploiement de l'extension des consignes de tri des plastiques (ECT), prévue fin 2022, et pour mesurer son plein effet. Les associations de collectivités demandent que la mise en place de la consigne ne soit envisagée, si nécessaire, qu'à partir de 2025.

Aucune mesure concrète n'est prévue d'ici à 2023 pour le développement de la col-

lecte hors foyer et professionnelle. Or c'est surtout dans ces domaines que la collecte sélective est actuellement déficiente. Tout ceci fait peser la menace que la trajectoire permettant d'atteindre les 90 % de collecte ne sera pas atteinte, et que donc la consigne sera mise en place.

Dans ces conditions, ni les collectivités, ni les opérateurs ne sont, de fait, incités à investir pour l'ECT (effet boule de neige de l'incertitude).

Ainsi, en faisant planer la menace de la mise en place de la consigne en 2023 si la trajectoire n'est pas bonne, le texte du gouvernement pousse à ce que la trajectoire ne soit pas bonne. Il fonctionne donc comme une prophétie autoréalisatrice, nuisible à l'extension du tri des plastiques. ●

LIRE

● « *Consigne : le vrai-faux accord collectivités-gouvernement* » ; *Déchets Infos* n° 174

Déchets infos

Actualités, enquêtes et reportages sur la gestion des déchets

Parution quinzomadaire (23 numéros par an)

Diffusion par courriel

13, avenue du Dr Antoine Lacroix
94 270 Le Kremlin-Bicêtre

Directeur de la publication et rédacteur en chef :
Olivier Guichardaz

guichardaz@dechets-infos.com
www.dechets-infos.com

Déchets Infos est édité par Déchets Infos, SAS au capital de 6 000 € (RCS 792 608 861 Créteil). Principal associé : Olivier Guichardaz.

La reproduction de tout ou partie du contenu de *Déchets Infos* est rigoureusement interdite, sauf accord exprès de l'éditeur.

La liberté de la presse ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Elle peut aussi, parfois, pâtir d'un manque de ressource. Si les articles publiés dans *Déchets Infos* vous semblent pertinents, le meilleur moyen de le faire savoir est de vous abonner. C'est aussi le meilleur moyen de continuer à nous lire.

Si vous effectuez des copies de numéros ou d'articles de *Déchets Infos* (par exemple pour une revue de presse), merci d'en informer le Centre français d'exploitation du droit de la copie (CFC ; www.cfcopies.com).

Abonnement (TVA : 2,1 %) :

— 1 an, 23 numéros : 195 €HT (199,10 €TTC),

— 1 an, tarif réduit (ONG, chômeurs, indépendants...) : 145 €HT (148,05 €TTC)

— 3 mois, 6 numéros, non renouvelable : 60 €HT (61,26 €TTC).

Abonnements groupés :

le premier à plein tarif, les suivants à demi-tarif.

Vente au numéro : 30 €HT (30,63 €TTC)

Pour s'abonner :

www.dechets-infos.com/sabonner

ISSN 2261-2726

CPPAP : 0520 W 91833

Dépôt légal à parution

© Déchets Infos

Tous droits réservés

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



Page 1/11

[Visualiser l'article](#)

Top 10 des articles que vous avez préférés en 2019



L'année 2019 a été fournie en matière d'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique : mobilisation étudiante, influence de Greta Thunberg dans les sommets mondiaux, projet de loi antigaspillage pour une économie circulaire, convention citoyenne pour le climat, démission de François de Rugy, loi énergie-climat... Voici le classement des 10 articles les plus lus sur Environnement-magazine.fr !

1) [Tribune] Énergie : le désaveu des français pour l'autoconsommation

En 2019, vous avez particulièrement apprécié les tribunes rédigées par les différents acteurs de l'environnement. En première position, celle écrite par le président et co-fondateur du fournisseur alternatif ekWateur, Julien Tchernia. Dans celle-ci, il revenait sur les freins à l'autoconsommation en France.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France
Dynamisme : 1



Page 2/11

[Visualiser l'article](#)



Julien Tchernia, président et co-fondateur d'ekWateur / DR

2) Des composés radioactifs sont présents dans l'eau potable de 268 communes françaises

Mercredi 17 juillet dernier, l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (Acro) a publié une carte exclusive de la contamination radioactive de l'eau potable en France métropolitaine. L'eau potable de 268 communes, correspondant à 6,4 millions de personnes, contient du tritium, dans des concentrations qui ne dépassent toutefois pas le critère de qualité fixé par les autorités sanitaires.

www.environnement-magazine.fr
Pays : France
Dynamisme : 1



[Visualiser l'article](#)



Wikimedia Commons / DR

3) Emballages plastiques : Nestlé dévoile un nouveau packaging et annonce ses objectifs à l'horizon 2025

En février dernier, quelques jours avant la signature d'un pacte national sur les emballages plastiques pour 2025 entre le gouvernement, de grands industriels et les ONG WWF et la Fondation Tara Expéditions, le groupe Nestlé a annoncé ses objectifs : atteindre 25% d'incorporation de matières recyclées et produire 100% d'emballages recyclables d'ici 2025.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



Page 4/11

[Visualiser l'article](#)



Pixabay / DR

4) Le bilan carbone des trottinettes électriques est plus élevé que celui des transports en commun

La société Arcadis a publié fin novembre, une étude sur l'impact environnement des trottinettes électriques à Paris. Leurs émissions de CO₂ seraient plus importantes que celles des transports en commun.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



[Visualiser l'article](#)



Crédit : Sebleouf / Source : Wikimedia Commons

5) Le projet de loi énergie-climat est adopté par l'Assemblée nationale

Ce projet de loi a été définitivement adopté le 11 septembre 2019 par l'Assemblée nationale, par 95 voix pour et 16 contre. Elle inscrit notamment l'urgence écologique et climatique dans le code de l'énergie et prévoit d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



[Visualiser l'article](#)



Rénovation de la copropriété Beccaria / Crédit : Agence parisienne du climat

6) Compostage des boues : élus et professionnels sont inquiets

Alors que le compostage des boues de stations d'épuration en mélange avec des déchets verts constitue le premier débouché pour ces déchets organiques, les associations d'élus et les professionnels de l'assainissement et de la valorisation organique ont tiré la sonnette d'alarme en mars : les mesures contenues dans le volet agricole de la loi antigaspillage pour une économie circulaire pouvant condamner la filière.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France
Dynamisme : 1



Page 7/11

[Visualiser l'article](#)



© Valentin Mansion / Wikimedia

7) Consigne : une « erreur » à 600 millions d'euros, selon Federec

Gros sujet de débat de l'année 2019 : le retour ou non d'un dispositif de consigne en France. Les collectivités et professionnels du recyclage ont rejeté en bloc cette proposition, pour l'instant adoptée dans le projet de loi antigaspillage pour une économie circulaire. En juin, Federec estimait que cette décision s'inscrivait à rebours de la simplification des règles du tri à la source.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



Page 8/11

[Visualiser l'article](#)



Crédit : Ecoscience Provence

8) Projet de loi sur l'économie circulaire : l'Inec avance dix propositions

Début avril, l'Institut national pour l'économie circulaire établissait une liste de dix propositions en vue de l'examen de la loi antigaspillage pour une économie circulaire. L'Inec proposait par exemple de minorer le taux de TVA appliqué aux activités de réparation et de réemploi, de verdir l'achat public, d'intégrer des matières recyclées dans les produits neufs ou bien de bannir la destruction des invendus.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



Page 9/11

[Visualiser l'article](#)



Reconditionnement d'appareils © reBuy

9) Bobigny inaugure la première piste cyclable solaire francilienne

Lundi 16 septembre dernier, le département de la Seine-Saint-Denis a inauguré à Bobigny, la première piste cyclable solaire d'Ile-de-France.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France
Dynamisme : 1



Page
10/11

[Visualiser l'article](#)



Crédit : Département de Seine-Saint-Denis

10) La Commission du développement durable du Sénat rejette la consigne

Lors de son examen du projet de loi antigaspillage pour une économie circulaire en septembre dernier, la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a estimé que le dispositif de consigne était un recul écologique.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



Page 11/11

[Visualiser l'article](#)



DR

Et bonne année 2020 à tous, de la part de l'équipe d'Environnement Magazine !

Pixabay / DR



CARPE ET LAPIN

Une consigne révélatrice



© RYTHOR BRUYEU (GRISHA BRUEV) - STOCK.ADOBE.COM

Finalement, la loi sur la consigne sera expérimentée pour un premier bilan en 2023 et une mise en place à partir de 2025. Le plus intéressant dans l'histoire est sans doute les camps qui se sont formés entre les partisans et les opposants à la consigne. Le premier regroupe à la fois les ONG environnementales et des multinationales « productrices »

de boissons (dont Coca Cola). En face, le second rassemble nombre d'élus, qui craignent de perdre des recettes tirées de la revente de ces emballages, et la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) qui y perd évidemment beaucoup de son activité.

Ou comment illustrer les difficultés de la mise en place du développement durable...



Quand les lobbies emballent l'Assemblée Nationale

Va-t-on un jour réussir à consigner nos emballages ? Proscrire le plastique des fast-foods ? Il faudrait déjà que les lobbies arrêtent de pulluler dans les rangs de l'Assemblée Nationale.

Et donc, la farce dure jusqu'au 20 décembre à l'Assemblée. On y discute sans trop rire ouvertement d'une prodigieuse loi anti-gaspillage, dont les éléments sont à peu près connus. Tremblez#! On voudrait vendre les médocs à l'unité, mais les labos et les pharmaciens ne sont pas d'accord, les pauvres. On voudrait proscrire le plastique dans les contenants des fast-foods, mais faut voir, y a de l'opposition. On voudrait consigner les bouteilles plastique, mais cornegidouille#! la glorieuse Fédération professionnelle des entreprises du **recyclage (Federec)** veut pas. Or elle représente 1 300 entreprises, de la transnationale à la PME, et 9,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires.



Qui commande réellement#!?

Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique, déclarait en septembre, sans provoquer une émeute, que les gros recycleurs – nos amis de Federec – envoient en Afrique le plastique « recyclé »,

charliehebdo.fr
Pays : France
Dynamisme : 3



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

organisent un lobbying forcené et « *scrutent* » même l'avancée des débats parlementaires. Ils ont déjà obtenu au Sénat l'abandon en première lecture de la consigne des plastiques. Ainsi voit-on qui commande réellement.

Nul ne sait encore ce qui restera de la charpie. Mais pour donner une idée du « progrès » en cours, rappelons que dans les années 60 du siècle passé, quand la roue n'avait pas été inventée, une bouteille en verre, consignée pour un franc, pouvait être réutilisée jusqu'à 50 fois. Des études menées en Alsace montrent que ce système archaïque réduit la consommation d'énergie de 75 % et celle d'eau de 33 % par rapport au recyclage made in Federec. Mais, *bis repetita*, qui commande#?



"Réévaluer la consigne en 2023, c'est s'assurer de l'échec de l'extension des consignes de tri", selon Jean-Philippe Carpentier (Federec)

Les députés ont voté le 18 décembre la possibilité, pour le gouvernement, d'imposer un dispositif de consigne sur les bouteilles en plastique de boisson (et d'autres produits par la suite), si les taux de collecte fixés ne sont pas atteints en 2023. L'amendement instaurant ce cadre respecte à peu près la teneur du compromis auquel étaient parvenus collectivités, recycleurs, producteurs et gouvernement, à ceci près que l'échéance pour évaluer les progrès dans la collecte est fixée à 2023 au lieu de 2024-2025, et qu'il n'y a pas de vrai plan Marshall sur le hors foyer, contraignant pour Citeo, explique Jean-Philippe Carpentier, président de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec).



La Fédération des entreprises du recyclage dénonce la gestion "indigne" des débats sur la consigne par la secrétaire d'Etat Brune Poirson. © Federec

L'Usine Nouvelle - L'amendement sur la consigne est-il un compromis, comme le fait valoir la majorité présidentielle, ou un passage en force ?

[Visualiser l'article](#)

Jean-Philippe Carpentier - Sur la forme, je trouve que la façon dont la secrétaire d'Etat a mené les débats est vraiment indigne de sa fonction. Nous traiter de voyous, dénoncer le "gros lobbying" des "gros recycleurs", dont les activités seraient "opaques" ... Si le lobbying c'est défendre ses idées, alors oui nous avons fait du lobbying, comme toutes les parties concernées par ce projet de consigne, comme les collectivités et comme Coca-Cola. Mais le bon lobbying serait celui qui va dans le sens du gouvernement et le mauvais lobbying celui qui va contre ses idées ? Nous avons choisi de rester sur un débat d'idées, sans entrer dans la cour d'école.

iframe : redir.opoint.com

Et sur le fond ?

L'amendement instaurant la consigne après une évaluation en 2023 - et non 2025 comme le demandaient les collectivités - des résultats obtenus grâce à l'extension des consignes de tri [tous les emballages alimentaires dans la poubelle de tri sélectif, après modernisation des centres de tri, Ndlr] sur le taux de collecte des bouteilles est écrit pour rendre cet objectif inatteignable. D'abord parce qu'à cause du débat sur la consigne, nous avons pris neuf mois de retard sur le déploiement de cette extension (fixé à l'origine à 2022). Nous entrons désormais en période de campagne électorale, pendant laquelle aucune décision ne sera prise. On va perdre à nouveau six mois avant que les nouveaux exécutifs se mettent en place. Donc on va se retrouver mi-2020, pour lancer les projets fin 2020.

Où en sera ce déploiement en 2023 ?

Il faut 18 à 20 mois pour faire émerger un nouveau centre. En 2023 les usines viendront de sortir de terre, et c'est là qu'on va nous demander ce que nous avons fait. Nous aurons construit des usines, pas atteint des taux de collecte. Ils ne pourront que constater que ça ne marche pas. C'est pour ça que 2025 était un horizon raisonnable, qui laissait le temps aux installations de se mettre en place et de s'ajuster. Par ailleurs l'objectif est fixé dans le texte à 77% en 2025.

Voyez-vous d'autres freins à l'atteinte de cet objectif de 77% de bouteilles collectées en 2025, puis 90% en 2029 ?

La deuxième chose est l'aspect hors-foyer [poubelles de ville, gares, aéroports... Ndlr]. L'Ademe, et c'est une très bonne chose, sera chargée de réaliser une évaluation sur la collecte ménagère, sur le hors-foyer et sur les commerces (à travers le décret cinq flux). Nous aurons donc trois taux. Mais pour l'instant il n'y a ni obligation, ni incitation à ce que Citeo [l'éco-organisme chargé de financer la fin de vie des emballages, Ndlr] mette de l'argent sur le tri des déchets jetés hors-foyer. Citeo, aux mains des metteurs sur marché [qui ont exprimé à maintes reprises une préférence claire pour la consigne, Ndlr], a plutôt intérêt à démontrer que ça ne fonctionne pas.

Le troisième questionnement que nous avons, c'est pourquoi le gouvernement a mis en avant cette solution de la consigne sans que soit réalisée la moindre étude d'impact, ni financière, ni sociale, ni environnementale. Nous aurions aimé que dans l'amendement, la période 2023-2025 soit consacrée à réaliser cette étude d'impact de la consigne en France.

L'amendement précise quand même que la consigne pourra être imposée à condition que son bilan environnemental soit favorable?

Mais il n'est pas précisé que ce bilan doit être fait, ni par qui. Comme le rapport Vernier, en interne ? Ou par un institut indépendant ? L'Espagne a choisi l'Unesco comme organisme de référence. Nous aurions aimé

www.usinenouvelle.com
Pays : France
Dynamisme : 26[Visualiser l'article](#)

que la France choisisse aussi de faire évaluer de façon indépendante cet impact environnemental, financier et social de la consigne comparée à l'extension des consignes de tri.

Et le dernier aspect, c'est comment voulez-vous que des industriels et des collectivités investissent dans l'extension des consignes de tri en sachant qu'on peut leur dire en 2023 qu'on met en place la consigne, et que le flux de déchets à trier en sera profondément modifié ? J'espère les convaincre d'investir pour démontrer que ça marche, mais une gestion en bon père de famille ce n'est pas de faire des investissements qui après-demain ne seront peut-être plus valables.

L'autre alinea de l'amendement qui aura un impact, c'est l'objectif de division par deux des bouteilles plastique mises sur le marché en 2030 ?

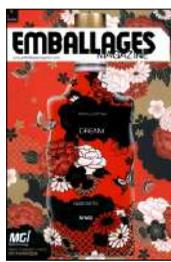
Nous avons tous en tête cet objectif de prévention, de diminution progressive des déchets, et nous le partageons. En revanche, investir d'abord dans la modernisation des centres de tri pour qu'ils acceptent tous les emballages, puis investir 1,5 milliard d'euros dans la consigne, tout cela pour arrêter les bouteilles en plastique (comme tous les emballages à usage unique) quinze ans plus tard, c'est un peu bizarre.



Pas de mise en place de la consigne avant 2023.

La concertation sur le sujet de la consigne pour bouteilles plastique vient d'aboutir : il n'y aura pas de mise en place de la consigne pour réemploi et recyclage avant 2023, seulement des expérimentations menées avec des collectivités volontaires. En revanche, la consom-

mation nomade, ainsi que dans les entreprises et autres lieux privés sont dans le collimateur du pouvoir. Le gouvernement confirme aussi son objectif de réduction des plastiques à usage unique ainsi que les objectifs européens de 77 % de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique en 2025 et 90 % en 2029. Le Sénat, dans un quasi-consensus, avait rejeté la consigne pour recyclage fin septembre. Il l'avait limitée au réemploi et à la réutilisation, après des débats parfois tendus avec Brune Poirson, qui espérait sa mise en place en 2022. Les sénateurs avaient évoqué des motifs « écologiques », critiquant notamment le « lobbying » de grandes entreprises favorables à la consigne comme Coca-Cola. Les élus, appuyés par la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), craignaient aussi un impact financier négatif pour leurs collectivités, qui vendent leurs déchets à des entreprises spécialisées.



DÉCRYPTER | L'ESSENTIEL

LE 7 JUIN 2019

« LA CONSIGNE POUR RECYCLAGE S'INSCRIT DANS UNE LOGIQUE DE PERFORMANCE »

Alors que Citeo, les industriels, les distributeurs et les fédérations de la grande consommation ouvrent « une concertation globale » avec l'ensemble des parties prenantes, Jean Hornain, son directeur général, répond aux questions d'Emballages Magazine.



LE 6 JUIN 2019

UNE « CONCERTATION GLOBALE » POUR LA CONSIGNE

Citeo prend position à la suite de la diffusion du projet de loi sur l'économie circulaire.

LE 23 MAI 2019

LE CNR ET FEDEREC CONTRE LA CONSIGNE

Mieux vaut « améliorer avant de perturber », indiquent les deux signataires d'un communiqué.

LE 4 JUIN 2019

LA LEC DANS LES STARTING-BLOCKS

Le gouvernement lance sa loi sur l'économie circulaire avec la consigne solidaire dans les tuyaux.

LE 22 MAI 2019

LE « BAZAR » DE LA CONSIGNE SELON AMORCE

L'association plaide pour une expérimentation très encadrée.

LE 6 JUIN 2019

ATTENTISME AUTOUR DE LA LEC

La nouvelle version du projet de loi sur l'économie circulaire propose une définition élargie de la consigne.



03

Marché du recyclage





Recyclage des tubes et lampes : plus que deux acteurs en France

Les lampes et tubes fluorescents en fin de vie sont estimés à 4000 tonnes par an en France. A ce jour, seuls deux acteurs se partagent la filière du recyclage, Lumiver et Artémise. Les procédés performants de traitement sont au rendez-vous, ainsi que les investissements pour se mettre en conformité avec les futures normes. Pourtant, les deux entreprises s'interrogent sur l'évolution de l'activité, face à deux enjeux technologiques : des difficultés croissantes pour trouver des débouchés et l'arrêt à moyen terme du recyclage des lampes fluocompactes au profit des Led.

Alors que le marché français s'ouvrait au recyclage des lampes en 2007 avec la création de l'éco-organisme Récylym, la filière a compté jusqu'à six opérateurs. On se souviendra notamment de Citron, filiale suisse installée au Havre, au scandale environnemental retentissant, de Coved, de Sarp, de Remondis et de Duclos Environnement. Aujourd'hui subsistent deux entreprises Artémise et Lumiver qui a fêté ses vingt ans d'activité en juin 2019. En l'espace d'une dizaine d'années, le marché s'est fortement rétréci, en raison d'une diminution des gisements et des aléas techniques et économiques que cette filière a enregistrés. « Nous savons que d'ici cinq à dix ans, le recyclage des ampoules et tubes fluorescents va s'éteindre au profit des lampes à Led. Cette évolution des produits signifie également un basculement vers de nouveaux procédés de traitement et la nécessité d'investissements. D'autant que les led déjà en place sur le marché ont une durée de vie beaucoup plus longue » affirme Eric Dutriez, dirigeant de Lumiver. Cette entreprise, basée à Seclin dans le Nord récupère et traite environ 800 tonnes de lampes par an, mais valorise également des DEEE, des piles et du DIB. Certifiée des trois normes ISO sur l'environnement, le sociétal et la qualité, elle emploie une quinzaine de personnes et réalise un chiffre d'affaires total de 1,5 million d'euros, dont 45 % proviennent de contrats signés avec les éco-organismes. Le reste est le fruit de marchés passés en direct avec les détenteurs de déchets, convenus dans le cadre d'un partenariat entre [Federec](#) et les éco-organismes de gestion des DEEE.



Atelier de traitement chez Lumiver



[Visualiser l'article](#)

Pour anticiper les nouveaux seuils d'émissions en vigueur d'ici un an et demi à deux ans en Europe (BREF), Lumiver a équipé sa ligne de broyage d'un système de filtration renforcé avec cinq tonnes de charbon actif. Celui-ci vise à réduire encore les émissions de poussières métalliques dont le mercure, passant à une fourchette comprise entre 2 et 7 microgrammes par m³. Cet investissement a coûté à l'entreprise un total de 100 000 euros. Malgré cette mise en conformité anticipée, Eric Dutriez déplore un manque de réactivité des éco-organismes, en particulier de la part d'Ecosystem (fusion en octobre 2019 de Récyclum et Eco-systèmes). La PME du Nord a dû attendre plus de six mois le renouvellement de son contrat pour trois ans. Le retard administratif a fait planer le doute jusqu'au bout au sein de l'entreprise. D'autant que l'éco-organisme est également en contrat avec deux autres acteurs européens dans le recyclage des lampes, Indaver en Belgique et Relight en Italie. Cette collaboration européenne est censée garantir à la filière REP, des solutions de valorisation en cas de défaillances éventuelles en France.

Traitement des lampes sous haute surveillance

Pour la société Artémise (Aube Recyclage et Traitement d'Éléments Mercuriels Issus de Sources d'Éclairage), créée en 2011 par Jean-Marie Bailly, industriel fondateur de TCMS quelques années plus tôt, les enjeux sont plus importants. L'usine installée à Vulaines traite la majorité des flux de tubes et lampes collectés en France, soit 2700 tonnes en 2018. Son principal client reste l'éco-organisme Ecosystem, ce qui représente 80 % de son chiffre d'affaires, sur un total de 1,7 million d'euros.



Depuis son démarrage, afin d'optimiser les opérations de tri et la qualité des matières premières récupérées, Artémise a élaboré plusieurs procédés industriels innovants, en partenariat avec les organismes de santé au travail comme l'INRS (sécurité et prévention des accidents du travail) et la CARSAT (assurance retraite et de la santé au travail) du Nord Est. Des plénums de ventilation ont été aménagés dans les locaux pour accroître la sécurité des opérateurs en renouvelant l'air régulièrement et améliorer les conditions de travail. « Désormais, les opérateurs n'ont même plus besoin de porter de masque et le process tout entier est séparé par un mur » explique Laure Clerget, dirigeante d'Artémise depuis 2014. Les lampes, autrefois triées manuellement, sont donc traitées par des machines spécialisées qui sectionnent les embouts, séparent les métaux et la poudre, et broient le verre. L'ensemble du process de traitement est automatisé : soufflage, séparation, broyage. Ce choix de la mécanisation permet d'obtenir des matières premières secondaires de meilleure qualité, tout en protégeant les opérateurs.



[Visualiser l'article](#)

Les tubes et lampes sont composés de plusieurs matériaux : le verre ; les métaux ferreux et non ferreux (aluminium et cuivre) ; les poudres fluorescentes, qui contiennent du mercure, des métaux lourds et des terres rares ; les plastiques, papier et carton ; les piles et batteries. Le verre est transformé en mâchefer ou en matériau abrasif pour le papier de verre. Les métaux repartent chez les ferrailleurs. Le plastique est valorisé énergétiquement. « Nous recyclons nos lampes à 90 %, explique Laure Clerget. Seules les poudres et terres rares sont enfouies après démercurisation par chauffage dans l'usine de Meta Régénération ». Installée dans les Alpes de Haute Provence, cette filiale du groupe Aurea est désormais le seul site en France spécialisé dans ce traitement. Toutes les poudres provenant de Lumiver et d'Artémise y sont acheminées en mutualisant le transport.

Une aide à l'insertion

Sur le plan social, les deux recycleurs jouent la carte de l'insertion professionnelle en partenariat avec les ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). « Pour notre personnel, nous avons également mis en place des CQP (certification de qualification professionnelle) en partenariat avec la fédération des entreprises du recyclage (Federec) pour les opérations de tri des piles et de traitement des lampes » souligne Eric Dutriez. Artémise emploie une vingtaine de personnes et promeut l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et les personnes handicapées par des partenariats avec les ESAT de Troyes et Romilly-sur-Seine. Entre 2015 et 2017, cette démarche a permis de déployer une nouvelle activité de découpe manuelle des membranes plastiques sur certaines lampes. Depuis deux ans, l'entreprise accueille également des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre de période d'immersion professionnelle d'une semaine avec Pôle Emploi.



Remise du label Generali Performance Globale

Une démarche sociétale et environnementale payante, puisque son engagement a été récompensé en décembre 2019 par le label « Generali Performance Globale » décerné par la compagnie d'assurance Generali France. Ce label distingue depuis une dizaine d'années, les entreprises les plus investies en



[Visualiser l'article](#)

matière de prévention des risques et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Il est obtenu à l'issue d'une démarche d'audit de l'ensemble des processus de l'entreprise (management, ressources humaines, production, approvisionnements) et permet des conditions avantageuses en matière d'assurance, de garanties spécifiques et de services complémentaires (assistance en gestion de crise, etc.).

Projet Recyled

La collecte des tubes et lampes en fin de vie représente un flux stable de 4000 tonnes par an actuellement sur le territoire français. Aucune baisse n'est pour l'instant visible au profit des lampes à Led. Pourtant le processus est enclenché puisque l'interdiction de commercialiser les lampes fluorescentes est en vigueur pour 2020. « Tant qu'il y a des tubes et des lampes fluorescents sur le marché du recyclage, nous continuons tout en réfléchissant à une évolution des procédés » indique-t-on chez Lumiver. Dans l'Aube, la valorisation des lampes à Led est devenu un enjeu crucial pour Artémise qui veut être prêt le moment venu. « Des travaux de R&D sont en cours pour porter le projet Recyled, avec l'Université Technologique de Troyes et le soutien des élus de la Région Grand Est » souligne Laure Clerget. Ce programme de recherche collaborative bénéficie d'une aide financière de l'Union Européenne à hauteur de 200 000 euros sur 3 ans. L'entreprise est par ailleurs agréée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour la collecte et le démantèlement sécurisés des détecteurs de fumée ioniques. Depuis fin 2017, ces dispositifs contenant une pastille radioactives sont interdits de commercialisation, pour les établissements publics et privés. Des dérogations sont en cours jusqu'en 2021 afin de déposer les derniers détecteurs d'ancienne génération encore en place. La PME travaille également en partenariat avec Ecologic pour la collecte de DEEE et fait partie des points de collecte PV-Cycle pour la récupération des panneaux photovoltaïques usagés.

De plus en plus de tensions sur les débouchés

Surmonter les obstacles présents et à venir, c'est le lot des deux PME, dont la réussite repose sur l'innovation et les opportunités locales. Alors que les contraintes européennes sont de plus en plus exigeantes sur le recyclage et la sécurité sanitaire des traitement de déchets dangereux, il faut savoir faire preuve de réactivité. C'est de plus en plus le cas pour les filières de recyclage confrontées à des tensions sur les exutoires. Pendant des années, une partie du verre broyé issu de lampes, le groisil, était envoyée à Chalon sur Saône chez le fabricant d'éclairage Nordeon. En 2017, lors de la liquidation judiciaire de cette entreprise, les recycleurs de lampes ont dû trouver d'autres solutions. Depuis, l'éco-organisme Ecosystem a demandé aux prestataires de disposer de deux débouchés pour leur recyclage. Difficile d'appliquer à la lettre cette demande quand les sites industriels ferment, lorsqu'un seul site de démercurisation est opérationnel et quand les centres de stockage réduisent leurs capacités sous la pression réglementaire. A ce jour, les poudres sont enfouies. Demain, d'autres solutions de valorisation pourront-elles offrir une alternative à la mise en décharge ? En attendant, Lumiver et Artémise investissent dans l'innovation technologique et diversifient leurs activités pour ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier.

Artémise adopte l'écologie industrielle

Au sein du club EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) de l'Aube, la société Artémise participe avec d'autres entreprises au club affaires. A cette occasion, des échanges ont lieu sur la gestion des déchets et les ressources locales. C'est ainsi que l'entreprise de recyclage collabore avec plusieurs entreprises du département pour mutualiser matières et équipements. « Nous envoyons désormais nos palettes bois chez 3B emballages, un prestataire local et nous avons récupéré des fûts métalliques à ouverture spéciale chez ACMM (fabricant de structures métalliques) et chez Compositex, spécialiste des textiles techniques » se réjouit la

lecho-circulaire.com
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 5/5

[Visualiser l'article](#)

dirigeante. Chez Tricotage Ducellier, l'entreprise a pu partager l'emploi d'un chariot manuel à plateau, tandis que des chutes de profilés ont été échangées avec la société Troyes Neon Enseigne.

Crédits : Lumiver, Artémise



La pollution de 745 800 voitures en moins

Le recyclage porte ses fruits : en 2018, les ménages ligériens ont trié 1,86 million de tonnes de déchets organiques, alimentant une filière économique au plein sens du terme.

La fédération Federec (1) vient de dresser le bilan 2018 du recyclage dans la région des Pays de la Loire. Outre la réutilisation de matières premières, le bilan mesure les économies d'émission de CO₂ (gaz carbonique) dans les Pays de la Loire. Ces économies représentent un parc de 745 800 véhicules en circulation !

L'étude montre que le recyclage est aujourd'hui une filière économique au plein sens du terme dans la région : cela représente 1 751 employés dans les Pays de la Loire, répartis au sein de 54 entreprises, sur 108 sites. L'activité est d'abord concentrée autour de PME : 41 % des entreprises ont moins de 6 salariés, 27 % ont moins de 20 salariés,



En matière de recyclage, la demande est forte sur le PET clair (bouteilles).

(PHOTO : FOTOLIA)

25 % ont moins de 100 salariés. Les poids lourds du recyclage (plus de 100 salariés) représentent 8 % des

entreprises. Les efforts de tous, filières comme usagers, portent leurs fruits, particulièrement dans le domaine des métaux.

Bâtiment : de gros volumes

En 2018, dans les Pays de la Loire, ont été collectées 1,07 million de tonnes de métaux ferreux. C'est un résultat supérieur à la moyenne nationale. Il s'explique notamment par la présence de construction navale et d'industries manufacturières sur le territoire ligérien.

Les plus gros tonnages de matières recyclées se retrouvent dans les déchets du bâtiment : 2,787 millions de tonnes, grâce à une forte activité de rénovation urbaine, réhabilitations

et constructions de HLM. L'autre tonnage le plus important, tout au mérite des ménages de la région, ce sont les déchets organiques, qui ont représenté un volume de 1,86 million de tonnes en 2018. Les autres volumes de matières recyclées concernent le papier carton (508 153 tonnes), le textile (17 187 tonnes), les métaux non ferreux (158 115 tonnes), le bois hors palettes (453 700 tonnes) et le verre (140 216 tonnes).

(1) La fédération Federec représente les entreprises de collecte, tri, valorisation des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage.



Pays de la Loire. Recyclage : la pollution de 745 800 voitures en moins



En matière de recyclage, la demande est forte sur le PET clair (bouteilles), grâce notamment à la nouvelle directive EURcyclage des bouteilles en plastique. © Fotolia

Le recyclage porte ses fruits : les ménages ont trié 1,86 million de tonnes de déchets organiques dans les Pays de la Loire en 2018.

La fédération Federec (1) vient de dresser le bilan 2018 du recyclage dans la région des Pays de la Loire. Outre la réutilisation de matières premières, le bilan mesure les économies d'émission de CO₂ (gaz carbonique) dans les Pays de la Loire. Ces économies représentent un parc de 745-800 véhicules en circulation !

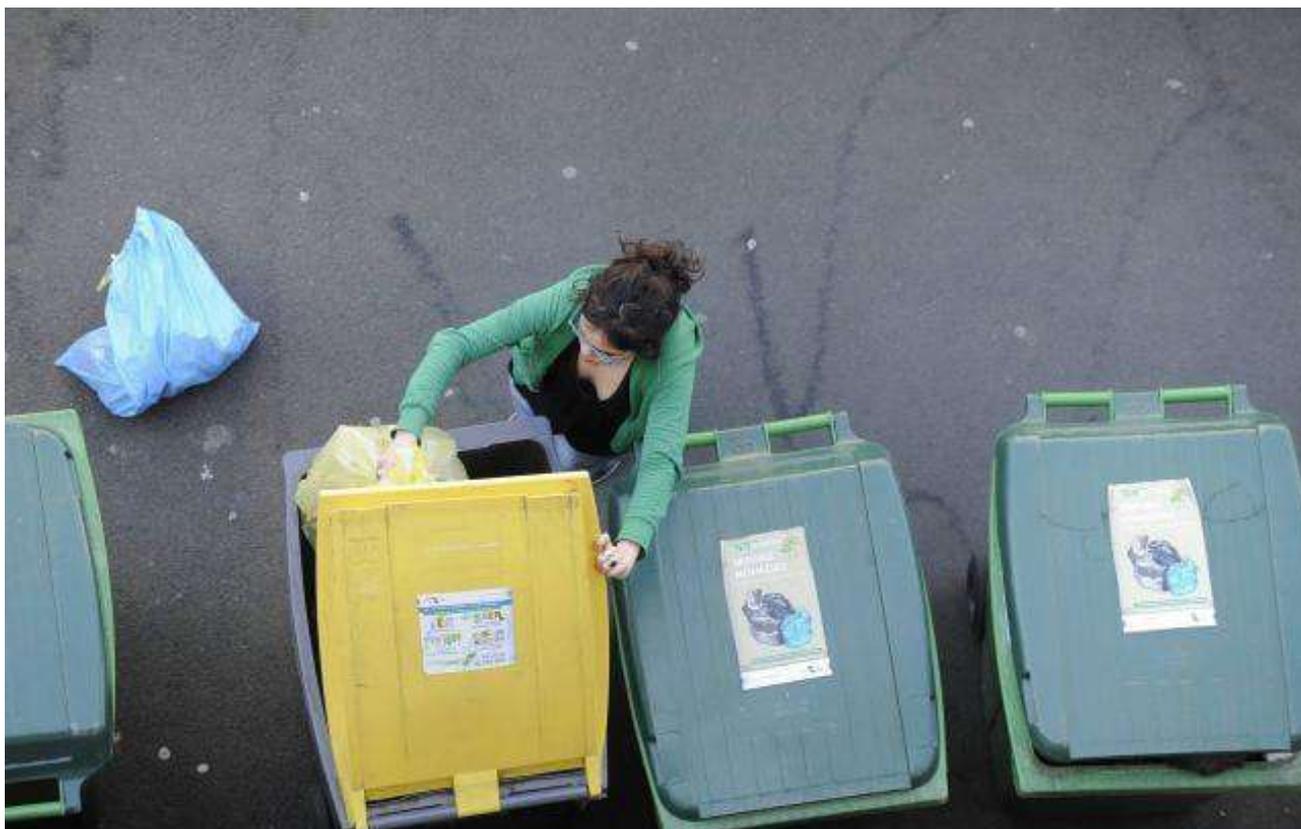
L'étude montre que le recyclage est aujourd'hui une filière économique au plein sens du terme dans la région : cela représente 1 751 employés dans les Pays de la Loire, répartis au sein de 54 entreprises, sur 108 sites. L'activité est d'abord concentrée autour de PME : 41 % des entreprises ont moins de 6 salariés, 27 % ont moins de 20 salariés, 25 % ont moins de 100 salariés. Les poids lourds du recyclage (plus de 100 salariés) représentent 8 % des entreprises.

Bon point pour les métaux

Les efforts de tous, filières comme usagers, portent leurs fruits, particulièrement dans le domaine des métaux. En 2018, dans les Pays de la Loire, ont été collectées 1,07 million de tonnes de métaux ferreux. C'est un

[Visualiser l'article](#)

résultat supérieur à la moyenne nationale. Il s'explique notamment par la présence de construction navale et d'industries manufacturières sur le territoire ligérien.



Les ménages ont permis de collecter, par leur tri sélectif 1,86 million de tonnes de déchets organiques. | archives Des ménages efficaces

Les plus gros tonnages de matières recyclées se retrouvent dans les déchets du bâtiment : 2,787 millions de tonnes, grâce à une forte activité de rénovation urbaine, réhabilitations et constructions de HLM. L'autre tonnage le plus important, tout au mérite des ménages de la région, ce sont les déchets organiques, qui ont représenté un volume de 1,86 million de tonnes en 2018. Les autres volumes de matières recyclées concernent le papier carton (508 153 tonnes), le plastique (111 192 tonnes), le textile (17 187 tonnes), les métaux non ferreux (158 115 tonnes), le bois hors palettes (453 700 tonnes) et le verre (140 216 tonnes).

(1) La fédération Federec représente les entreprises de collecte, tri, valorisation des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage.

Ouest-France



Pays de la Loire. Recyclage : la pollution de 745 800 voitures en moins



En matière de recyclage, la demande est forte sur le PET clair (bouteilles), grâce notamment à la nouvelle directive EURcyclage des bouteilles en plastique. © Fotolia Le recyclage porte ses fruits : les ménages ont trié 1,86 million de tonnes de déchets organiques dans les Pays de la Loire en 2018.

La fédération **Federec** (1) vient de dresser le bilan 2018 du recyclage dans la région des Pays de la Loire. Outre la réutilisation de matières premières, le bilan mesure les économies d'émission de CO₂ (gaz carbonique) dans les Pays de la Loire. Ces économies représentent un parc de 745-800 véhicules en circulation !

L'étude montre que le recyclage est aujourd'hui une filière économique au plein sens du terme dans la région : cela représente 1 751 employés dans les Pays de la Loire, répartis au sein de 54 entreprises, sur 108 sites. L'activité est d'abord concentrée autour de PME : 41 % des entreprises ont moins de 6 salariés, 27 % ont moins de 20 salariés, 25 % ont moins de 100 salariés. Les poids lourds du recyclage (plus de 100 salariés) représentent 8 % des entreprises.

Bon point pour les métaux

Les efforts de tous, filières comme usagers, portent leurs fruits, particulièrement dans le domaine des métaux. En 2018, dans les Pays de la Loire, ont été collectées 1,07 million de tonnes de métaux ferreux. C'est un résultat supérieur à la moyenne nationale. Il s'explique notamment par la présence de construction navale et d'industries manufacturières sur le territoire ligérien.



Les ménages ont permis de collecter, par leur tri sélectif 1,86 million de tonnes de déchets organiques. | archives

Des ménages efficaces

Les plus gros tonnages de matières recyclées se retrouvent dans les déchets du bâtiment : 2,787 millions de tonnes, grâce à une forte activité de rénovation urbaine, réhabilitations et constructions de HLM. L'autre tonnage le plus important, tout au mérite des ménages de la région, ce sont les déchets organiques, qui ont représenté un volume de 1,86 million de tonnes en 2018. Les autres volumes de matières recyclées concernent le papier carton (508 153 tonnes), le plastique (111 192 tonnes), le textile (17 187 tonnes), les métaux non ferreux (158 115 tonnes), le bois hors palettes (453 700 tonnes) et le verre (140 216 tonnes).

(1) La fédération Federec représente les entreprises de collecte, tri, valorisation des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage.

Ouest-France

Pays de la Loire. Recyclage : la pollution de 745 800 voitures en moins



En matière de recyclage, la demande est forte sur le PET clair (bouteilles), grâce notamment à la nouvelle directive EURcyclage des bouteilles en plastique. © Fotolia Le recyclage porte ses fruits : les ménages ont trié 1,86 million de tonnes de déchets organiques dans les Pays de la Loire en 2018.

La fédération **Federec** (1) vient de dresser le bilan 2018 du recyclage dans la région des Pays de la Loire. Outre la réutilisation de matières premières, le bilan mesure les économies d'émission de CO₂ (gaz carbonique) dans les Pays de la Loire. Ces économies représentent un parc de 745-800 véhicules en circulation !

L'étude montre que le recyclage est aujourd'hui une filière économique au plein sens du terme dans la région : cela représente 1 751 employés dans les Pays de la Loire, répartis au sein de 54 entreprises, sur 108 sites. L'activité est d'abord concentrée autour de PME : 41 % des entreprises ont moins de 6 salariés, 27 % ont moins de 20 salariés, 25 % ont moins de 100 salariés. Les poids lourds du recyclage (plus de 100 salariés) représentent 8 % des entreprises.

Bon point pour les métaux

Les efforts de tous, filières comme usagers, portent leurs fruits, particulièrement dans le domaine des métaux. En 2018, dans les Pays de la Loire, ont été collectées 1,07 million de tonnes de métaux ferreux. C'est un résultat supérieur à la moyenne nationale. Il s'explique notamment par la présence de construction navale et d'industries manufacturières sur le territoire ligérien.



Les ménages ont permis de collecter, par leur tri sélectif 1,86 million de tonnes de déchets organiques. | archives

Des ménages efficaces

Les plus gros tonnages de matières recyclées se retrouvent dans les déchets du bâtiment : 2,787 millions de tonnes, grâce à une forte activité de rénovation urbaine, réhabilitations et constructions de HLM. L'autre tonnage le plus important, tout au mérite des ménages de la région, ce sont les déchets organiques, qui ont représenté un volume de 1,86 million de tonnes en 2018. Les autres volumes de matières recyclées concernent le papier carton (508 153 tonnes), le plastique (111 192 tonnes), le textile (17 187 tonnes), les métaux non ferreux (158 115 tonnes), le bois hors palettes (453 700 tonnes) et le verre (140 216 tonnes).

(1) La fédération Federec représente les entreprises de collecte, tri, valorisation des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage.

Ouest-France



Pays de la Loire. Recyclage : la pollution de 745 800 voitures en moins



En matière de recyclage, la demande est forte sur le PET clair (bouteilles), grâce notamment à la nouvelle directive EURcyclage des bouteilles en plastique. © Fotolia

Le recyclage porte ses fruits : les ménages ont trié 1,86 million de tonnes de déchets organiques dans les Pays de la Loire en 2018.

La fédération Federec (1) vient de dresser le bilan 2018 du recyclage dans la région des Pays de la Loire. Outre la réutilisation de matières premières, le bilan mesure les économies d'émission de CO₂ (gaz carbonique) dans les Pays de la Loire. Ces économies représentent un parc de 745-800 véhicules en circulation !

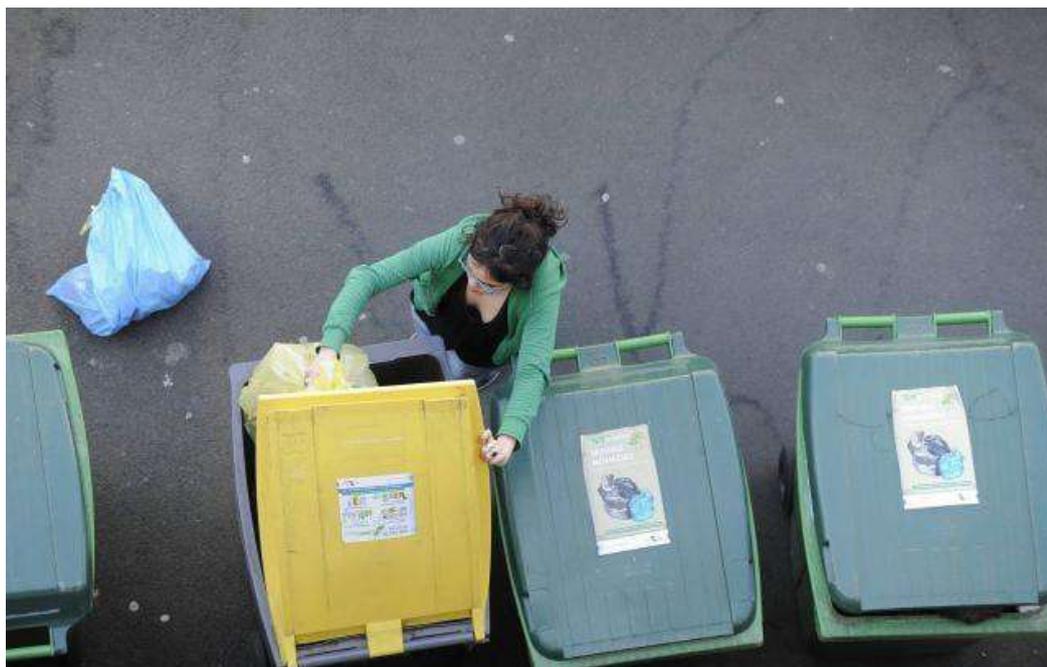
L'étude montre que le recyclage est aujourd'hui une filière économique au plein sens du terme dans la région : cela représente 1 751 employés dans les Pays de la Loire, répartis au sein de 54 entreprises, sur 108 sites. L'activité est d'abord concentrée autour de PME : 41 % des entreprises ont moins de 6 salariés, 27 % ont moins de 20 salariés, 25 % ont moins de 100 salariés. Les poids lourds du recyclage (plus de 100 salariés) représentent 8 % des entreprises.

Bon point pour les métaux

Les efforts de tous, filières comme usagers, portent leurs fruits, particulièrement dans le domaine des métaux. En 2018, dans les Pays de la Loire, ont été collectées 1,07 million de tonnes de métaux ferreux. C'est un

[Visualiser l'article](#)

résultat supérieur à la moyenne nationale. Il s'explique notamment par la présence de construction navale et d'industries manufacturières sur le territoire ligérien.



Les ménages ont permis de collecter, par leur tri sélectif 1,86 million de tonnes de déchets organiques. | archives

Des ménages efficaces

Les plus gros tonnages de matières recyclées se retrouvent dans les déchets du bâtiment : 2,787 millions de tonnes, grâce à une forte activité de rénovation urbaine, réhabilitations et constructions de HLM. L'autre tonnage le plus important, tout au mérite des ménages de la région, ce sont les déchets organiques, qui ont représenté un volume de 1,86 million de tonnes en 2018. Les autres volumes de matières recyclées concernent le papier carton (508 153 tonnes), le plastique (111 192 tonnes), le textile (17 187 tonnes), les métaux non ferreux (158 115 tonnes), le bois hors palettes (453 700 tonnes) et le verre (140 216 tonnes).

(1) La fédération Federec représente les entreprises de collecte, tri, valorisation des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage.

Ouest-France



Pays de la Loire. Recyclage : la pollution de 745 800 voitures en moins

Le recyclage porte ses fruits : les ménages ont trié 1,86 million de tonnes de déchets organiques dans les Pays de la Loire en 2018.

La fédération Federec (1) vient de dresser le bilan 2018 du recyclage dans la région des Pays de la Loire. Outre la réutilisation de matières premières, le bilan mesure les économies d'émission de CO2 (gaz carbonique) dans les Pays de la Loire. Ces économies représentent un parc de 745-800 véhicules en circulation !

L'étude montre que le recyclage est aujourd'hui une filière économique au plein sens du terme dans la région : cela représente 1 751 employés dans les Pays de la Loire, répartis au sein de 54 entreprises, sur 108 sites. L'activité est d'abord concentrée autour de PME : 41 % des entreprises ont moins de 6 salariés, 27 % ont moins de 20 salariés, 25 % ont moins de 100 salariés. Les poids lourds du recyclage (plus de 100 salariés) représentent 8 % des entreprises.

Bon point pour les métaux

Les efforts de tous, filières comme usagers, portent leurs fruits, particulièrement dans le domaine des métaux. En 2018, dans les Pays de la Loire, ont été collectées 1,07 million de tonnes de métaux ferreux. C'est un résultat supérieur à la moyenne nationale. Il s'explique notamment par la présence de construction navale et d'industries manufacturières sur le territoire ligérien.

Des ménages efficaces

Les plus gros tonnages de matières recyclées se retrouvent dans les déchets du bâtiment : 2,787 millions de tonnes, grâce à une forte activité de rénovation urbaine, réhabilitations et constructions de HLM. L'autre tonnage le plus important, tout au mérite des ménages de la région, ce sont les déchets organiques, qui ont représenté un volume de 1,86 million de tonnes en 2018. Les autres volumes de matières recyclées concernent le papier carton (508 153 tonnes), le plastique (111 192 tonnes), le textile (17 187 tonnes), les métaux non ferreux (158 115 tonnes), le bois hors palettes (453 700 tonnes) et le verre (140 216 tonnes).

(1) La fédération [Federec](#) représente les entreprises de collecte, tri, valorisation des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage.

www.ouest-france.fr

Pays : France

Dynamisme : 440



[Visualiser l'article](#)



En matière de recyclage, la demande est forte sur le PET clair (bouteilles), grâce notamment à la nouvelle directive EURcyclage des bouteilles en plastique.

Fotolia

0ppjibw50r32Z9OEznZ_geYllhzDbBsQpj3v3q9WBvoOFt1fPILHcbTwSh_2WjLgto1JINHSsafRwB0HbYFvxblEgnMXeGXKLzIDv1TjxidYA0ZmQw



MALGRÉ UNE LÉGÈRE BAISSÉ DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2018

ÉCONOMIE

LA FILIÈRE DU RECYCLAGE SE DÉVELOPPE

Avec 9 milliards d'euros, la filière du recyclage a connu une légère baisse de son chiffre d'affaires en 2018. Mais l'évolution diffère selon les filières, celle du bâtiment ayant bénéficié du dynamisme de la construction, quand celles du carton et du plastique souffrent de surproduction.

Anne DAUBRÉE

Un chiffre d'affaires en légère baisse pour une activité qui se développe : tel est le bilan paradoxal de l'industrie du recyclage en France, en 2018, présenté récemment à Paris, par Federec, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage, qui regroupe un millier d'entreprises (28 810 salariés), réparties en 12 filières. Au total, en 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 milliards d'euros, soit 1% de moins que l'année précédente. Et avec 107 milliards de tonnes collectées l'activité connaît une hausse de 2%. Bref, une année «globalement positive», d'après Jean-Philippe Carpentier, Président de Federec.

Toutefois, des évolutions potentiellement perturbatrices et des signes inquiétants s'accumulent. En particulier, les entreprises ont de plus en plus de mal à valoriser les matières premières issues du recyclage (MPIR), sur les marchés nationaux et internationaux. Les prix chutent en raison d'une surproduction et de la fermeture de la Chine à l'importation. Autre facteur d'évolution majeur – avec des effets aussi potentiellement bénéfiques – : les modifications de la réglementation, européenne et nationale. Derrière ces grandes tendances, les évolutions diffèrent selon les filières. Textile, plastique, papier-cartons, métaux ferreux et non-ferreux ont connu des difficultés. À l'inverse, le bois, les déchets organiques ou solvants, ont connu en 2018 une embellie qui devrait se poursuivre.

Cas particulier, la filière la plus importante, celle des déchets du bâtiment, est un «secteur en pleine ébullition», explique Erwan le Meur, président de Federec bâtiment. Avec

41 600 tonnes, la collecte a augmenté de 2,7%, en 2018. Le chiffre d'affaires aussi a progressé, passant de 1,7 milliard d'euros en 2017 à 1,8 en 2018. «Le recyclage a bénéficié d'une forte activité du secteur (...), ce qui ne sera pas forcément le cas pour 2019», estime Erwan le Meur. Federec espère toutefois que la rénovation prendra le relais de la construction, notamment via la densification de l'habitat dans les métropoles, mais reste prudente dans un contexte réglementaire incertain.

CRISE DE SURPRODUCTION ET PUISSANTS IMPACTS RÉGLEMENTAIRES

Dans une autre filière, celle du carton et des papiers, les perspectives de 2019, sont «assez sombres», selon Pascal Geneviève, président de Federec Papiers-cartons. Elles devraient en effet prolonger la tendance de 2018 : le tonnage global a baissé de 4,6%, par rapport à 2016, pour atteindre 6,9 millions de tonnes. Les cartons représentent plus des deux tiers des flux, stables, mais le reste, composé des papiers graphiques, diminue. «Cette baisse chronique reflète la baisse de l'utilisation du papier dans nos sociétés», analyse Pascal Geneviève. Mais c'est surtout le chiffre d'affaires qui inquiète : avec 729 milliards d'euros, il a diminué dans des proportions beaucoup plus importantes que l'activité : -26% depuis 2017. La tendance est due à plusieurs facteurs. En particulier, «l'excès d'offre» de MPIR – également liée à un taux de collecte en France élevé – a divisé par deux le prix du carton en une dizaine d'années. La



| La filière du recyclage du bois connaît une embellie qui devrait se poursuivre en 2020.

fermeture du marché chinois à ces produits met en difficulté les entreprises françaises et européennes qui ne savent plus comment écouler leur production, et leur capacité de stockage atteint des limites.

La filière plastiques a connu une année 2018 comparable à celle du carton, marquée par un engorgement du marché et une baisse des prix. Avec 9 millions de tonnes, la collecte est restée stable, mais le chiffre d'affaires, de l'ordre de 188 millions d'euros, a baissé de 4,5%, par rapport à 2017. En cause : là aussi, la fermeture du marché chinois, qui a conduit à une réorientation des flux de destination des MPR. L'Union Européenne représente à présent 43% des flux, en augmentation, quand les flux hors d'Europe sont passés de 18% en 2017 à 3%. Mais toutes les

nouvelles ne sont pas mauvaises. En particulier, une directive européenne de 2019 va imposer aux producteurs de bouteilles de plastique d'intégrer de plus en plus de plastique recyclé. Résultat «les ventes des usines étant assurées, on peut imaginer le développement de nouvelles usines de recyclage. Cela va profondément changer le marché», explique Pierre Moguérou, vice-président de la branche Federec plastiques, qui affiche de «l'espoir», pour la suite. Avec un bémol, toutefois : la perspective positive que dessine la directive européenne est un peu obscurcie par le contexte réglementaire français : le dispositif de consigne de bouteilles, actuellement envisagé dans le cadre du projet de loi sur l'économie circulaire, remettrait en question l'approvisionnement tel qu'il existe.



La filière du recyclage se développe

Avec 9 milliards d'euros, la filière du recyclage a connu une légère baisse de son chiffre d'affaires en 2018. Mais l'évolution diffère selon les filières, celle du bâtiment ayant bénéficié du dynamisme de la construction, quand celles du carton et du plastique souffrent de surproduction.



La filière du recyclage du bois connaît une embellie qui devrait se poursuivre en 2020.

Un chiffre d'affaires en légère baisse pour une activité qui se développe : tel est le bilan paradoxal de l'industrie du recyclage en France, en 2018, présenté récemment à Paris, par Federec, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage, qui regroupe un millier d'entreprises (28 810 salariés), réparties en 12 filières. Au total, en 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 milliards d'euros, soit 1% de moins que l'année précédente. Et avec 107 milliards de tonnes collectées l'activité connaît une hausse de 2%. Bref, une année « *globalement positive* », d'après Jean-Philippe Carpentier, Président de Federec.

Toutefois, des évolutions potentiellement perturbatrices et des signes inquiétants s'accumulent. En particulier, les entreprises ont de plus en plus de mal à valoriser les matières premières issues du recyclage (MPIR), sur les marchés nationaux et internationaux. Les prix chutent en raison d'une surproduction et de la fermeture de la Chine à l'importation. Autre facteur d'évolution majeur – avec des effets aussi potentiellement bénéfiques – : les modifications de la réglementation, européenne et nationale. Derrière ces grandes tendances, les



[Visualiser l'article](#)

évolutions diffèrent selon les filières. Textile, plastique, papier- cartons, métaux ferreux et non- ferreux ont connu des difficultés. À l'inverse, le bois, les déchets organiques ou solvants, ont connu en 2018 une embellie qui devrait se poursuivre.

Cas particulier, la filière la plus importante, celle des déchets du bâtiment, est un « *secteur en pleine ébullition* », explique Erwan le Meur, président de Federec bâtiment. Avec 41 600 tonnes, la collecte a augmenté de 2,7%, en 2018. Le chiffre d'affaires aussi a progressé, passant de 1,7 milliard d'euros en 2017 à 1,8 en 2018. « *Le recyclage a bénéficié d'une forte activité du secteur (...), ce qui ne sera pas forcément le cas pour 2019* », estime Erwan le Meur. Federec espère toutefois que la rénovation prendra le relais de la construction, notamment via la densification de l'habitat dans les métropoles, mais reste prudente dans un contexte réglementaire incertain.

Crise de surproduction et puissants impacts réglementaires

Dans une autre filière, celle du carton et des papiers, les perspectives de 2019, sont « *assez sombres* », selon Pascal Geneviève, président de Federec Papiers-cartons. Elles devraient en effet prolonger la tendance de 2018 : le tonnage global a baissé de 4,6%, par rapport à 2016, pour atteindre 6,9 millions de tonnes. Les cartons représentent plus des deux tiers des flux, stables, mais le reste, composé des papiers graphiques, diminue. « *Cette baisse chronique reflète la baisse de l'utilisation du papier dans nos sociétés* », analyse Pascal Geneviève. Mais c'est surtout le chiffre d'affaires qui inquiète : avec 729 milliards d'euros, il a diminué dans des proportions beaucoup plus importantes que l'activité : -26% depuis 2017. La tendance est due à plusieurs facteurs. En particulier, « *l'excès d'offre* » de MPIR – également liée à un taux de collecte en France élevé – a divisé par deux le prix du carton en une dizaine d'années. La fermeture du marché chinois à ces produits met en difficulté les entreprises françaises et européennes qui ne savent plus comment écouler leur production, et leur capacité de stockage atteint des limites.

La filière plastiques a connu une année 2018 comparable à celle du carton, marquée par un engorgement du marché et une baisse des prix. Avec 9 millions de tonnes, la collecte est restée stable, mais le chiffre d'affaires, de l'ordre de 188 millions d'euros, a baissé de 4,5%, par rapport à 2017. En cause : là aussi, la fermeture du marché chinois, qui a conduit à une réorientation des flux de destination des MPIR. L'Union Européenne représente à présent 43% des flux, en augmentation, quand les flux hors d'Europe sont passés de 18% en 2017 à 3%. Mais toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises. En particulier, une directive européenne de 2019 va imposer aux producteurs de bouteilles de plastique d'intégrer de plus en plus de plastique recyclé. Résultat « *les ventes des usines étant assurées, on peut imaginer le développement de nouvelles usines de recyclage. Cela va profondément changer le marché* », explique Pierre Moguéro, vice-président de la branche Federec plastiques, qui affiche de « *l'espoir* », pour la suite. Avec un bémol, toutefois : la perspective positive que dessine la directive européenne est un peu obscurcie par le contexte réglementaire français : le dispositif de consigne de bouteilles, actuellement envisagé dans le cadre du projet de loi sur l'économie circulaire, remettrait en question l'approvisionnement tel qu'il existe.



[Visualiser l'article](#)

2019, annus horribilis pour le recyclage de plastique et de papier

Paradoxalement, pendant que la secrétaire d'Etat à la transition écologique et le Parlement, à travers la loi pour une économie circulaire, s'attachaient à réduire le gaspillage des ressources vierges et fossiles, les recycleurs de papiers-cartons et de plastiques s'enfonçaient dans la récession. Le recyclage de métaux, lui aussi, termine une année difficile.



Faute de débouchés, les balles de papiers - cartons s'amoncellent à la sortie des centres de tri.

La Fédération des entreprises du recyclage (Federec) tenait le 19 décembre sa soirée de Noël à Paris. L'occasion de faire un bilan de l'année 2019, dans trois secteurs qui vivent des mois difficiles.

Les métaux à la peine

"Après un premier semestre 2019 qui s'est plutôt bien passé, les prix des métaux à recycler ont chuté de 50 à 80 euros par tonne. La baisse des prix a entraîné celle des volumes collectés, ce qui a permis un petit redressement des cours en fin d'année", décrit Marie-Pierre Mescam, présidente de la branche métaux ferreux de Federec, qui reconnaît que les ferrailles ont été sauvées par la hausse du prix du minerai de fer, son concurrent vierge. En revanche, la morosité du marché automobile et les marges réduites des aciéristes réduisent les débouchés pour les métaux recyclés, malgré une économie carbone estimée à 58% sur l'acier recyclé par rapport au vierge et à 92% sur l'aluminium.



Le recyclage de papiers-cartons ne couvre plus ses coûts

"Le marché se porte mal, et même très mal", résume Pascal Geneviève, président papiers-cartons de Federec. Malgré un taux de recyclage historiquement élevé, supérieur de dix points à la moyenne européenne avec 80% de taux de récupération, le marché des vieux papiers s'est effondré, victime de son efficacité. "Nous manquons cruellement de papeteries sur le marché national, et même européen. Pour un peu plus de 7 millions de tonnes collectées, seulement 5,4 Mt sont consommées en France. Ce sont donc 1,7 Mt que nous devons revendre hors de France, notamment en Espagne." Mais l'Europe est elle aussi saturée, et les collecteurs-trieurs français n'arrivent plus à placer leurs tonnages. "Nous devons compter sur la bienveillance des autorités et négocier des dérogations pour trouver des solutions en mode dégradé (valorisation énergétique, collecte restreinte...) auprès des collectivités, car nous sommes en dehors des normes autorisées en stockage en sortie de centre. Et le pire reste à venir", alerte Pascal Geneviève.

Avec un taux de récupération de 96%, le carton est sans doute le matériau d'emballage le mieux recyclé. Mais depuis que la Chine a fermé ses frontières, le système est structurellement déséquilibré. "Une grande partie des produits importés en Europe viennent de Chine, dans leur carton. Avant, nous leur en renvoyions une partie pour qu'ils refassent des cartons, créant ainsi une boucle d'économie circulaire sur 12 000 km. Lorsqu'ils ont cessé d'importer ces cartons usagés, nous avons trouvé des exutoires dans les pays voisins, qui en refaisaient du papier pour carton ondulé qu'ils revendaient en Chine. Maintenant, tout est engorgé", explique Pascal Geneviève.

Résultat, les prix se sont effondrés. En France, la fermeture d'UPM-Chapelle Darblay a privé les recycleurs de débouchés pour les papiers journaux qui sortent de leurs centres de tri. La profession espère que le site sera repris, au moins pour faire du carton, si le papier n'est pas assez rentable.

Depuis le moins de juillet, le prix de revente des papiers et cartons pour recyclage ne couvre plus les coûts de collecte, de tri et d'évacuation des déchets ultimes (non-recyclables). Les collecteurs doivent facturer les prestations d'enlèvement aux industriels, une mesure mal acceptée par les entreprises, ce qui n'était plus arrivé depuis 2008.

Le plastique revoit sa copie

Les collecteurs, trieurs et régénérateurs de plastique sont pris en étau entre la fermeture de leurs débouchés chinois, les prix bas du pétrole qui rend les plastiques vierges plus compétitifs, et le plastique bashing qui s'est généralisé cette année. "En 2017, on envoyait 250 000 tonnes de plastiques en Chine [qui l'achetait pour le recycler, Ndlr]. En 2018, c'était 40 000 tonnes, et en 2019 presque zéro", décrit Christophe Viant, président de Federec Plastiques.

Alors les recycleurs trient mieux pour rehausser les qualités, s'organisent pour redistribuer les flux. Mais "mi-2019, la multiplication des reportages dans la presse sur les grandes qualités du plastique et les flux de plastique français retrouvés au bout du monde ont masqué une réalité", regrette, sarcastique, Christophe Viant. "Depuis 18 mois, l'écoconception a fait de réels progrès. Je suis heureux de voir enfin la grande distribution, les plasturgistes venir nous voir pour que nous les aidions à réfléchir à des plastiques plus recyclables. Nous leur disons toujours la même chose : faites du monorésine, ne mélangez pas les matières !" Les recycleurs sont rassurés de voir arriver des taux minimum d'incorporation de plastique recyclé, car ils savent qu'ils pourront de moins en moins sortir leurs matières d'Europe et que le continent n'offre, à ce jour, pas suffisamment de débouchés.

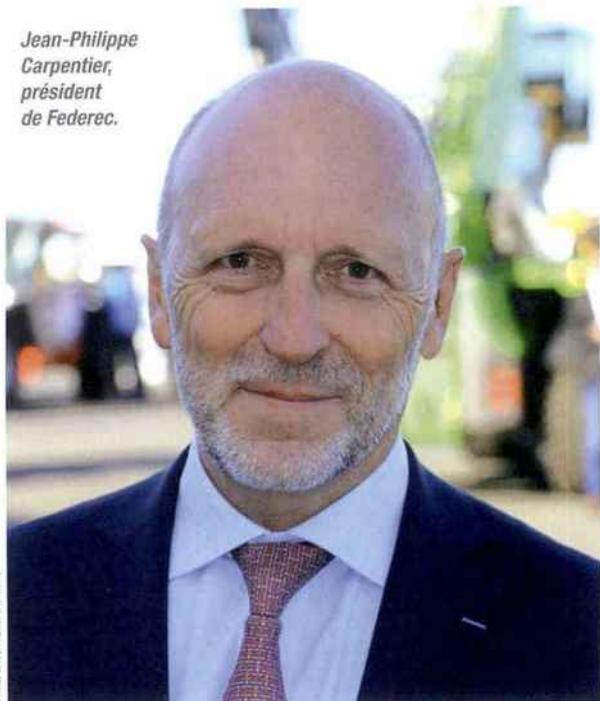


MARCHÉ | RECYCLAGE

Un bilan 2018 contrasté pour les recycleurs

Fin 2019, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) présentait son observatoire statistique permettant de dresser le portrait du marché du recyclage en 2018. Alors que ce bilan apparaît contrasté, les recycleurs entrevoient « *des nuages à l'horizon* », selon les représentants de la fédération.

Jean-Philippe Carpentier, président de Federec.



© Mat Env / Franck Boillaud

	Tonnages collectés en 2018 (Kt)	Tonnages collectés en 2017 (Kt)	Variation tonnages 2017/2018 (%)
DND DIB Déchets du Bâtiment	41 600	41 490	+2,7%
Déchets organiques	31 800	30 900	+2,9%
Métaux ferreux	12 900	12 838	+0,5%
Papiers cartons	6 961	7 290	-4,5%
Bois	6 827	6 410	+6,5%
Palettes	1 665	1 665	0%
Verre	2 400	2 340	+2,4%
Métaux non ferreux	1 905	1 969	-3,3%
Plastiques	904	900	+0,4%
Textiles	239	223	+7,2%
Solvants	97	94	+3,2%
Total	107 298	105 019	+2,1%

En 2018, le volume global de déchets collectés a progressé de 2 % pour atteindre 107 millions de tonnes, contre 105 millions de tonnes en 2017. Ces résultats sont notamment portés par « *l'activité BTP en croissance continue sur toute l'année* », souligne la fédération des entreprises du recyclage

(Federec). Après une année 2017 réjouissante pour l'ensemble des filières du recyclage, l'année 2018 laisse présager un avenir moins radieux. « *Porté par un élan positif pendant tout le premier semestre, l'ensemble de la profession s'est retrouvée en difficulté fin 2018, sans toutefois lâcher prise* », a reconnu Jean-Philippe Carpentier, président de

Federec. Les « *nuages* » survenus fin 2018 trouvent leur source dans deux causes : « *Nous sommes confrontés à des problèmes de débouchés pour certaines matières, comme le papier-carton qui est un secteur en warning complet* », s'inquiète Jean-Philippe Carpentier. Par ailleurs, « *il existe une crise sur les exutoires des déchets ultimes en alternative*

au stockage : l'une des voies de sortie est le CSR mais la France n'a pas bougé à ce sujet », se désole le président de Federec, qui rappelle l'objectif français de réduire l'enfouissement de 50% à l'horizon 2025.

LA FILIÈRE PAPIERS-CARTONS PARTICULIÈREMENT IMPACTÉE

La filière la plus impactée est donc



celle des papiers et cartons. Le volume de collecte a diminué de 4,6 % en 2018 (6,961 millions de tonnes). « C'est la première fois

« Nous sommes confrontés à des problèmes de débouchés pour certaines matières, comme le papier-carton qui est un secteur en warning complet »

qu'on observe une telle baisse », souligne Pascal Genneviève, président de Federec papiers-cartons. La décroissance du recyclage du papier graphique, qui reflète la baisse des usages dans la société y compris

dans le secteur de la presse, inquiète particulièrement les professionnels. « Nous voulons absolument éviter la fermeture des centres de tri », alerte Pascal Genneviève. D'autant que « la situation se dégrade beaucoup en 2019 avec la saturation du marché européen, due aux difficultés d'écoulement des excédents à l'export, qui sont liées à la fermeture des marchés asiatiques », conclut-il. Autre filière chahutée fin 2018 : celle des métaux ferreux. « Le prix à la tonne va diminuer de 50 à 60 euros », souligne Marie-Pierre Mescam, présidente de Federec métal. Les volumes collectés tendent à diminuer, notamment du fait du ralentissement des marchés automobiles. « Il est urgent de mettre en place des soutiens à

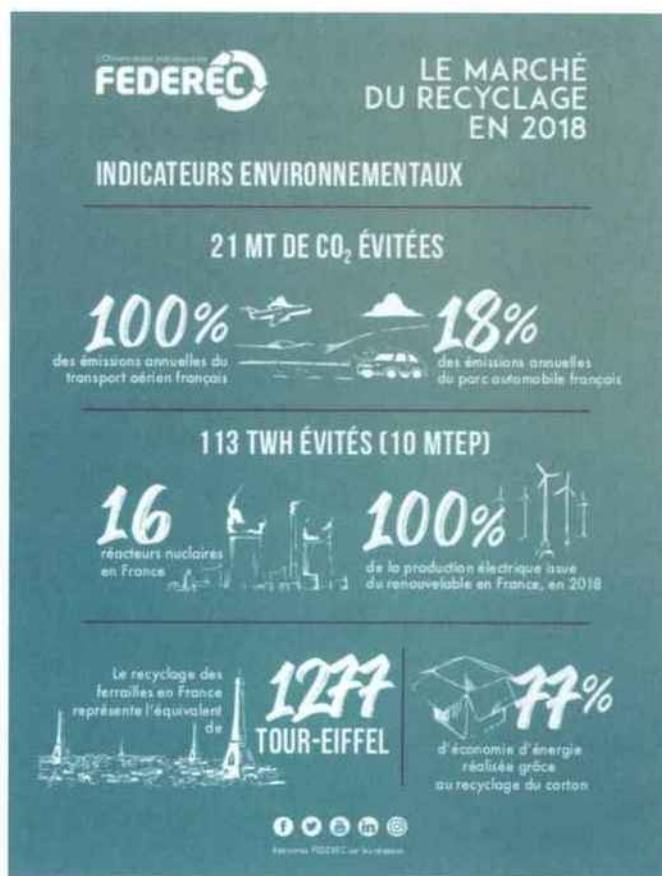
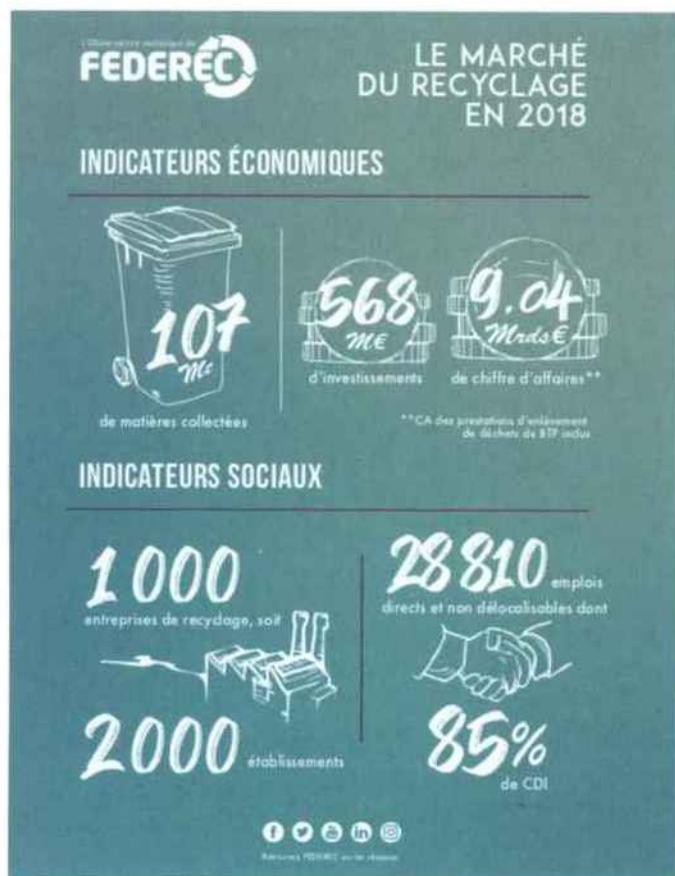
l'incorporation des ferrailles pour orienter le marché vers les filières électriques », estime Marie-Pierre Mescam. Les métaux non-ferreux connaissent également une baisse de régime : en 2018, la filière enregistre une baisse de 5,2 % de son chiffre d'affaires, en partie à cause de la fermeture du débouché chinois.

BAISSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES MAIS HAUSSE DES INVESTISSEMENTS

Côté chiffre d'affaires, les entreprises du recyclage ont connu une légère baisse en 2018 (- 0,8 %) : il atteint 9,04 milliards d'euros, contre 9,11 milliards en 2017. Néanmoins, les investissements ont augmenté de 5,9% pour atteindre 568 milliards d'euros.

« La très bonne année 2017 a permis de faire des investissements conséquents », explique le président de la fédération professionnelle. 44 % de ces investissements ont été consacrés au renouvellement des machines de tri, et 27 % au renouvellement du matériel de collecte.

Eva Gomez



04

Journée

Mondiale du Recyclage





AGENDA

JANVIER 2020

29 et 30 janvier 2020

• Regen Europe

Salon dédié à la valorisation énergétique et aux co-produits issus de la biomasse et des déchets.

Nantes (44)

En savoir plus : www.regen-europe.com

• Biogaz Europe

Salon précurseur international pour le gaz vert renouvelable.

Nantes (44)

En savoir plus : www.biogaz-europe.com

• Bois Énergie

Événement de référence pour le secteur bois énergie pour l'industrie et les collectivités en France.

Nantes (44)

En savoir plus : www.boisenergie.com

30 janvier 2020

Emballages plastiques et recyclabilité

1^{er} colloque technique sur l'économie circulaire, les emballages plastiques et leur recyclabilité organisé par l'Isara et pack Avenir.

Lyon (69)

En savoir plus : isara.fr/economie-circulaire/

FÉVRIER

6 février 2020

Colloque Technologie numériques et robotiques pour la gestion des déchets

Cette 1^{re} édition est organisée par le Comité stratégique de filière Transformation et valorisation des déchets.

Paris

En savoir plus :

bbcm3.fr/colloque-dechets/programme.php

MARS

11 au 13 mars 2020

IARC 2020

20^e Congrès international du recyclage automobile.

Genève (Suisse)

En savoir plus : icm.ch/iarc-2020

12 mars 2020

Gestion durable des déchets du bâtiment

Le grand rendez-vous de Démoclès

Des échanges lors de tables rondes avec des experts sur les évolutions réglementaires, la traçabilité des déchets et le diagnostic déchets avant démolition.

Paris

En savoir plus : demodes.org

18 mars 2020

Global Recycling Day 2020

La Journée mondiale du Recyclage est portée par le BIR et relayée en France par Federec.

En savoir plus : globalrecyclingday.com/
ourecyclemonde.oneheartcommunication.com/

25 au 27 mars 2020

27^e Conférence Recyclage des Pneus

Organisée par l'ETRA (European Tyre Recycling Association).

Bruxelles (Belgique)

En savoir plus : www.etra-eu.org

AVRIL

27 au 30 avril 2020

EUBCE 2020 - Biomasse

La 28^e Conférence et exposition européenne sur la biomasse intègre désormais dans son programme la bioéconomie.

Marseille (13)

En savoir plus : eubce.com

MAI

4 au 8 mai 2020



IFAT 2020

Salon international professionnel de l'environnement, du traitement de l'eau et des déchets.

Munich (Allemagne)

En savoir plus : ifat.de

18 au 20 mai 2020



World Recycling Convention & Exhibition

Convention de printemps du Bureau International du Recyclage.

Istanbul (Turquie)

En savoir plus : bir.org

JUIN

9 et 10 juin 2020

Enviropro Grand Ouest

Salon interrégional des solutions technologiques environnementales du Grand Ouest à destination des industries, des communes et collectivités, du BTP, du transport et de la logistique.

Angers (49)

En savoir plus : enviropro-salon.com

16 juin 2020

Congrès Fnade 2020

Paris

En savoir plus : fnade.org

16 au 19 juin 2020

FIP - France Innovation Plasturgie

Même jour même site, 3 salons : le salon référent Plasturgie, Composites & Caoutchoucs + FIP Transform (salon des transformateurs) + FIP Valorize (salon de l'économie circulaire pour la plasturgie).

Lyon (69)

En savoir plus : fi-p.com

18 juin 2020

2^e Journée Innovation et Recyclage

Recyclage Récupération et MPE-Media propose une dizaine de conférences : recyclabilité des plastiques, création d'une filière ingénierie du développement durable, innovations dans les indicateurs du marché, le commerce global des métaux non ferreux, des papiers-cartons, la relation entre syndicat intercommunal de gestion des déchets et population...

Paris

En savoir plus : jjr@recyclage.fr





AGENDA

JANVIER 2020

21 janvier 2020

IERC 2020

19th international electronics recycling congress.

Salzbourg (Autriche)

En savoir plus : icm.ch/ierc-2020

29 et 30 janvier 2020

• Regen Europe

Salon dédié à la valorisation énergétique et aux co-produits issus de la biomasse et des déchets.

Nantes (44)

En savoir plus : www.regen-europe.com

• Biogaz Europe

Salon précurseur international pour le gaz vert renouvelable.

Nantes (44)

En savoir plus : www.biogaz-europe.com

• Bois Énergie

Événement de référence pour le secteur bois énergie pour l'industrie et les collectivités en France.

Nantes (44)

En savoir plus : www.boisenergie.com

30 janvier 2020

Emballages plastiques et recyclabilité

1^{er} colloque technique sur l'économie circulaire, les emballages plastiques et leur recyclabilité organisé par l'Isara et pack Avenir.

Lyon (69)

En savoir plus : isara.fr/economie-circulaire/

FÉVRIER

6 février 2020

Colloque Technologie numériques et robotiques pour la gestion des déchets

Cette 1^{re} édition est organisée par le Comité stratégique de filière Transformation et valorisation des déchets.

Paris

En savoir plus :

bbcm3.fr/colloque-dechets/programme.php

MARS

11 au 13 mars 2020

IARC 2020

20^e Congrès international du recyclage automobile.

Genève (Suisse)

En savoir plus : icm.ch/iarc-2020

12 mars 2020

Gestion durable des déchets du bâtiment

Le grand rendez-vous de Démocodès

Des échanges lors de tables rondes avec des experts sur les évolutions réglementaires, la traçabilité des déchets et le diagnostic déchets avant démolition.

Paris

En savoir plus : demodes.org

18 mars 2020

Global Recycling Day 2020

La Journée mondiale du Recyclage est portée par le BIR et relayée en France par Federec.

En savoir plus : globalrecyclingday.com/

ou recyclemonde.oneheartcommunication.com/

25 au 27 mars 2020

27^e Conférence Recyclage des Pneus

Organisée par l'ETRA (European Tyre Recycling Association).

Bruxelles (Belgique)

En savoir plus : www.etra-eu.org

AVRIL

27 au 30 avril 2020

EUBCE 2020 - Biomasse

La 28^e Conférence et exposition européenne sur la biomasse intègre désormais dans son programme la bioéconomie.

Marseille (13)

En savoir plus : eubce.com

MAI

4 au 8 mai 2020



IFAT 2020

Salon international professionnel de l'environnement, du traitement de l'eau et des déchets.

Munich (Allemagne)

En savoir plus : ifat.de

18 au 20 mai 2020



World Recycling Convention & Exhibition

Convention de printemps du Bureau International du Recyclage.

Istanbul (Turquie)

En savoir plus : bir.org

JUIN

9 et 10 juin 2020

Enviropro Grand Ouest

Salon interrégional des solutions technologiques environnementales du Grand Ouest à destination des industries, des communes et collectivités, du BTP, du transport et de la logistique.

Angers (49)

En savoir plus :

enviropro-salon.com

16 juin 2020

Congrès Fnade 2020

Paris

En savoir plus :

fnade.org

16 au 19 juin 2020

FIP - France Innovation Plasturgie

Même jour même site, 3 salons : le salon référent Plasturgie, Composites & Caoutchoucs + FIP Transform (salon des transformateurs) + FIP Valorize (salon de l'économie circulaire pour la plasturgie).

Lyon (69)

En savoir plus : f-i-p.com

05

Nominations / Élections





RECYCLAGE

FEDEREC



Fabien Desport, directeur de Société Picardie Régénération, a été élu pour un nouveau mandat de 3 ans à la présidence de la

branche solvants de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec).

Master en biologie, master en technologie, MBA du Celsa, il a occupé plusieurs postes au sein de la direction commerciale et marketing de la société SARP Industries de Veolia, avant de devenir, en 2015, directeur de SPR (Société Picardie Régénération), filiale de Veolia, spécialiste de la régénération des solvants. En parallèle, il est, depuis 2017, président de Federec Solvants.

www.executives.fr/a.asp?a=155893

Pays : France



Federec Solvants
Fabien Desport
réélu président



Et de deux : début janvier, Fabien Desport a été réélu pour un second mandat de trois ans à la présidence du Syres, la branche Solvants de Federec. Titulaire d'un master en biologie, d'un

MBA obtenu au CELSA, Fabien Desport a occupé plusieurs postes à la direction commerciale

Fnade
Un nouveau
président



Fabrice Rossignol, directeur général délégué de Suez Recyclage & Valori-

et marketing de Sarp Industries (Veolia), avant de devenir en 2015 le président de SPR, filiale de

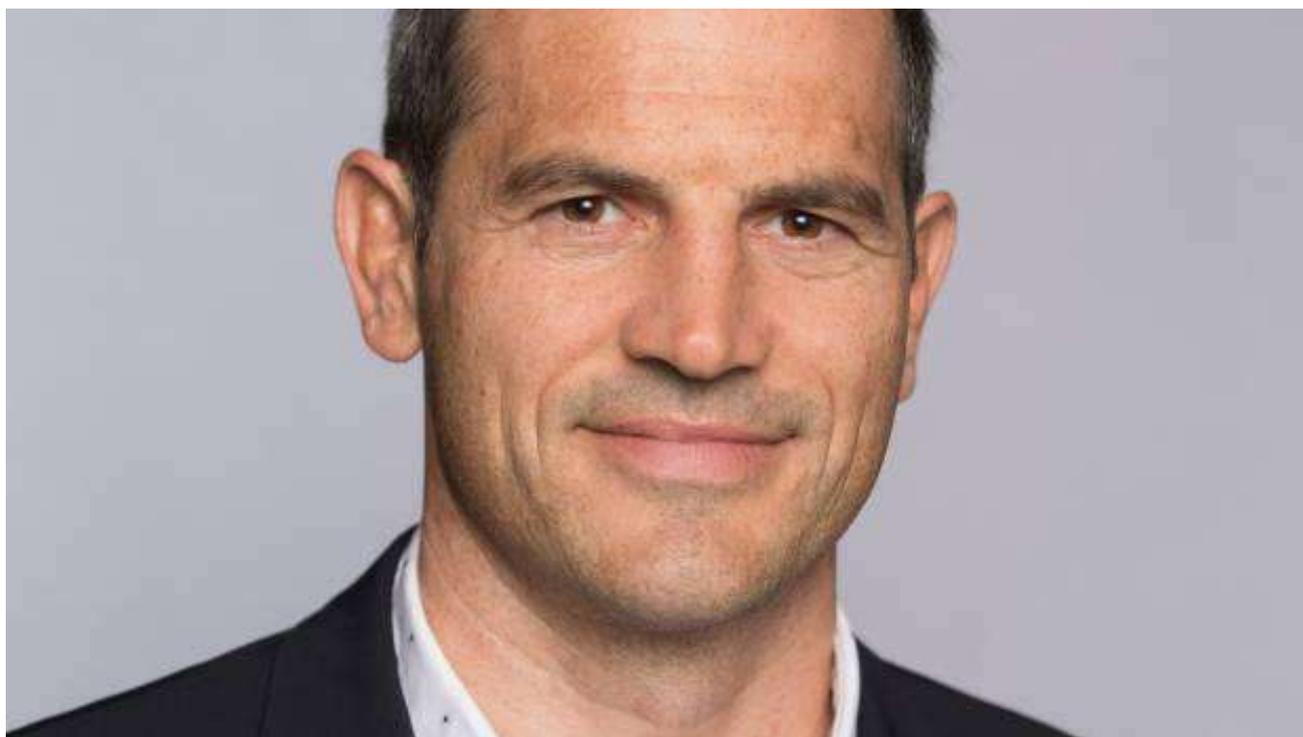
sation France, est le nouveau président de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade). Agé de 55 ans, il succède à Philippe Maillard, qui a endossé de nouvelles responsabilités. Diplômé de l'Essec, Fabrice Rossignol a occupé différentes fonctions chez Suez. En tant que président du Syved, l'un des huit syndicats de la fédération, il a été membre du conseil d'administration de la Fnade de 2013 à 2016.

Veolia spécialisée dans la régénération des solvants industriels. Pour son nouveau mandat, Fabien Desport sera accompagné par les neuf membres actifs du conseil d'administration, qui ont tous été reconduits dans leurs fonctions, ainsi que de son vice-président Jean-Sébastien Salber, de la société Salber Recyclage.

GDE
Réunion Seveso
reportée

Une réunion publique à l'initiative de GDE, de la mairie et de la préfecture devait avoir lieu jeudi 23 janvier 2020 à Rocquancourt (Calvados) pour apporter les réponses au classement Seveso rehaussé du site GDE en raison de son activité de broyage de batteries. Cette réunion a été reportée à l'initiative de la Préfecture en attente d'informations complémentaires.

Fabien Desport, réélu à la présidence de Federec Solvants



Fabien Desport, de la société Picardie Régénération, a été élu pour un nouveau mandat de trois ans à la présidence du Syres (Federec Solvants).

Au cours de son nouveau mandat, Fabien Desport sera accompagné par les 9 membres actifs du conseil d'administration qui ont tous été reconduits dans leurs fonctions, ainsi que de son vice-président Jean-Sébastien Salber (société Salber Recyclage).

" Ces trois dernières années ont été marquées par une période d'évolutions réglementaires intenses. Au niveau européen avec le BREF Traitement de déchets qui engage notre profession dans une démarche encore plus exigeante de réduction des émissions dans l'air. Comme au niveau national avec notamment la sortie du statut de déchet initié dès 2012 et confirmé en février 2019 par un arrêté spécifique pour le recyclage des solvants. Dans le même temps, nos entreprises ont dû s'adapter aux évolutions locales des conditions d'engagement des moyens publics de secours aux incendies, allant vers une plus grande autonomie des usines", commente le président.

" Sur le plan économique, ces dernières années ont confirmé les tendances à la baisse de l'utilisation des solvants les plus toxiques. Dans un marché dont les volumes sont relativement stables, le niveau de l'activité industrielle global impacte directement les régénérateurs de solvants. L'embellie des industries de la chimie, la pharmacie ou encore l'automobile ces trois dernières années ont permis de compenser les baisses de



www.mat-environnement.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

volumes liées à l'évolution des procédés pour réduire les consommations et particulièrement les solvants les plus toxiques", rappelle-t-il.

Titulaire d'un master en biologie, d'un master en technologie et d'un MBA obtenu au Celsa, Fabien Desport a occupé plusieurs postes au sein de la direction commerciale et marketing de la société SARP Industries de Veolia, avant de devenir en 2015 le président de SPR, entreprise filiale de Veolia, qui régénère des solvants industriels.

Fabien Desport, réélu à la présidence de Federec Solvants



Fabien Desport, de la société Picardie Régénération, a été élu pour un nouveau mandat de trois ans à la présidence du Syres (Federec Solvants).

Au cours de son nouveau mandat, Fabien Desport sera accompagné par les 9 membres actifs du conseil d'administration qui ont tous été reconduits dans leurs fonctions, ainsi que de son vice-président Jean-Sébastien Salber (société Salber Recyclage).

" Ces trois dernières années ont été marquées par une période d'évolutions réglementaires intenses. Au niveau européen avec le BREF Traitement de déchets qui engage notre profession dans une démarche encore plus exigeante de réduction des émissions dans l'air. Comme au niveau national avec notamment la sortie du statut de déchet initié dès 2012 et confirmé en février 2019 par un arrêté spécifique pour le recyclage des solvants. Dans le même temps, nos entreprises ont dû s'adapter aux évolutions locales des conditions d'engagement des moyens publics de secours aux incendies, allant vers une plus grande autonomie des usines ", commente le président.

" Sur le plan économique, ces dernières années ont confirmé les tendances à la baisse de l'utilisation des solvants les plus toxiques. Dans un marché dont les volumes sont relativement stables, le niveau de l'activité industrielle global impacte directement les régénérateurs de solvants. L'embellie des industries de la chimie, la pharmacie ou encore l'automobile ces trois dernières années ont permis de compenser les baisses de volumes liées à l'évolution des procédés pour réduire les consommations et particulièrement les solvants les plus toxiques ", rappelle-t-il.

Titulaire d'un master en biologie, d'un master en technologie et d'un MBA obtenu au Celsa, Fabien Desport a occupé plusieurs postes au sein de la direction commerciale et marketing de la société SARP Industries de



www.constructioncayola.com

Pays : France

Dynamisme : 8



[Visualiser l'article](#)

Veolia, avant de devenir en 2015 le président de SPR, entreprise filiale de Veolia, qui régénère des solvants industriels.

Fabien Desport, de la société Picardie Régénération, a été élu pour un nouveau mandat de trois ans à la présidence du Syres (Federec Solvants).



Federec Solvants : réélection de Fabien Desport



➤ Fabien Desport, de la Société Picardie Régénération (SPR), a été élu pour un nouveau mandat de 3 ans à la présidence du Syres, la branche Solvants de Federec. Durant son nouveau mandat, il sera accompagné par les 9 membres actifs du Conseil d'Administration, qui ont tous été reconduits dans leurs fonctions, ainsi que de son Vice-président Jean-Sébastien Salber (société Salber Recyclage).

▶▶ Fabien Desport est titulaire d'un master en biologie, d'un master en technologie et d'un MBA obtenu au Celsa. Il a occupé plusieurs postes au sein de la direction commerciale et marketing de la société SARP Industries de Veolia, avant de devenir en 2015 le Président de SPR, entreprise filiale de Veolia, qui régénère des solvants industriels.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 2



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Fabien Desport réélu à la tête de Federec Solvants



Fabien Desport a été réélu à la présidence de la branche solvants de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec).

Réunie le 8 janvier dernier, l'assemblée générale de la branche solvants de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec Syres) a réélu, pour trois années supplémentaires, Fabien Desport à sa tête.

Durant son nouveau mandat, Fabien Desport, directeur de la société Picardie Régénération, sera accompagné par les 9 membres actifs du conseil d'administration, qui ont tous été reconduits dans leurs fonctions, ainsi que de son vice-président, Jean-Sébastien Salber.

06

Plastiques





L'ESSENTIEL

MATIÈRES PREMIÈRES

MATIÈRE À PENSER

Mystère dans les conteneurs

Les images de Yeo Bee Yin, la ministre malaisienne de l'Environnement, devant des conteneurs ouverts à Port Klang ont tourné dans le monde entier. Ces 150 conteneurs contenant 3737 tonnes de déchets plastiques jugés non conformes à leur débarquement font actuellement route vers leurs 14 pays d'origine : 43 d'entre eux sont attendus au Havre, 42 au Royaume-Uni, 17 aux États-Unis, 11 au Canada... L'Indonésie et les Philippines aussi ont renvoyé des chargements. En novembre 2019, une société de courtage du sud de la France a écopé d'une amende administrative inédite de 192000 euros pour défaut de notification d'exportation (vers la Malaisie déjà), de 20 conteneurs. À l'heure où nous imprimons,



personne – ni au ministère, ni à la Fédération des entreprises du recyclage – n'a pu nous en dire plus sur le contenu des 43 conteneurs retoqués : fraude sur la nature des déchets, présence de déchets dangereux ? Ou, comme souvent, un taux d'impuretés supérieur aux normes, récemment durcies en Asie, parfois au-delà des qualités admises en Europe ? Car pour que ces matières traversent le globe, il faut que quelqu'un les ait achetées, coût du transport compris. Difficile d'imaginer que cet

acheteur ne comptait pas les valoriser. « Ce qui me surprend, dans ces affaires, c'est que l'export de déchets est déjà très réglementé, commente Dominique Maguin, le président de la Confédération des métiers de l'environnement. Pour renforcer la traçabilité, l'urgence est de digitaliser les documents mentionnant la nature des lots, l'exportateur, les intermédiaires, le destinataire... » Selon Citeo, seulement 2 % des déchets d'emballages français et 1 % des déchets plastiques sont exportés hors d'Europe. **MYRTILLE DELAMARCHE**

INDICES & COTATIONS

Suivez en temps réel l'évolution de plus de **1 000 indices** (métaux, plastiques, recyclage...) et paramétrez vos alertes personnalisées sur indices.usinenouvelle.com



L'ENQUÊTE



DÉFI. Après les bouteilles et les flacons, la France doit se préparer à transformer et réutiliser pots de yaourt, barquettes, sacs et films alimentaires. Mais la filière est encore loin d'être prête...

Recyclage du plastique : la grande illusion ?



Il est le nouvel ennemi public numéro un. Celui qui souille nos campagnes et nos montagnes. Pollue les eaux et les océans du monde entier. Menace avérée pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique reste pourtant omniprésent. Pour tenter de casser cette spirale infernale, la France vise 100 % de recyclage en 2025. Pas simple. Et peut-être pas si vertueux qu'il y paraît.

Textes : Stéphane Barnoin
Photos : Francis Campagnoni

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables. Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzanques-Bellegarde (Creuse).

D'ici 2022, tous les plastiques, même les sacs, seront triés

L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu – comprenant notamment des trieurs optiques – avant de défiler entre les mains expertes des « valoristes ». « On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs

éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt. La mission de la structure s'arrête là. Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage, chargées de les transformer.

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au 29^e rang sur... 30 pays du Vieux continent. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).

« Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux », reconnaît Christophe Viant, le président de la branche plastique de la

Fédération des entreprises de recyclage (Federec).

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement – 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans – la France doit relever de front un triple challenge. D'abord, mieux capter la ressource. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue. De nombreuses collectivités pren-

“ Selon les derniers chiffres parus, la France affiche un taux de recyclage d'à peine 26 %. Et se classe au 29^e rang sur 30 pays européens ”

nent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages,



films de produits alimentaires). L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés (*voir ci-contre*). « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

Un (très) gros retard à combler

« On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention », pointe Olivier Mezzalira, le directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante. C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines – la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or – qui nettoient, broient et fondent le polyté-réphthalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.



L'ENQUÊTE

Pour le reste, c'est le désert ou presque. Un seul site en France est entièrement voué à donner une seconde vie aux films et sacs plastiques : l'usine Machaon, qui a ouvert mi-2017 à Châlons-en-Champagne, avec le soutien financier de l'État. « Notre objectif est de réussir à transformer 70 ou 80 % des produits acheminés ici en granulés, qui serviront à fabriquer des sacs-poubelles ou des tuyaux d'irrigation, détaille Hector Laureiro, le directeur industriel. Le reste, qui n'est pas recyclable, sert de combustible, notamment pour les fours des cimenteries. » Le site vient d'augmenter sa capacité de traitement. Il devrait bientôt pouvoir accueillir 30.000 tonnes de matières par an.

« C'est un début, mais c'est loin d'être suffisant », déplore Christophe Viant, de Federec. « Avec l'extension de la consigne de tri, nous n'aurons jamais les capacités de traiter tous les volumes bientôt collectés en

France. Le problème, c'est que les films et les sacs sont un gisement fourre-tout, hétéroclite et souvent de faible qualité, qui suppose des coûts de transport et de traitement très élevés, pour un résultat à la sortie encore médiocre. Bref, ça n'intéresse pas grand monde... »

Expérimentations

Idem pour les pots de yaourt en polystyrène. Faute d'acteur français, les volumes déjà triés dans certaines collectivités partent pour l'heure vers l'Allemagne ou l'Espagne. La démarche écologique en prend un (gros) coup... Des tests sont en cours sur le site Total de Carling, en Moselle, pour combler ce manque. Mais là aussi, la partie est loin d'être gagnée. « Le pot de yaourt n'est pas non plus un produit facile, reprend le responsable de Federec. C'est cassant, très léger et souvent sale du fait de la moisissure des résidus alimentaires. Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse ? Tant mieux. Mais j'attends de voir. Ce projet, j'en entends parler depuis dix ans... »

Troisième grand chantier, et pas le moindre : l'écoconception. La nécessité de réduire les emballages à la source, de limiter les plastiques complexes et les mélanges de résines difficiles, voire impossibles à retraiter, fait consensus. Des progrès ont été faits, par exemple, pour mettre au point une barquette

“ On ne va pas se mentir. On peut, et on doit faire mieux ”

Christophe Viant, de la **Fédération nationale des entreprises de recyclage**.

de jambon entièrement recyclable. Mais les intérêts économiques continuent parfois – souvent ? – de dicter leur loi.

« L'hérésie » des nouvelles bouteilles en PET opaque

Les bouteilles blanches de lait, par exemple, étaient traditionnellement en polyéthylène haute densité (PEHD). Et facilement réexploitables. Certains industriels ont pourtant préféré se tourner massivement vers le PET opaque. Avantages ? Un contenant plus léger, et donc moins onéreux à fabriquer et à transporter, mais aussi plus brillant, et donc plus visible dans les rayons.

Problème, en revanche : l'oxyde de titane ajouté pour opacifier l'emballage en PET le rend impossible à recycler tout seul. « C'est un peu comme si un grain de sable apparaissait sur un film que vous tirez. À un moment, vous arrivez au point de rupture, la fibre casse », vulgarise Christophe Viant.

L'association Zero Waste crie à l'hérésie. « Non seulement les millions de bouteilles en PET opaque mises sur le marché ne sont pas recyclables en elles-mêmes, mais en plus et surtout, leur composition particulière vient perturber le recyclage classique de l'ensemble des bouteilles en PET coloré, auxquelles elles sont mêlées. Depuis 2010, leur usage augmente pourtant de façon exponentielle », s'alarme l'ONG, qui déplore l'inertie des autorités.

Dans ce paysage en pleine mutation, mais encore très lacunaire, Zero Waste et d'autres continuent de plaider inlassablement pour la suppression pure et simple du plastique. Un message en partie entendu. Depuis le 1^{er} janvier, la vaisselle jetable en lots a disparu des grandes surfaces, de même que les cotons-tiges en plastique. Les pailles, les couverts jetables, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansé subiront le même sort en 2021. L'année suivante, les sachets de thé et les distributions de bouteilles d'eau dans les entreprises seront à leur tour bannis. Pas à pas, donc, vers l'objectif fixé par le gouvernement : la disparition du plastique à usage unique en 2040. ■

(*) En 2016 toujours, la France incinérât 49 % de ses déchets plastiques. Les 25 % restants étaient enfouis.

“ Faute de filière nationale, les pots de yaourt collectés en France sont pour l'heure transportés et traités à l'étranger... ”





52.000

Selon des chercheurs canadiens, un adulte avale chaque année jusqu'à 52.000 microparticules de plastique en buvant et en s'alimentant. Et même 121.000 si l'on prend en compte la pollution de l'air (source : revue *Environmental Science and Technology*)

11.200

En tonnes, la quantité de déchets plastiques français rejetés chaque année dans la mer Méditerranée, d'après un rapport publié en 2019 par WWF.

9 %

Selon l'ONU, seuls 9 % des plastiques produits à l'échelle mondiale depuis 1950 ont été recyclés. 12 % ont été incinérés. La très grande majorité termine donc sa vie dans les décharges, les océans ou encore les canalisations.



Les centres de tri contraints à une adaptation express

Ils jouent un rôle stratégique. Jour après jour, les centres de tri réceptionnent, séparent, conditionnent et revendent aux recycleurs des millions de tonnes de journaux, cartons, verre et emballages en tout genre.

La généralisation de la collecte sélective à domicile a boosté la construction de sites. De quatre en 1992, leur nombre a explosé jusqu'à 300 en 2006. Depuis ce pic, un mouvement inverse est engagé. Les structures les plus petites, souvent les moins performantes et donc les moins rentables, disparaissent peu à peu. En 2011, l'Ademe en recensait 253. Il n'y en a plus que 200 aujourd'hui. Et ce chiffre devrait encore fondre à court terme.

Motif de la saignée annoncée ? Les équipements actuels, financés par les collectivités territoriales avec l'aide de Citeo, l'organisme de référence en la matière, n'ont pas les moyens techniques de traiter les pots de yaourt, barquettes, films et sacs plastiques qui vont affluer d'ici 2022, avec l'extension de la consigne de tri. Des investissements conséquents s'imposent : nouvelles machines, nou-

veaux tapis, capacités accrues de déchargement et de stockage, etc.

Certaines collectivités ont fait le pari de moderniser des centres existants. C'est le cas à Beaune-les-Mines, près de Limoges. La structure a fermé en novembre, et le restera jusqu'en avril, pour permettre l'agrandissement et l'installation de matériels de dernière génération. Montant de l'investissement : 12,2 millions d'euros.

Reliftings, constructions et disparitions

La même option a été retenue à Clermont-Ferrand. Début 2021, 18 millions d'euros vont être injectés dans le centre de tri auvergnat, géré par la société Échalier. À l'issue du chantier, quinze trieurs optiques seront opérationnels, contre trois aujourd'hui. « Nous pourrions alors couvrir un bassin de 800 ou 900.000 habitants, et absorber 50.000 tonnes par an », détaille Olivier Mezzalana, le directeur général du syndicat de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme (Valtom).



Ailleurs en France, des sites à vocation interdépartementale vont sortir de terre. Objectif : mutualiser les coûts et garantir des volumes suffisants pour amortir les investissements. À l'horizon 2022, Bourges se dotera ainsi d'un centre de tri tout neuf, chiffré à 17 millions d'euros, qui centralisera les déchets recyclables du Cher, de l'Indre et de la Nièvre. Idem à Masseube, au sud d'Auch, pour le Gers, les Hautes-Pyrénées et une partie de la Haute-Garonne. Ou encore à Parçay, près de Tours, pour l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et la Sarthe.

Cette « prime aux gros » se fait forcément aux dépens des petits. Dans le Puy-de-Dôme, deux centres périphériques, à Issoire et Ambert, vont disparaître. Ils emploient une vingtaine de salariés. « Des études de reconversion sont en cours, et la reprise de certains salariés à Clermont-Ferrand est envisagée », indique le Valtom. Dans le Limousin, la modernisation de Beaune-les-Mines signe la fin de la structure de Noth, dans la Creuse voisine. Là aussi, une vingtaine d'emplois sont concernés. ■



L'Europe recycle 32,5 % de ses déchets plastiques



Les déchets plastiques collectés en Europe représentaient en 2018, 1 % de la totalité des déchets post-consommation, soit 29 millions de tonnes. Cette fraction, aussi modeste soit-elle, fait pourtant l'objet d'un arsenal réglementaire croissant depuis quelques années, pour venir à bout de la valorisation du gisement. Dans sa dernière étude, PlasticsEurope montre plusieurs signaux positifs concernant le recyclage des déchets plastiques en Europe. La France accuse encore du retard, plombé notamment par la mise en décharge.

Tous les indicateurs sont en hausse. L'Europe affiche depuis 2018 un taux de valorisation des déchets plastiques post-consommation de 75 % contre 72,7 % en 2016 et une mise en décharge qui passe pour la première fois sous la barre des 25 %. Cela représente tout de même 7,2 millions de tonnes de plastiques. Selon PlasticsEurope, association européenne des producteurs de matières plastiques, moins de 20 % des plastiques enfouis concernent les déchets d'emballages. De son côté, le recyclage des déchets plastiques affiche une progression à 32,5 %. Les emballages tirent leur épingle du jeu à l'échelle européenne avec la valorisation matière de 700 000 tonnes supplémentaires en 2018, soit un taux moyen de 42 % – quand il n'est encore que de 26 % en France. Pour réduire encore la part de déchets plastiques mise en décharge, PlasticsEurope milite pour deux types d'actions : la collecte séparée et l'interdiction réglementaire de l'enfouissement.

Dans son étude européenne, le tableau des 28 Etats membres associés à la Suisse et à la Norvège montre une nouvelle fois que cette interdiction dans les pays qui l'instaurent, favorise non seulement la valorisation énergétique mais également le recyclage. Sur les dix pays concernés par l'interdiction de mise en décharge, huit affichent un taux de recyclage supérieur à la moyenne européenne (34 % aux Pays-Bas, 39 % en Allemagne et en Suède, 37 % au Danemark etc.). Pour ce qui concerne la collecte des déchets plastiques, l'étude de PlasticsEurope rappelle que la collecte en mélange ne favorise pas le recyclage, puisqu'il s'élève à seulement 6 %, alors que son taux passe à 62 % en collecte séparée.

Arsenal réglementaire



[Visualiser l'article](#)

La progression des modes de traitement constatée en Europe depuis deux ans résulte de plusieurs facteurs. Tout d'abord le contexte réglementaire sur les déchets, révisé en 2019 est plus favorable. Les objectifs ont été réactualisés avec de nouvelles directives Cadre Déchets, Décharge et Emballages. La directive SUP sur la réduction de certains plastiques à usage unique intègre également des obligations en matière de recyclage et d'incorporation de matière recyclée. Par ailleurs, Un green deal de la Commission européenne vient d'être annoncé, et présente des ambitions significatives sur les plastiques et l'économie circulaire. A l'échelle de l'industrie, la création de la Circular Plastics Alliance a été lancée en septembre 2019 pour utiliser d'ici à 2025, l'équivalent de dix millions de tonnes de plastiques recyclés dans les produits fabriqués en Europe. La France devrait y contribuer à hauteur d'un million de tonnes. Des programmes d'actions sont en cours.



Ces mesures incitatives ne doivent pas faire oublier par ailleurs les effets d'événements extra-communautaires invitant à une meilleure prise en compte du recyclage en Europe. En 2018, 40 000 tonnes de matières plastiques à recycler générées en France ont été exportées en Chine, selon les estimations de Federec alors qu'en 2019, les chiffres sont tombés à zéro. Que ce soit en France ou ailleurs en Europe, les déchets plastiques restent désormais en grande majorité sur le territoire. Depuis deux ans, les observations sont unanimes : le recyclage progresse en Europe et la fermeture des frontières chinoises aux déchets plastiques y est sans doute pour quelque chose. Selon PlasticsEurope, en 2018, 80 % des déchets plastiques européens ont été traités en Europe. La valorisation énergétique a porté sur 12 millions de tonnes en moyenne tandis que le recyclage a concerné 9,4 millions de tonnes, dont 20 % sont partis au grand export (hors Europe).

20% de plastiques recyclés dans les films agricoles

Au final, ce sont quatre millions de tonnes de déchets plastiques post-consommation qui ont été recyclées en Europe et consommées par des transformateurs européens. Sur le marché des applications, le BTP arrive en tête avec deux millions de tonnes de plastiques recyclés utilisés (revêtements de sol, tubes, géomembranes,



[Visualiser l'article](#)

fenêtres etc.). Le secteur de l'emballage a consommé pour sa part un million de tonnes de plastiques recyclés (bidons, bouteilles boissons, flacons ménagers, rubans adhésifs, papier bulle, sacs poubelles, etc.).



Les instances européennes à travers les directives poussent l'emploi de matières recyclées dans les produits sans vraiment imposer des taux d'incorporation. Mises à part quelques marques de boissons qui commercialisent des bouteilles contenant plus de 50 % de plastiques recyclés, aujourd'hui la teneur en régénéré va de 2 à 20 % selon les secteurs. Les films plastiques pour l'agriculture affiche le taux le plus élevé, suivis par le bâtiment (14%) et l'emballage (5%). Pour renforcer cette pratique, des projets industriels sont soutenus par l'Europe en particulier dans le recyclage chimique. Des producteurs comme Sabic, BASF, Dow, Repsol, Total investissent lourdement dans de la technologie à pyrolyse pour traiter plusieurs types de résines.

A l'épreuve d'objectifs parfois contradictoires

A la lumière des performances de traitement de ses déchets plastiques, la France montre toujours un retard qu'on a parfois du mal à comprendre. Si le pays connaît une progression de son recyclage plus élevée que la moyenne européenne depuis deux ans, il reste cependant à la traîne des autres pays membres avec seulement 24,2 % de recyclage (contre 32 % en Europe), 43,3 % de valorisation énergétique et 32,5 % de mise en décharge. Le recyclage des emballages affiche 26,4 % contre 42 % en Europe, mais est plus élevé dans d'autres secteurs comme l'automobile (26,7 % contre 19 en Europe) et l'électronique (35 % contre 24%). La valorisation énergétique ne décolle pas depuis deux ans et cela peut devenir un frein à la réduction d'une mise en décharge, alors que la collecte des déchets continue d'augmenter. Au nom d'un principe ancré depuis des décennies, ouvertement hostile à la valorisation énergétique, la France maintient l'enfouissement à l'instar de pays comme l'Italie, le Portugal ou l'Espagne.

Les objectifs de la future loi sur l'économie circulaire invitent selon Hervé Millet à franchir le cap, avec une réduction de la mise en décharge pour les déchets non dangereux valorisables. Si la législation française existe déjà sur le sujet, elle n'a jamais été réellement appliquée, tant que le coût d'enfouissement n'était pas dissuasif. La hausse de la TGAP envisagée devrait porter ses fruits, espère PlasticsEurope. A ce jour, on voit bien toutes les difficultés rencontrées pour basculer vers d'autres modes de traitement.

68 % des déchets plastiques sont collectés en mélange

PlasticsEurope regrette qu'aujourd'hui à l'échelon politique français, on veuille résoudre en partie ce problème par l'interdiction pure et simple de produits en plastiques sur le marché. Inscrite dans la future loi sur l'économie circulaire, la disparition de plusieurs emballages plastiques à usage unique d'ici à 2040 risque de



[Visualiser l'article](#)

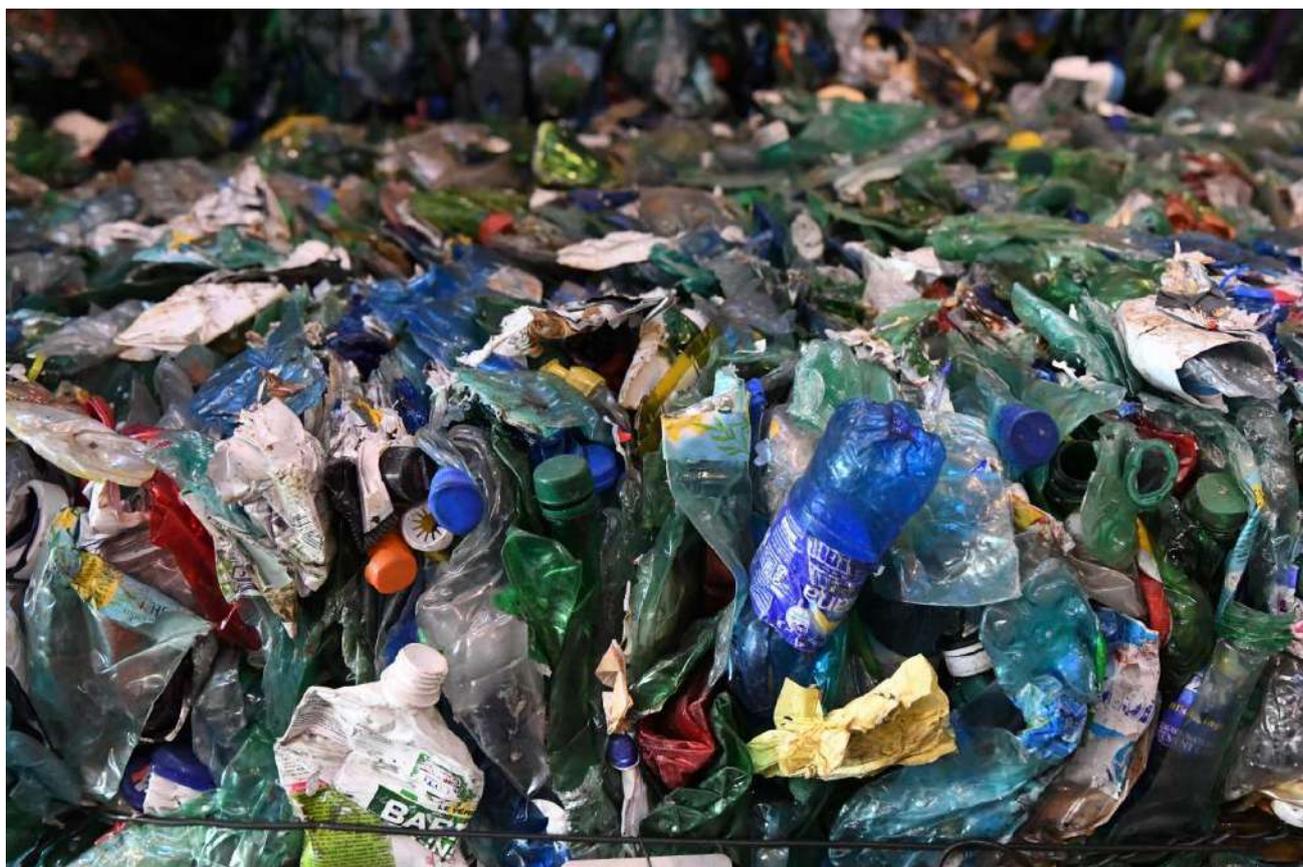
compromettre l'atteinte de taux élevés de recyclage voulus par les objectifs européens, souligne Hervé Millet. De plus, cette mesure gouvernementale vient sur-transposer la directive SUP sans tenir compte des impacts environnementaux possibles liés à l'emploi d'autres matériaux, selon Eric Quenet, DG de PlasticsEurope pour l'Europe de l'Ouest : « la remise en cause de l'usage unique ne devrait pas à tout le moins, ne concerner que les plastiques ».



En raison d'un manque d'encadrement et de sensibilisation des consommateurs, les déchets plastiques post-consommation estimés en France à 3,7 millions de tonnes, se retrouvent collectés en mélange dans une proportion de 68 %. Dans ces conditions, les plastiques finissent à 53 % en valorisation énergétique et à 43 % en décharge, déplore PlasticsEurope. Une collecte séparée permet au contraire de recycler 67 % des déchets plastiques. Un changement de comportement est indispensable selon l'association européenne, qui considère l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques comme une aubaine.

Certaines mesures établies par la future loi sur l'économie circulaire pourraient aussi lever des freins, en particulier la collecte séparée pour les déchets d'emballages hors foyer d'ici à 2025 et une obligation plus stricte d'une collecte séparée pour les acteurs économiques (mesure qui renforce le décret cinq flux). Enfin, comme au niveau européen, la France soutient les développements apportés dans le recyclage chimique. Outre le projet du groupe Total soutenu par Citeo et Nestlé, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur ce thème, porté par le CSF chimie et matériaux, a été lancé le 14 novembre 2019 avec une clôture des dossiers le 14 février 2020. Entre mesures sensées inscrites dans la future loi et objectifs politiques contradictoires, la France pourra-t-elle un jour faire partie des meilleurs élèves européens ?

Recyclage du plastique : la grande illusion ?



Après les bouteilles et les flacons, la France doit se préparer à transformer et réutiliser pots de yaourt, barquettes, sacs et films alimentaires. Mais la filière est encore loin d'être prête... © Francis CAMPAGNONI

Il est le nouvel ennemi public numéro un. Celui qui souille nos campagnes et nos montagnes. Pollue les eaux et les océans du monde entier. Menace avérée pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique reste pourtant omniprésent. Pour tenter de casser cette spirale infernale, la France vise 100% de recyclage en 2025. Pas simple. Et peut-être pas si vertueux qu'il y paraît.

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables.

Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amand-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).



L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu – comprenant notamment des trieurs optiques – avant de défiler entre les mains expertes des « valoristes ».

« On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

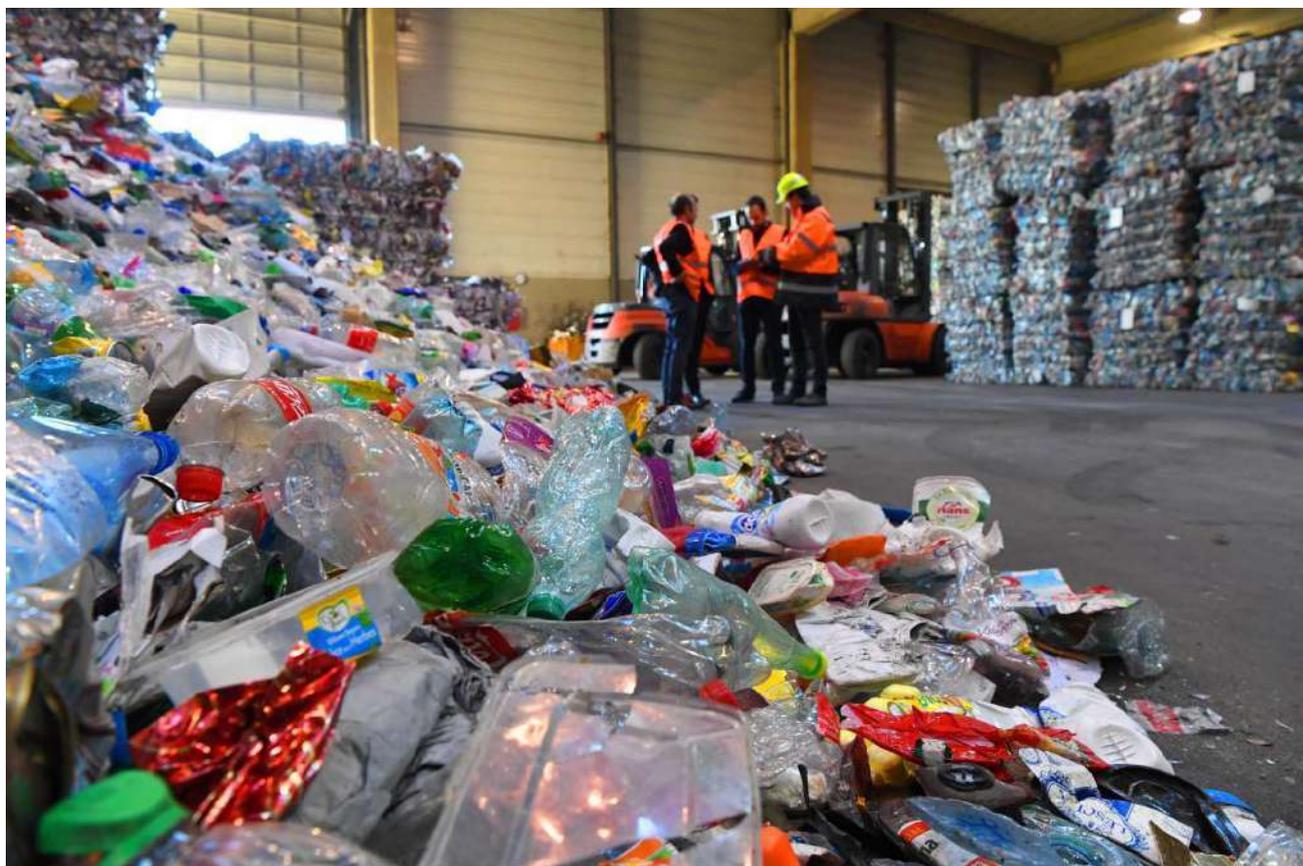


[Visualiser l'article](#)



En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt.

La mission de la structure s'arrête là. **Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage**, chargées de les transformer.



La France, mauvais élève européenne du recyclage

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au **29^e rang sur... 30 pays du Vieux continent**. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).



Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux.

Christophe Viant (président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage, Federec)

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement – 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans – **la France doit relever de front un triple challenge**. D'abord, **mieux capter la ressource**. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs

[Visualiser l'article](#)

dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue.



De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires).

Tous les emballages ménagers collectés fin 2022

L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés. « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

[Visualiser l'article](#)

On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention.



Olivier Mezzalira (directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.)

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante . C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines – la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or – qui nettoient, broient et fondent le polytéréphtalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

Pour le reste, c'est le désert ou presque. Un seul site en France est entièrement voué à donner une seconde vie aux films et sacs plastiques : l'usine Machaon, qui a ouvert mi-2017 à Châlons-en-Champagne, avec le soutien financier de l'État.

www.leveil.fr
Pays : France
Dynamisme : 10

[Visualiser l'article](#)

Notre objectif est de réussir à transformer 70 ou 80 % des produits acheminés ici en granulés, qui serviront à fabriquer des sacs-poubelles ou des tuyaux d'irrigation. Le reste, qui n'est pas recyclable, sert de combustible, notamment pour les fours des cimenteries.

Hector Laureiro ((directeur industriel de Machaon))

Le site vient d'augmenter sa capacité de traitement. Il devrait bientôt pouvoir accueillir 30.000 tonnes de matières par an.

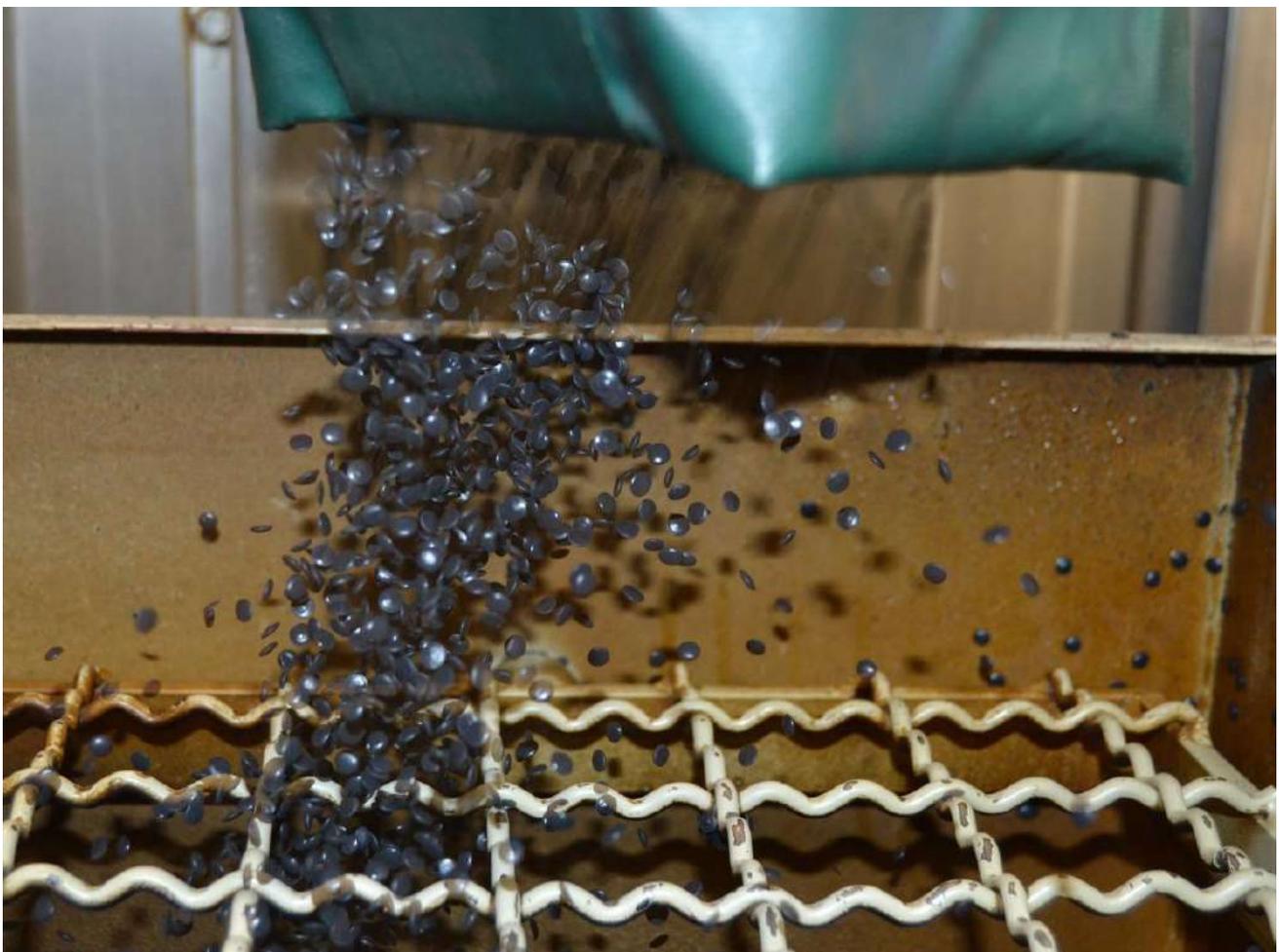


Photo DR Machaon

« C'est un début, mais c'est loin d'être suffisant », déplore Christophe Viant, de [Federec](#). « Avec l'extension de la consigne de tri, nous n'aurons jamais les capacités de traiter tous les volumes bientôt collectés en France. Le problème, c'est que **les films et les sacs sont un gisement fourre-tout, hétéroclite et souvent de faible qualité, qui suppose des coûts de transport et de traitement très élevés**, pour un résultat à la sortie encore médiocre. Bref, ça n'intéresse pas grand monde... »



Expérimentations

Idem pour les pots de yaourt en polystyrène. Faute d'acteur français, les volumes déjà triés dans certaines collectivités partent pour l'heure vers l'Allemagne ou l'Espagne. La démarche écologique en prend un (gros) coup... Des tests sont en cours sur le site Total de Carling, en Moselle, pour combler ce manque. Mais là aussi, la partie est loin d'être gagnée.



Photo Thomas Jouhannaud

Le pot de yaourt n'est pas non plus un produit facile. C'est cassant, très léger et souvent sale du fait de la moisissure des résidus alimentaires. Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse ? Tant mieux. Mais j'attends de voir. Ce projet, j'en entends parler depuis dix ans...

Christophe Viant (responsable de [Federec](#))

Troisième grand chantier , et pas le moindre : **l'écoconception** . La nécessité de réduire les emballages à la source, de limiter les plastiques complexes et les mélanges de résines difficiles, voire impossibles à retraiter, fait consensus. Des progrès ont été faits, par exemple, pour mettre au point une barquette de jambon entièrement recyclable. Mais **les intérêts économiques continuent parfois -souvent ? - de dicter leur loi** .



« L'hérésie » des nouvelles bouteilles en PET opaque

Les bouteilles blanches de lait, par exemple, étaient traditionnellement en polyéthylène haute densité (PEHD). Et facilement réexploitables. Certains industriels ont pourtant préféré se tourner massivement vers le PET. Avantages ? Un contenant sans opercule plus léger, et donc moins onéreux à fabriquer et à transporter, mais aussi plus brillant, et donc plus visible dans les rayons.

Problème, en revanche : **l'oxyde de titane ajouté pour opacifier l'emballage en PET le rend impossible à recycler tout seul**. « C'est un peu comme si un grain de sable apparaissait sur un film que vous tirez. À un moment, vous arrivez au point de rupture, la fibre casse », vulgarise Christophe Viant.

 PET opaque	 PEHD opaque
Sigle sous la bouteille  PET	Sigle sous la bouteille  PE-HD
Bouteille plus légère, lisse et brillante, pas d'opercule	Bouteille plus rugueuse, bouchon plus large, opercule en aluminium
Non recyclable	Recyclable



[Visualiser l'article](#)

L'association Zero Waste crie à l'hérésie. « Non seulement les millions de bouteilles en PET opaque mises sur le marché ne sont pas recyclables en elles-mêmes, mais en plus et surtout, leur composition particulière vient perturber le recyclage classique de l'ensemble des bouteilles en PET coloré, auxquelles elles sont mêlées. Depuis 2010, leur usage augmente pourtant de façon exponentielle », s'alarme l'ONG, qui déplore l'inertie des autorités.

Dans ce paysage en pleine mutation, mais encore très lacunaire, **Zero Waste et d'autres continuent de plaider inlassablement pour la suppression pure et simple du plastique** . Un message en partie entendu. Depuis le 1er janvier, la vaisselle jetable en lots a disparu des grandes surfaces, de même que les cotons-tiges en plastique. Les pailles, les couverts jetables, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansé subiront le même sort en 2021.

L'année suivante, les sachets de thé et les distributions de bouteilles d'eau dans les entreprises seront à leur tour bannis. Pas à pas, donc, vers l'objectif fixé par le gouvernement : la disparition du plastique à usage unique en 2040.

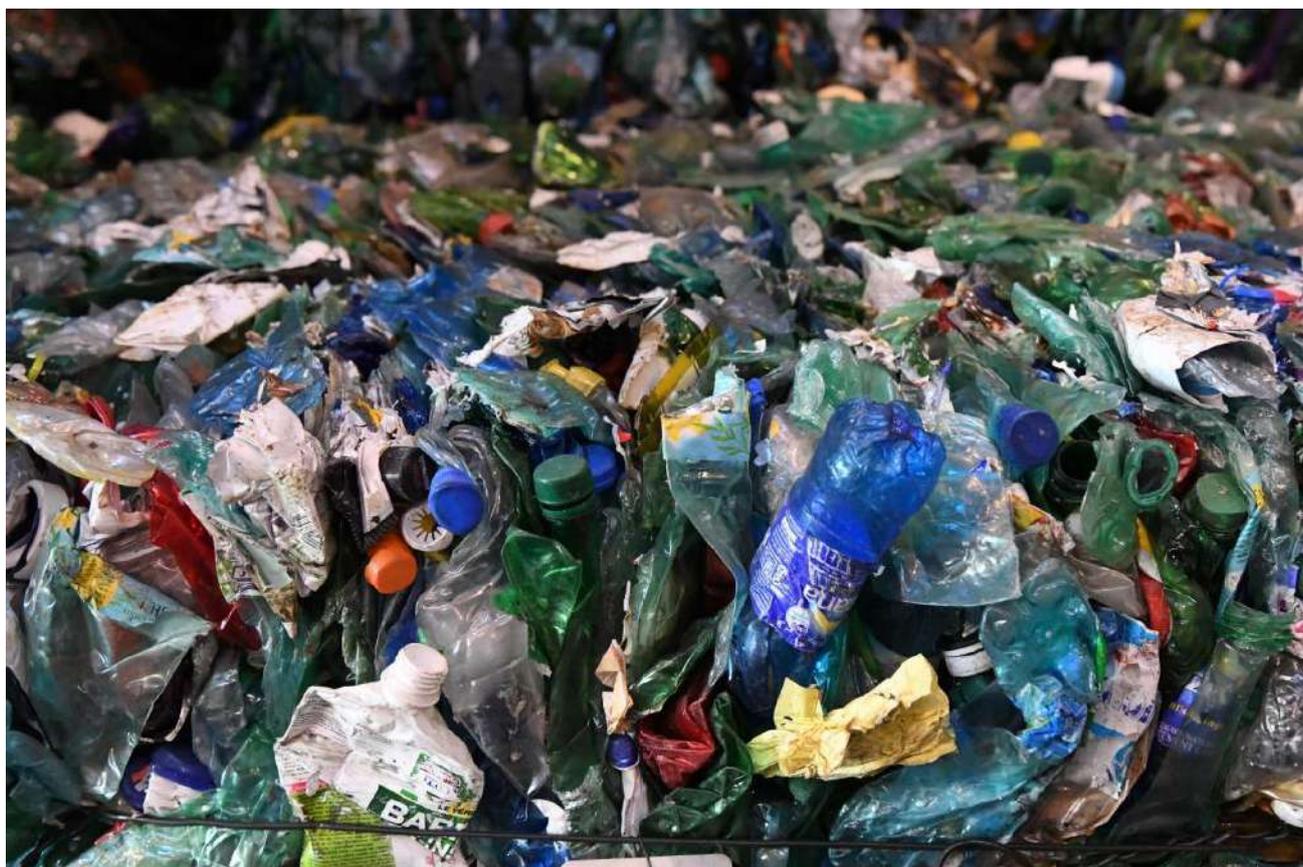
Texte : Stéphane Barnoin

Photos : Francis Campagnoni (sauf mention contraire)

() En 2016 toujours, la France incinérait 49 % de ses déchets plastiques. Les 25 % restants étaient enfouis.*



Recyclage du plastique : la grande illusion ?



Après les bouteilles et les flacons, la France doit se préparer à transformer et réutiliser pots de yaourt, barquettes, sacs et films alimentaires. Mais la filière est encore loin d'être prête... © Francis CAMPAGNONI

Il est le nouvel ennemi public numéro un. Celui qui souille nos campagnes et nos montagnes. Pollue les eaux et les océans du monde entier. Menace avérée pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique reste pourtant omniprésent. Pour tenter de casser cette spirale infernale, la France vise 100% de recyclage en 2025. Pas simple. Et peut-être pas si vertueux qu'il y paraît.

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables.

Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amand-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).



L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu – comprenant notamment des trieurs optiques – avant de défiler entre les mains expertes des « valoristes ».

« On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

www.lamontagne.fr

Pays : France

Dynamisme : 148



[Visualiser l'article](#)



En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt.

La mission de la structure s'arrête là. Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage, chargées de les transformer.

www.lamontagne.fr

Pays : France

Dynamisme : 148

[Visualiser l'article](#)

La France, mauvais élève européenne du recyclage

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au 29e rang sur... 30 pays du Vieux continent . Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).



[Visualiser l'article](#)



© Bruno Cohen

www.lamontagne.fr

Pays : France

Dynamisme : 148

[Visualiser l'article](#)

Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux.

Christophe Viant (président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage, **Federec**)

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement – 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans – la France doit relever de front un triple challenge . D'abord, mieux capter la ressource. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue.



De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires).

Tous les emballages ménagers collectés fin 2022

L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés.

www.lamontagne.fr

Pays : France

Dynamisme : 148



[Visualiser l'article](#)

« Cette simplification est salubre. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention.



Olivier Mezzalira (directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.)

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante . C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines – la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or – qui nettoient, broient et fondent le polytéréphtalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

www.lamontagne.fr

Pays : France

Dynamisme : 148



[Visualiser l'article](#)

Pour le reste, c'est le désert ou presque. Un seul site en France est entièrement voué à donner une seconde vie aux films et sacs plastiques : l'usine Machaon, qui a ouvert mi-2017 à Châlons-en-Champagne, avec le soutien financier de l'État.

Notre objectif est de réussir à transformer 70 ou 80 % des produits acheminés ici en granulés, qui serviront à fabriquer des sacs-poubelles ou des tuyaux d'irrigation. Le reste, qui n'est pas recyclable, sert de combustible, notamment pour les fours des cimenteries.

Hector Laureiro ((directeur industriel de Machaon))

Le site vient d'augmenter sa capacité de traitement. Il devrait bientôt pouvoir accueillir 30.000 tonnes de matières par an.

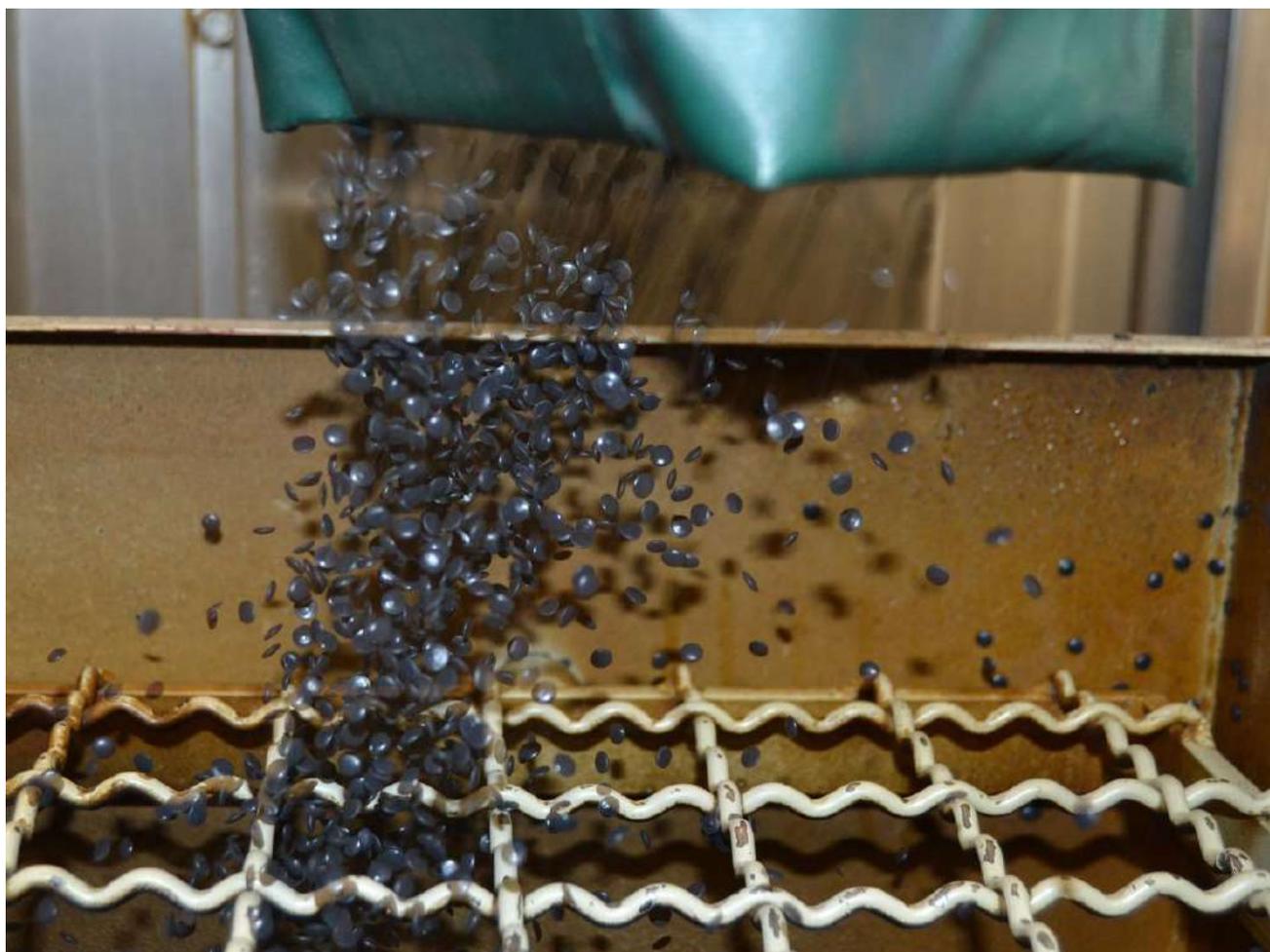


Photo DR Machaon

« C'est un début, mais c'est loin d'être suffisant », déplore Christophe Viant, de Federec. « Avec l'extension de la consigne de tri, nous n'aurons jamais les capacités de traiter tous les volumes bientôt collectés en France.

www.lamontagne.fr

Pays : France

Dynamisme : 148



[Visualiser l'article](#)

Le problème, c'est que les films et les sacs sont un gisement fourre-tout, hétéroclite et souvent de faible qualité, qui suppose des coûts de transport et de traitement très élevés, pour un résultat à la sortie encore médiocre. Bref, ça n'intéresse pas grand monde... »

Expérimentations

Idem pour les pots de yaourt en polystyrène. Faute d'acteur français, les volumes déjà triés dans certaines collectivités partent pour l'heure vers l'Allemagne ou l'Espagne. La démarche écologique en prend un (gros) coup... Des tests sont en cours sur le site Total de Carling, en Moselle, pour combler ce manque. Mais là aussi, la partie est loin d'être gagnée.



Photo Thomas Jouhannaud

Le pot de yaourt n'est pas non plus un produit facile. C'est cassant, très léger et souvent sale du fait de la moisissure des résidus alimentaires. Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse ? Tant mieux. Mais j'attends de voir. Ce projet, j'en entends parler depuis dix ans...

Christophe Viant (responsable de Federec)

Troisième grand chantier, et pas le moindre : l'écoconception. La nécessité de réduire les emballages à la source, de limiter les plastiques complexes et les mélanges de résines difficiles, voire impossibles à



retraiter, fait consensus. Des progrès ont été faits, par exemple, pour mettre au point une barquette de jambon entièrement recyclable. Mais les intérêts économiques continuent parfois -souvent ? - de dicter leur loi .

« L'hérésie » des nouvelles bouteilles en PET opaque

Les bouteilles blanches de lait, par exemple, étaient traditionnellement en polyéthylène haute densité (PEHD). Et facilement réexploitables. Certains industriels ont pourtant préféré se tourner massivement vers le PET. Avantages ? Un contenant sans opercule plus léger, et donc moins onéreux à fabriquer et à transporter, mais aussi plus brillant, et donc plus visible dans les rayons.

Problème, en revanche : l'oxyde de titane ajouté pour opacifier l'emballage en PET le rend impossible à recycler tout seul . « C'est un peu comme si un grain de sable apparaissait sur un film que vous tirez. À un moment, vous arrivez au point de rupture, la fibre casse », vulgarise Christophe Viant.

 PET opaque	 PEHD opaque
Sigle sous la bouteille  PET	Sigle sous la bouteille  PE-HD
Bouteille plus légère, lisse et brillante, pas d'opercule	Bouteille plus rugueuse, bouchon plus large, opercule en aluminium
Non recyclable	Recyclable





L'association Zero Waste crie à l'hérésie. « Non seulement les millions de bouteilles en PET opaque mises sur le marché ne sont pas recyclables en elles-mêmes, mais en plus et surtout, leur composition particulière vient perturber le recyclage classique de l'ensemble des bouteilles en PET coloré, auxquelles elles sont mêlées. Depuis 2010, leur usage augmente pourtant de façon exponentielle », s'alarme l'ONG, qui déplore l'inertie des autorités.

Dans ce paysage en pleine mutation, mais encore très lacunaire, Zero Waste et d'autres continuent de plaider inlassablement pour la suppression pure et simple du plastique. Un message en partie entendu. Depuis le 1er janvier, la vaisselle jetable en lots a disparu des grandes surfaces, de même que les cotons-tiges en plastique. Les pailles, les couverts jetables, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansé subiront le même sort en 2021.

L'année suivante, les sachets de thé et les distributions de bouteilles d'eau dans les entreprises seront à leur tour bannis. Pas à pas, donc, vers l'objectif fixé par le gouvernement : la disparition du plastique à usage unique en 2040.

Texte : Stéphane Barnoin

Photos : Francis Campagnoni (sauf mention contraire)

(*) En 2016 toujours, la France incinérait 49 % de ses déchets plastiques. Les 25 % restants étaient enfouis.



Recyclage du plastique : la grande illusion ?



Après les bouteilles et les flacons, la France doit se préparer à transformer et réutiliser pots de yaourt, barquettes, sacs et films alimentaires. Mais la filière est encore loin d'être prête... © Francis CAMPAGNONI

Il est le nouvel ennemi public numéro un. Celui qui souille nos campagnes et nos montagnes. Pollue les eaux et les océans du monde entier. Menace avérée pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique reste pourtant omniprésent. Pour tenter de casser cette spirale infernale, la France vise 100% de recyclage en 2025. Pas simple. Et peut-être pas si vertueux qu'il y paraît.

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables.

Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).



L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu – comprenant notamment des trieurs optiques – avant de défiler entre les mains expertes des « valoristes ».

« On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

www.lechorepublicain.fr
Pays : France
Dynamisme : 23



Page 3/11

[Visualiser l'article](#)



En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt.

La mission de la structure s'arrête là. **Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage**, chargées de les transformer.

www.lechorepublicain.fr

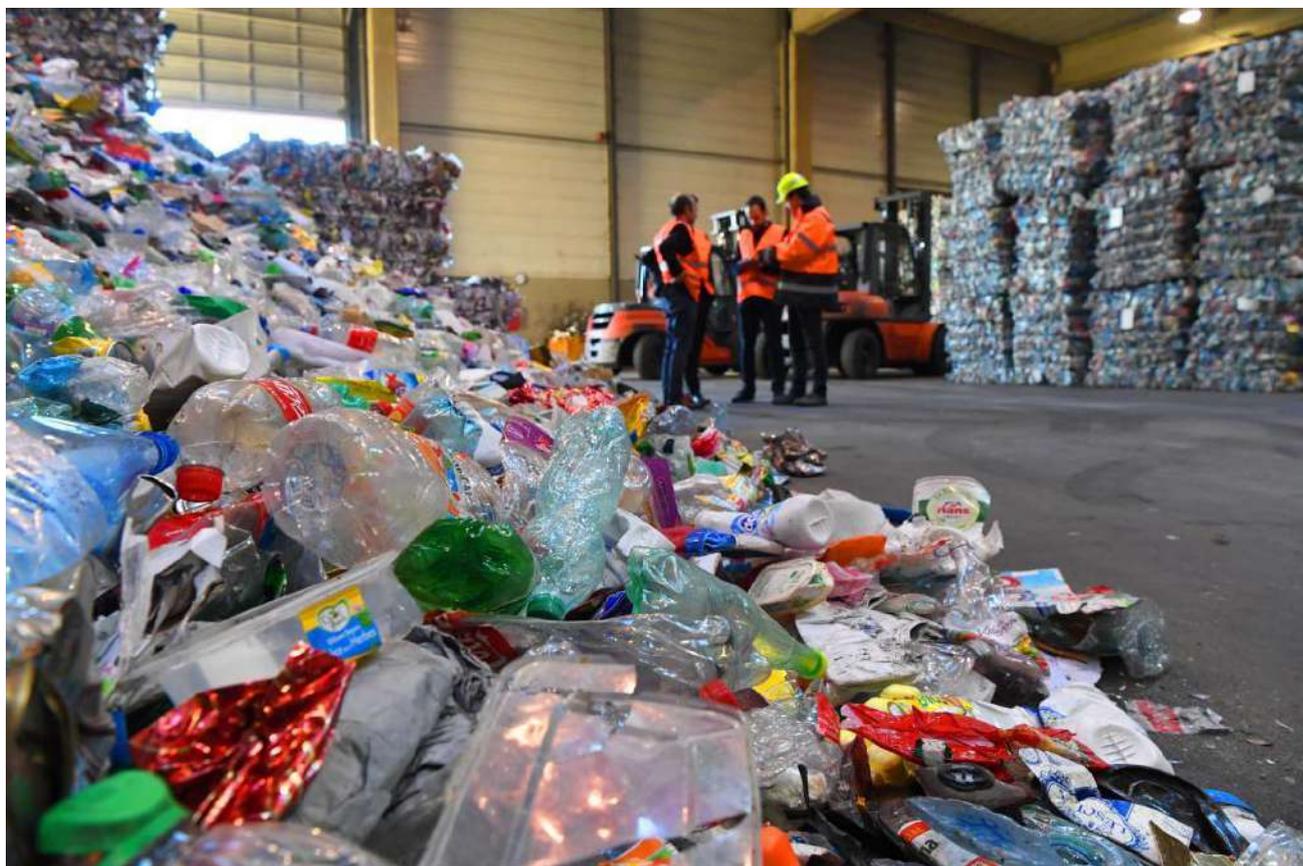
Pays : France

Dynamisme : 23



Page 4/11

[Visualiser l'article](#)



La France, mauvais élève européenne du recyclage

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au **29e rang sur... 30 pays du Vieux continent**. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).



[Visualiser l'article](#)



Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux.

Christophe Viant (président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage, Federec)

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement – 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans – **la France doit relever de front un triple challenge** . D'abord, **mieux capter la ressource**. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue.



De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires).

Tous les emballages ménagers collectés fin 2022

L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés. « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention.

www.lechorepublicain.fr
Pays : France
Dynamisme : 23



Page 7/11

[Visualiser l'article](#)



Olivier Mezzalira (directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.)

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante . C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines – la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or – qui nettoient, broient et fondent le polytéréphtalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

Pour le reste, c'est le désert ou presque. Un seul site en France est entièrement voué à donner une seconde vie aux films et sacs plastiques : l'usine Machaon, qui a ouvert mi-2017 à Châlons-en-Champagne, avec le soutien financier de l'État.

Notre objectif est de réussir à transformer 70 ou 80 % des produits acheminés ici en granulés, qui serviront à fabriquer des sacs-poubelles ou des tuyaux d'irrigation. Le reste, qui n'est pas recyclable, sert de combustible, notamment pour les fours des cimenteries.

Hector Laureiro ((directeur industriel de Machaon))

www.lechorepublicain.fr
Pays : France
Dynamisme : 23



Page 8/11

[Visualiser l'article](#)

Le site vient d'augmenter sa capacité de traitement. Il devrait bientôt pouvoir accueillir 30.000 tonnes de matières par an.



Photo DR Machaon

« C'est un début, mais c'est loin d'être suffisant », déplore Christophe Viant, de Federec. « Avec l'extension de la consigne de tri, nous n'aurons jamais les capacités de traiter tous les volumes bientôt collectés en France. Le problème, c'est que **les films et les sacs sont un gisement fourre-tout, hétéroclite et souvent de faible qualité, qui suppose des coûts de transport et de traitement très élevés**, pour un résultat à la sortie encore médiocre. Bref, ça n'intéresse pas grand monde... »

Expérimentations

Idem pour les pots de yaourt en polystyrène. Faute d'acteur français, les volumes déjà triés dans certaines collectivités partent pour l'heure vers l'Allemagne ou l'Espagne. La démarche écologique en prend un (gros) coup... Des tests sont en cours sur le site Total de Carling, en Moselle, pour combler ce manque. Mais là aussi, la partie est loin d'être gagnée.

www.lechorepublicain.fr
Pays : France
Dynamisme : 23



Page 9/11

[Visualiser l'article](#)

Photo Thomas Jouhannaud

Le pot de yaourt n'est pas non plus un produit facile. C'est cassant, très léger et souvent sale du fait de la moisissure des résidus alimentaires. Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse ? Tant mieux. Mais j'attends de voir. Ce projet, j'en entends parler depuis dix ans...

Christophe Viant (responsable de [Federec](#))

Troisième grand chantier , et pas le moindre : **l'écoconception** . La nécessité de réduire les emballages à la source, de limiter les plastiques complexes et les mélanges de résines difficiles, voire impossibles à retraiter, fait consensus. Des progrès ont été faits, par exemple, pour mettre au point une barquette de jambon entièrement recyclable. Mais **les intérêts économiques continuent parfois -souvent ? - de dicter leur loi** .

« L'hérésie » des nouvelles bouteilles en PET opaque

Les bouteilles blanches de lait, par exemple, étaient traditionnellement en polyéthylène haute densité (PEHD). Et facilement réexploitables. Certains industriels ont pourtant préféré se tourner massivement vers le PET. Avantages ? Un contenant sans opercule plus léger, et donc moins onéreux à fabriquer et à transporter, mais aussi plus brillant, et donc plus visible dans les rayons.

www.lechorepublicain.fr
Pays : France
Dynamisme : 23



Page
10/11

[Visualiser l'article](#)

Problème, en revanche : **l'oxyde de titane ajouté pour opacifier l'emballage en PET le rend impossible à recycler tout seul** . « C'est un peu comme si un grain de sable apparaissait sur un film que vous tirez. À un moment, vous arrivez au point de rupture, la fibre casse », vulgarise Christophe Viant.



L'association Zero Waste crie à l'hérésie. « Non seulement les millions de bouteilles en PET opaque mises sur le marché ne sont pas recyclables en elles-mêmes, mais en plus et surtout, leur composition particulière vient perturber le recyclage classique de l'ensemble des bouteilles en PET coloré, auxquelles elles sont mêlées. Depuis 2010, leur usage augmente pourtant de façon exponentielle », s'alarme l'ONG, qui déplore l'inertie des autorités.

Dans ce paysage en pleine mutation, mais encore très lacunaire, **Zero Waste et d'autres continuent de plaider inlassablement pour la suppression pure et simple du plastique** . Un message en partie entendu. Depuis le 1er janvier, la vaisselle jetable en lots a disparu des grandes surfaces, de même que les cotons-tiges

www.lechorepublicain.fr
Pays : France
Dynamisme : 23



Page 11/11

[Visualiser l'article](#)

en plastique. Les pailles, les couverts jetables, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansé subiront le même sort en 2021.

L'année suivante, les sachets de thé et les distributions de bouteilles d'eau dans les entreprises seront à leur tour bannis. Pas à pas, donc, vers l'objectif fixé par le gouvernement : la disparition du plastique à usage unique en 2040.

Texte : Stéphane Barnoin

Photos : Francis Campagnoni (sauf mention contraire)

() En 2016 toujours, la France incinérait 49 % de ses déchets plastiques. Les 25 % restants étaient enfouis.*

Recyclage du plastique : la grande illusion ?



Après les bouteilles et les flacons, la France doit se préparer à transformer et réutiliser pots de yaourt, barquettes, sacs et films alimentaires. Mais la filière est encore loin d'être prête... © Francis CAMPAGNONI

Il est le nouvel ennemi public numéro un. Celui qui souille nos campagnes et nos montagnes. Pollue les eaux et les océans du monde entier. Menace avérée pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique reste pourtant omniprésent. Pour tenter de casser cette spirale infernale, la France vise 100% de recyclage en 2025. Pas simple. Et peut-être pas si vertueux qu'il y paraît.

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables.

Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).



L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu – comprenant notamment des trieurs optiques – avant de défiler entre les mains expertes des « valoristes ».

« On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.



[Visualiser l'article](#)

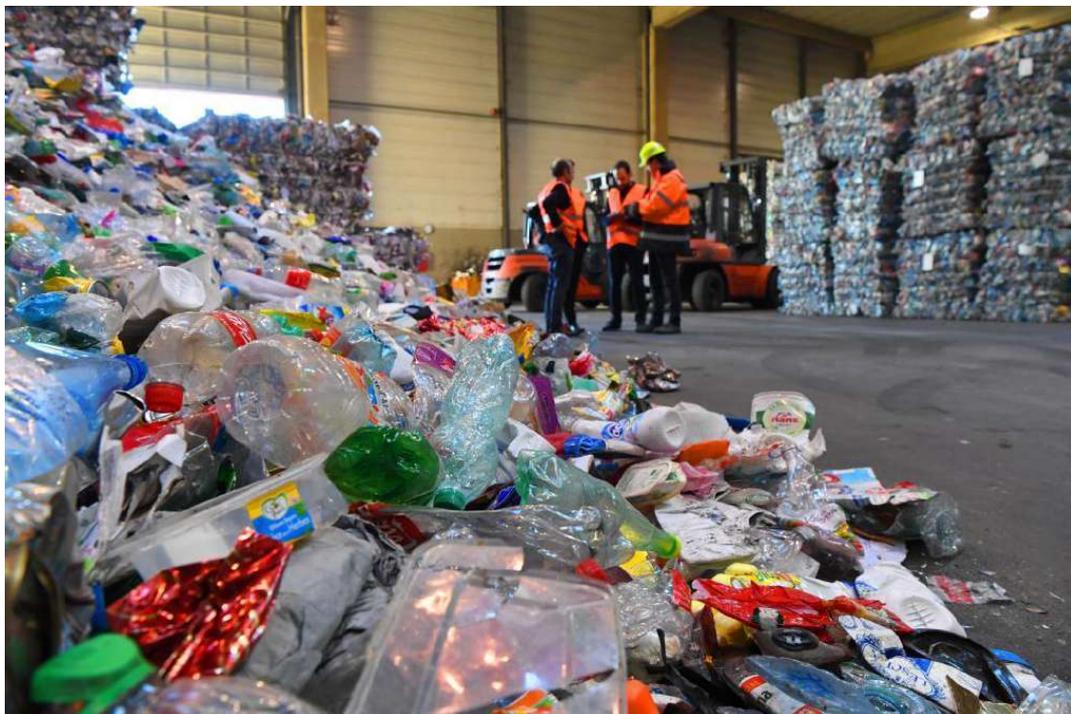


En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt.

La mission de la structure s'arrête là. **Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage**, chargées de les transformer.



[Visualiser l'article](#)



La France, mauvais élève européenne du recyclage

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au **29e rang sur... 30 pays du Vieux continent** . Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).



Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux.

Christophe Viant (président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage, Federec)

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement – 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans – **la France doit relever de front un triple challenge**. D'abord, **mieux capter la ressource**. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue.



De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires).

Tous les emballages ménagers collectés fin 2022

L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés. « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention.



Olivier Mezzalira (directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.)

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante . C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines – la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or – qui nettoient, broient et fondent le polytéréphtalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

Pour le reste, c'est le désert ou presque. Un seul site en France est entièrement voué à donner une seconde vie aux films et sacs plastiques : l'usine Machaon, qui a ouvert mi-2017 à Châlons-en-Champagne, avec le soutien financier de l'État.

Notre objectif est de réussir à transformer 70 ou 80 % des produits acheminés ici en granulés, qui serviront à fabriquer des sacs-poubelles ou des tuyaux d'irrigation. Le reste, qui n'est pas recyclable, sert de combustible, notamment pour les fours des cimenteries.

Hector Laureiro ((directeur industriel de Machaon))

Le site vient d'augmenter sa capacité de traitement. Il devrait bientôt pouvoir accueillir 30.000 tonnes de matières par an.



Photo DR Machaon

« C'est un début, mais c'est loin d'être suffisant », déplore Christophe Viant, de Federec. « Avec l'extension de la consigne de tri, nous n'aurons jamais les capacités de traiter tous les volumes bientôt collectés en France. Le problème, c'est que **les films et les sacs sont un gisement fourre-tout, hétéroclite et souvent de faible qualité, qui suppose des coûts de transport et de traitement très élevés**, pour un résultat à la sortie encore médiocre. Bref, ça n'intéresse pas grand monde... »

Expérimentations

Idem pour les pots de yaourt en polystyrène. Faute d'acteur français, les volumes déjà triés dans certaines collectivités partent pour l'heure vers l'Allemagne ou l'Espagne. La démarche écologique en prend un (gros) coup... Des tests sont en cours sur le site Total de Carling, en Moselle, pour combler ce manque. Mais là aussi, la partie est loin d'être gagnée.



Photo Thomas Jouhannaud

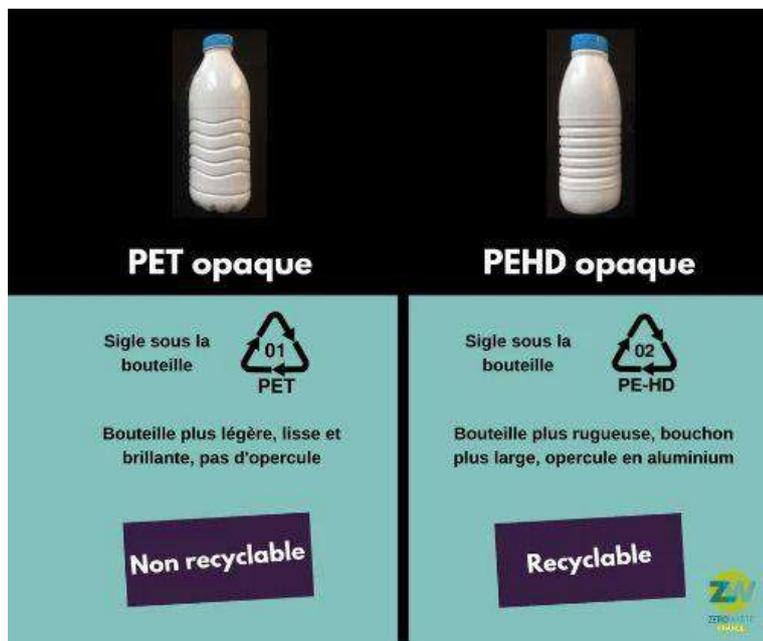
Le pot de yaourt n'est pas non plus un produit facile. C'est cassant, très léger et souvent sale du fait de la moisissure des résidus alimentaires. Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse ? Tant mieux. Mais j'attends de voir. Ce projet, j'en entends parler depuis dix ans...

Christophe Viant (responsable de [Federec](#))

Troisième grand chantier , et pas le moindre : **l'écoconception** . La nécessité de réduire les emballages à la source, de limiter les plastiques complexes et les mélanges de résines difficiles, voire impossibles à retraiter, fait consensus. Des progrès ont été faits, par exemple, pour mettre au point une barquette de jambon entièrement recyclable. Mais **les intérêts économiques continuent parfois -souvent ? - de dicter leur loi** .

« L'hérésie » des nouvelles bouteilles en PET opaque
 Les bouteilles blanches de lait, par exemple, étaient traditionnellement en polyéthylène haute densité (PEHD). Et facilement réexploitables. Certains industriels ont pourtant préféré se tourner massivement vers le PET. Avantages ? Un contenant sans opercule plus léger, et donc moins onéreux à fabriquer et à transporter, mais aussi plus brillant, et donc plus visible dans les rayons.

Problème, en revanche : **l'oxyde de titane ajouté pour opacifier l'emballage en PET le rend impossible à recycler tout seul** . « C'est un peu comme si un grain de sable apparaissait sur un film que vous tirez. À un moment, vous arrivez au point de rupture, la fibre casse », vulgarise Christophe Viant.



L'association Zero Waste crie à l'hérésie. « Non seulement les millions de bouteilles en PET opaque mises sur le marché ne sont pas recyclables en elles-mêmes, mais en plus et surtout, leur composition particulière vient perturber le recyclage classique de l'ensemble des bouteilles en PET coloré, auxquelles elles sont mêlées. Depuis 2010, leur usage augmente pourtant de façon exponentielle », s'alarme l'ONG, qui déplore l'inertie des autorités.

Dans ce paysage en pleine mutation, mais encore très lacunaire, **Zero Waste et d'autres continuent de plaider inlassablement pour la suppression pure et simple du plastique**. Un message en partie entendu. Depuis le 1er janvier, la vaisselle jetable en lots a disparu des grandes surfaces, de même que les cotons-tiges en plastique. Les pailles, les couverts jetables, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansé subiront le même sort en 2021.

L'année suivante, les sachets de thé et les distributions de bouteilles d'eau dans les entreprises seront à leur tour bannis. Pas à pas, donc, vers l'objectif fixé par le gouvernement : la disparition du plastique à usage unique en 2040.

Photos : Francis Campagnoni (sauf mention contraire)

(*) En 2016 toujours, la France incinérât 49 % de ses déchets plastiques. Les 25 % restants étaient enfouis.



Recyclage du plastique : la grande illusion?



Après les bouteilles et les flacons, la France doit se préparer à transformer et réutiliser pots de yaourt, barquettes, sacs et films alimentaires. Mais la filière est encore loin d'être prête... © Francis CAMPAGNONI Il est le nouvel ennemi public numéro un. Celui qui souille nos campagnes et nos montagnes. Pollue les eaux et les océans du monde entier. Menace avérée pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique reste pourtant omniprésent. Pour tenter de casser cette spirale infernale, la France vise 100% de recyclage en 2025. Pas simple. Et peut-être pas si vertueux qu'il y paraît.

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables.

Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).



L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu – comprenant notamment des trieurs optiques – avant de défiler entre les mains expertes des « valoristes ».

« On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

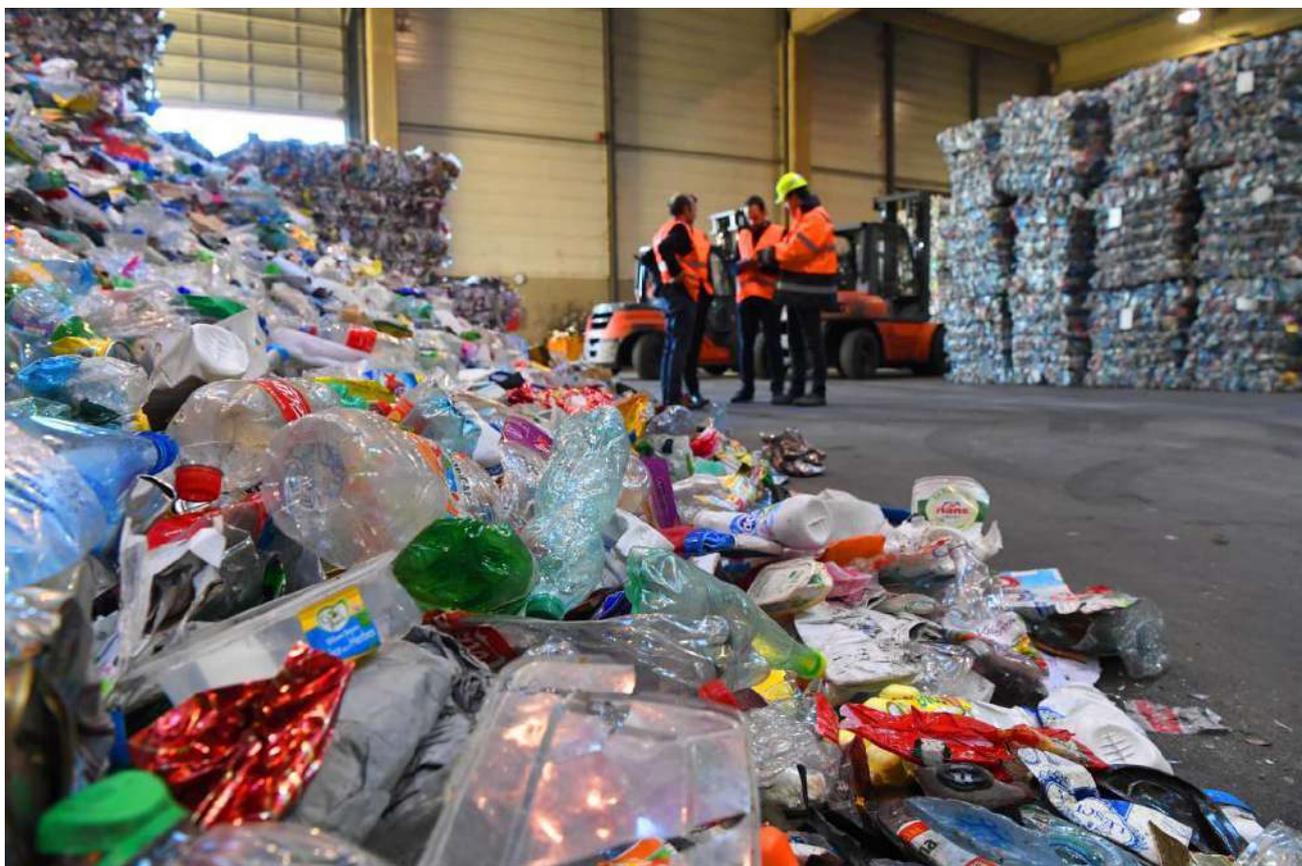


[Visualiser l'article](#)



En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt.

La mission de la structure s'arrête là. **Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage**, chargées de les transformer.



La France, mauvais élève européenne du recyclage

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au **29e rang sur... 30 pays du Vieux continent**. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).



[Visualiser l'article](#)



Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux.

Christophe Viant (président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage, Federec)

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement – 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans – **la France doit relever de front un triple challenge** . D'abord, **mieux capter la ressource**. Pendant

[Visualiser l'article](#)

longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue.



De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires).

Tous les emballages ménagers collectés fin 2022

L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés. « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention.



Olivier Mezzalira (directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.)

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante . C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines – la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or – qui nettoient, broient et fondent le polytéréphtalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

Pour le reste, c'est le désert ou presque. Un seul site en France est entièrement voué à donner une seconde vie aux films et sacs plastiques : l'usine Machaon, qui a ouvert mi-2017 à Châlons-en-Champagne, avec le soutien financier de l'État.

Notre objectif est de réussir à transformer 70 ou 80 % des produits acheminés ici en granulés, qui serviront à fabriquer des sacs-poubelles ou des tuyaux d'irrigation. Le reste, qui n'est pas recyclable, sert de combustible, notamment pour les fours des cimenteries.

Hector Laureiro ((directeur industriel de Machaon))

www.lepopulaire.fr
Pays : France
Dynamisme : 21

Page 8/11

[Visualiser l'article](#)

Le site vient d'augmenter sa capacité de traitement. Il devrait bientôt pouvoir accueillir 30.000 tonnes de matières par an.

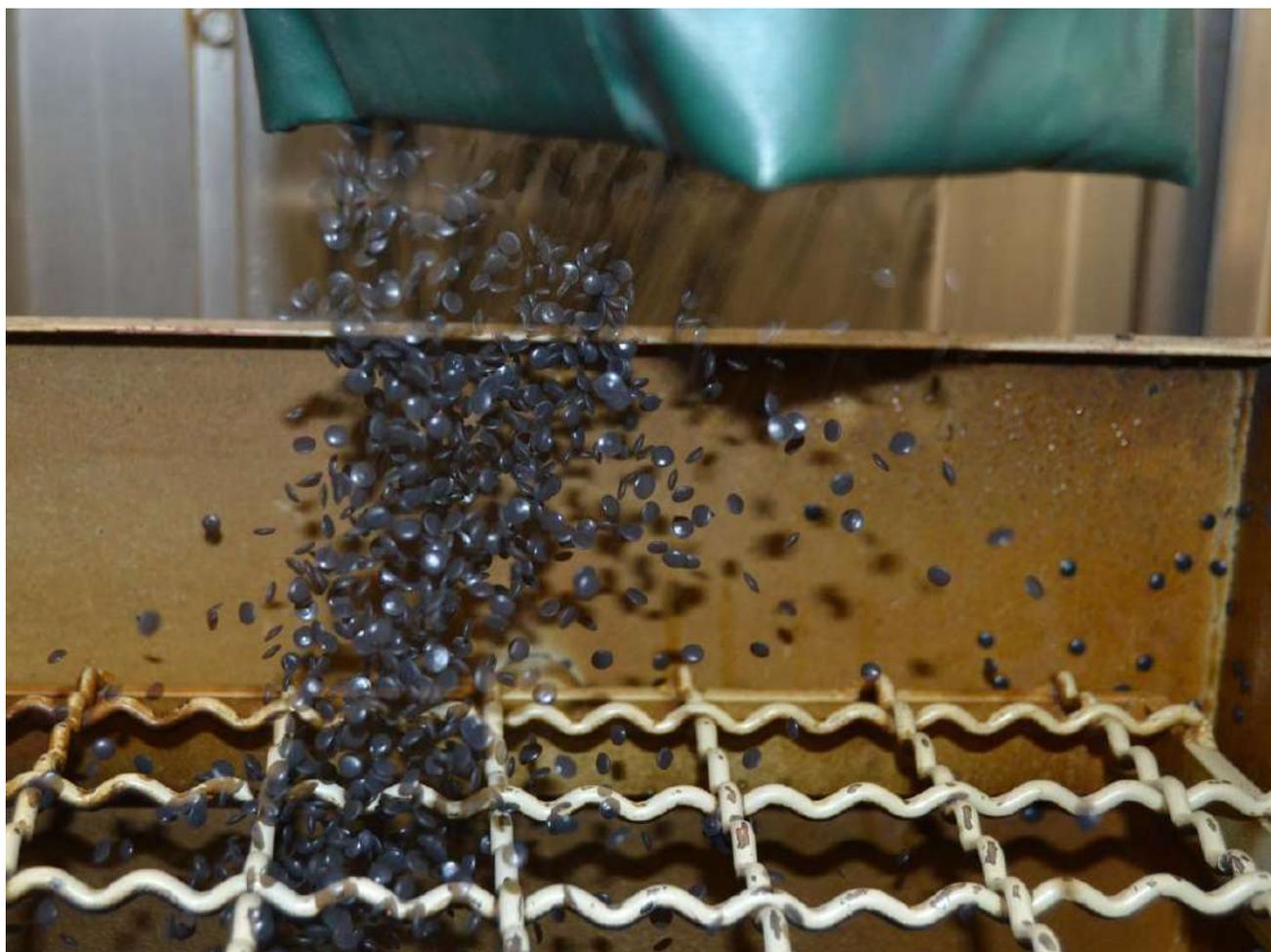


Photo DR Machaon

« C'est un début, mais c'est loin d'être suffisant », déplore Christophe Viant, de Federec. « Avec l'extension de la consigne de tri, nous n'aurons jamais les capacités de traiter tous les volumes bientôt collectés en France. Le problème, c'est que **les films et les sacs sont un gisement fourre-tout, hétéroclite et souvent de faible qualité, qui suppose des coûts de transport et de traitement très élevés**, pour un résultat à la sortie encore médiocre. Bref, ça n'intéresse pas grand monde... »

Expérimentations

Idem pour les pots de yaourt en polystyrène. Faute d'acteur français, les volumes déjà triés dans certaines collectivités partent pour l'heure vers l'Allemagne ou l'Espagne. La démarche écologique en prend un (gros) coup... Des tests sont en cours sur le site Total de Carling, en Moselle, pour combler ce manque. Mais là aussi, la partie est loin d'être gagnée.



Photo Thomas Jouhannaud

Le pot de yaourt n'est pas non plus un produit facile. C'est cassant, très léger et souvent sale du fait de la moisissure des résidus alimentaires. Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse ? Tant mieux. Mais j'attends de voir. Ce projet, j'en entends parler depuis dix ans...

Christophe Viant (responsable de [Federec](#))

Troisième grand chantier, et pas le moindre : **l'écoconception**. La nécessité de réduire les emballages à la source, de limiter les plastiques complexes et les mélanges de résines difficiles, voire impossibles à retraiter, fait consensus. Des progrès ont été faits, par exemple, pour mettre au point une barquette de jambon entièrement recyclable. Mais **les intérêts économiques continuent parfois -souvent ? - de dicter leur loi**.

« L'hérésie » des nouvelles bouteilles en PET opaque

Les bouteilles blanches de lait, par exemple, étaient traditionnellement en polyéthylène haute densité (PEHD). Et facilement réexploitables. Certains industriels ont pourtant préféré se tourner massivement vers le PET. Avantages ? Un contenant sans opercule plus léger, et donc moins onéreux à fabriquer et à transporter, mais aussi plus brillant, et donc plus visible dans les rayons.

[Visualiser l'article](#)

Problème, en revanche : **l'oxyde de titane ajouté pour opacifier l'emballage en PET le rend impossible à recycler tout seul** . « C'est un peu comme si un grain de sable apparaissait sur un film que vous tirez. À un moment, vous arrivez au point de rupture, la fibre casse », vulgarise Christophe Viant.



L'association Zero Waste crie à l'hérésie. « Non seulement les millions de bouteilles en PET opaque mises sur le marché ne sont pas recyclables en elles-mêmes, mais en plus et surtout, leur composition particulière vient perturber le recyclage classique de l'ensemble des bouteilles en PET coloré, auxquelles elles sont mêlées. Depuis 2010, leur usage augmente pourtant de façon exponentielle », s'alarme l'ONG, qui déplore l'inertie des autorités.

Dans ce paysage en pleine mutation, mais encore très lacunaire, **Zero Waste et d'autres continuent de plaider inlassablement pour la suppression pure et simple du plastique** . Un message en partie entendu.



[Visualiser l'article](#)

Depuis le 1er janvier, la vaisselle jetable en lots a disparu des grandes surfaces, de même que les cotons-tiges en plastique. Les pailles, les couverts jetables, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansé subiront le même sort en 2021.

L'année suivante, les sachets de thé et les distributions de bouteilles d'eau dans les entreprises seront à leur tour bannis. Pas à pas, donc, vers l'objectif fixé par le gouvernement : la disparition du plastique à usage unique en 2040.

Texte : Stéphane Barnoin

Photos : Francis Campagnoni (sauf mention contraire)

() En 2016 toujours, la France incinérait 49 % de ses déchets plastiques. Les 25 % restants étaient enfouis.*

Recyclage du plastique : la grande illusion ?

Après les bouteilles et les flacons, la France doit se préparer à transformer et réutiliser pots de yaourt, barquettes, sacs et films alimentaires. Mais la filière est encore loin d'être prête... © Francis CAMPAGNONI

Il est le nouvel ennemi public numéro un. Celui qui souille nos campagnes et nos montagnes. Pollue les eaux et les océans du monde entier. Menace avérée pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique reste pourtant omniprésent. Pour tenter de casser cette spirale infernale, la France vise 100% de recyclage en 2025. Pas simple. Et peut-être pas si vertueux qu'il y paraît.

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables.

Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).



L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu – comprenant notamment des trieurs optiques – avant de défilé entre les mains expertes des « valoristes ».



[Visualiser l'article](#)

« On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.



En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt.

La mission de la structure s'arrête là. **Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage**, chargées de les transformer.



La France, mauvais élève européenne du recyclage

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au **29e rang sur... 30 pays du Vieux continent**. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).



[Visualiser l'article](#)



Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux.

Christophe Viant (président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage, Federec)

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement – 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans – **la France doit relever de front un triple challenge** . D'abord, **mieux capter la ressource**. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue.



De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires).

Tous les emballages ménagers collectés fin 2022

L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés. « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention.



Olivier Mezzalira (directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.)

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante . C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines – la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or – qui nettoient, broient et fondent le polytéréphtalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

Pour le reste, c'est le désert ou presque. Un seul site en France est entièrement voué à donner une seconde vie aux films et sacs plastiques : l'usine Machaon, qui a ouvert mi-2017 à Châlons-en-Champagne, avec le soutien financier de l'État.

Notre objectif est de réussir à transformer 70 ou 80 % des produits acheminés ici en granulés, qui serviront à fabriquer des sacs-poubelles ou des tuyaux d'irrigation. Le reste, qui n'est pas recyclable, sert de combustible, notamment pour les fours des cimenteries.

Hector Laureiro ((directeur industriel de Machaon))



[Visualiser l'article](#)

Le site vient d'augmenter sa capacité de traitement. Il devrait bientôt pouvoir accueillir 30.000 tonnes de matières par an.



Photo DR Machaon

« C'est un début, mais c'est loin d'être suffisant », déplore Christophe Viant, de Federec. « Avec l'extension de la consigne de tri, nous n'aurons jamais les capacités de traiter tous les volumes bientôt collectés en France. Le problème, c'est que **les films et les sacs sont un gisement fourre-tout, hétéroclite et souvent de faible qualité, qui suppose des coûts de transport et de traitement très élevés**, pour un résultat à la sortie encore médiocre. Bref, ça n'intéresse pas grand monde... »

Expérimentations

Idem pour les pots de yaourt en polystyrène. Faute d'acteur français, les volumes déjà triés dans certaines collectivités partent pour l'heure vers l'Allemagne ou l'Espagne. La démarche écologique en prend un (gros) coup... Des tests sont en cours sur le site Total de Carling, en Moselle, pour combler ce manque. Mais là aussi, la partie est loin d'être gagnée.



Photo Thomas Jouhannaud

Le pot de yaourt n'est pas non plus un produit facile. C'est cassant, très léger et souvent sale du fait de la moisissure des résidus alimentaires. Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse ? Tant mieux. Mais j'attends de voir. Ce projet, j'en entends parler depuis dix ans...

Christophe Viant (responsable de [Federec](#))

Troisième grand chantier , et pas le moindre : **l'écoconception** . La nécessité de réduire les emballages à la source, de limiter les plastiques complexes et les mélanges de résines difficiles, voire impossibles à retraiter, fait consensus. Des progrès ont été faits, par exemple, pour mettre au point une barquette de jambon entièrement recyclable. Mais **les intérêts économiques continuent parfois -souvent ? - de dicter leur loi** .

« L'hérésie » des nouvelles bouteilles en PET opaque

Les bouteilles blanches de lait, par exemple, étaient traditionnellement en polyéthylène haute densité (PEHD). Et facilement réexploitables. Certains industriels ont pourtant préféré se tourner massivement vers le PET. Avantages ? Un contenant sans opercule plus léger, et donc moins onéreux à fabriquer et à transporter, mais aussi plus brillant, et donc plus visible dans les rayons.

Problème, en revanche : **l'oxyde de titane ajouté pour opacifier l'emballage en PET le rend impossible à recycler tout seul** . « C'est un peu comme si un grain de sable apparaissait sur un film que vous tirez. À un moment, vous arrivez au point de rupture, la fibre casse », vulgarise Christophe Viant.



L'association Zero Waste crie à l'hérésie. « Non seulement les millions de bouteilles en PET opaque mises sur le marché ne sont pas recyclables en elles-mêmes, mais en plus et surtout, leur composition particulière vient perturber le recyclage classique de l'ensemble des bouteilles en PET coloré, auxquelles elles sont mêlées. Depuis 2010, leur usage augmente pourtant de façon exponentielle », s'alarme l'ONG, qui déplore l'inertie des autorités.

Dans ce paysage en pleine mutation, mais encore très lacunaire, **Zero Waste et d'autres continuent de plaider inlassablement pour la suppression pure et simple du plastique** . Un message en partie entendu. Depuis le 1er janvier, la vaisselle jetable en lots a disparu des grandes surfaces, de même que les cotons-tiges en plastique. Les pailles, les couverts jetables, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansé subiront le même sort en 2021.



L'année suivante, les sachets de thé et les distributions de bouteilles d'eau dans les entreprises seront à leur tour bannis. Pas à pas, donc, vers l'objectif fixé par le gouvernement : la disparition du plastique à usage unique en 2040.

Photos : Francis Campagnoni (sauf mention contraire)

() En 2016 toujours, la France incinérait 49 % de ses déchets plastiques. Les 25 % restants étaient enfouis.*

Recyclage du plastique : la grande illusion?



Après les bouteilles et les flacons, la France doit se préparer à transformer et réutiliser pots de yaourt, barquettes, sacs et films alimentaires. Mais la filière est encore loin d'être prête... © Francis CAMPAGNONI

Il est le nouvel ennemi public numéro un. Celui qui souille nos campagnes et nos montagnes. Pollue les eaux et les océans du monde entier. Menace avérée pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique reste pourtant omniprésent. Pour tenter de casser cette spirale infernale, la France vise 100% de recyclage en 2025. Pas simple. Et peut-être pas si vertueux qu'il y paraît.

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables.

Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).



L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu – comprenant notamment des trieurs optiques – avant de défiler entre les mains expertes des « valoristes ».

« On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

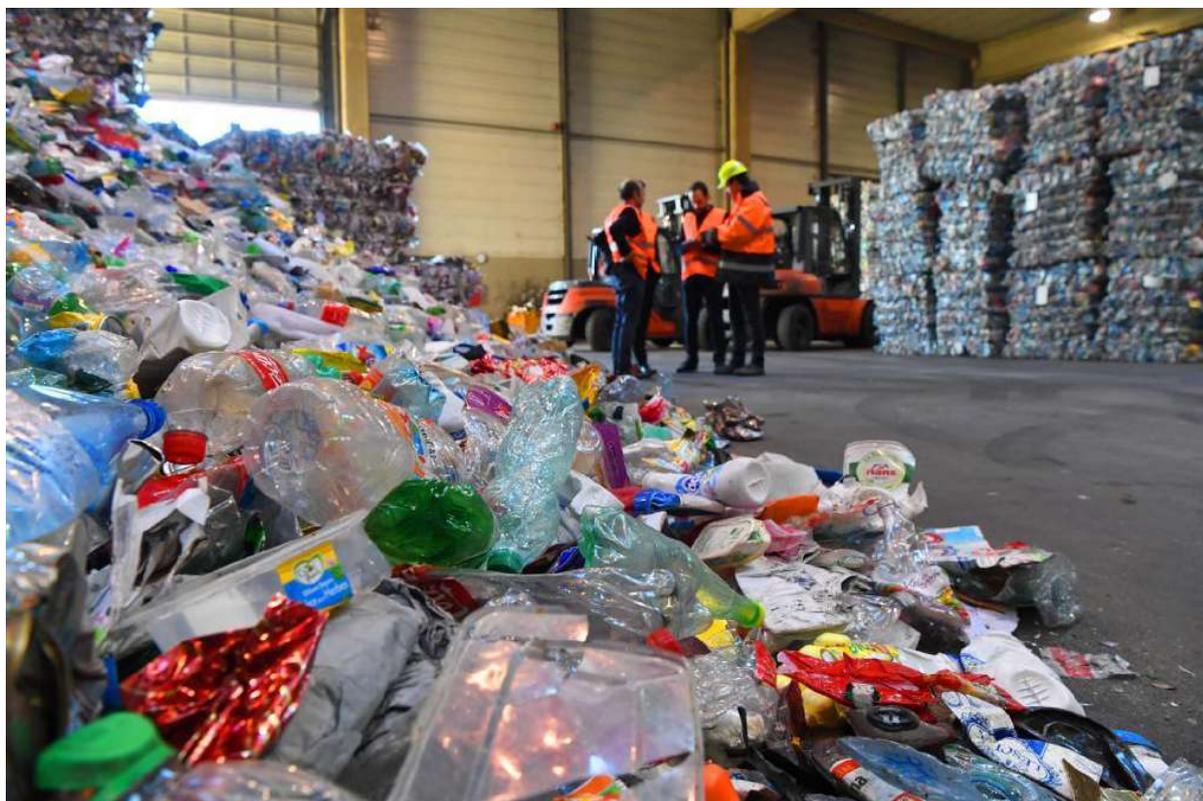


En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt.

La mission de la structure s'arrête là. **Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage**, chargées de les transformer.



[Visualiser l'article](#)



La France, mauvais élève européenne du recyclage

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation **Plastics Europe**, elle se classait en 2016 au **29e rang sur... 30 pays du Vieux continent**. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).



Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux.

Christophe Viant (président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage, Federec)

[Visualiser l'article](#)

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement – 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans – **la France doit relever de front un triple challenge**. D'abord, **mieux capter la ressource**. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue.



De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires).

Tous les emballages ménagers collectés fin 2022

L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés. « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela

[Visualiser l'article](#)

reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention.



Olivier Mezzalira (directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.)

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante . C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines – la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or – qui nettoient, broient et fondent le polytéréphtalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

Pour le reste, c'est le désert ou presque. Un seul site en France est entièrement voué à donner une seconde vie aux films et sacs plastiques : l'usine Machaon, qui a ouvert mi-2017 à Châlons-en-Champagne, avec le soutien financier de l'État.

Notre objectif est de réussir à transformer 70 ou 80 % des produits acheminés ici en granulés, qui serviront à fabriquer des sacs-poubelles ou des tuyaux d'irrigation. Le reste, qui n'est pas recyclable, sert de combustible, notamment pour les fours des cimenteries.



Hector Laureiro ((directeur industriel de Machaon))

Le site vient d'augmenter sa capacité de traitement. Il devrait bientôt pouvoir accueillir 30.000 tonnes de matières par an.

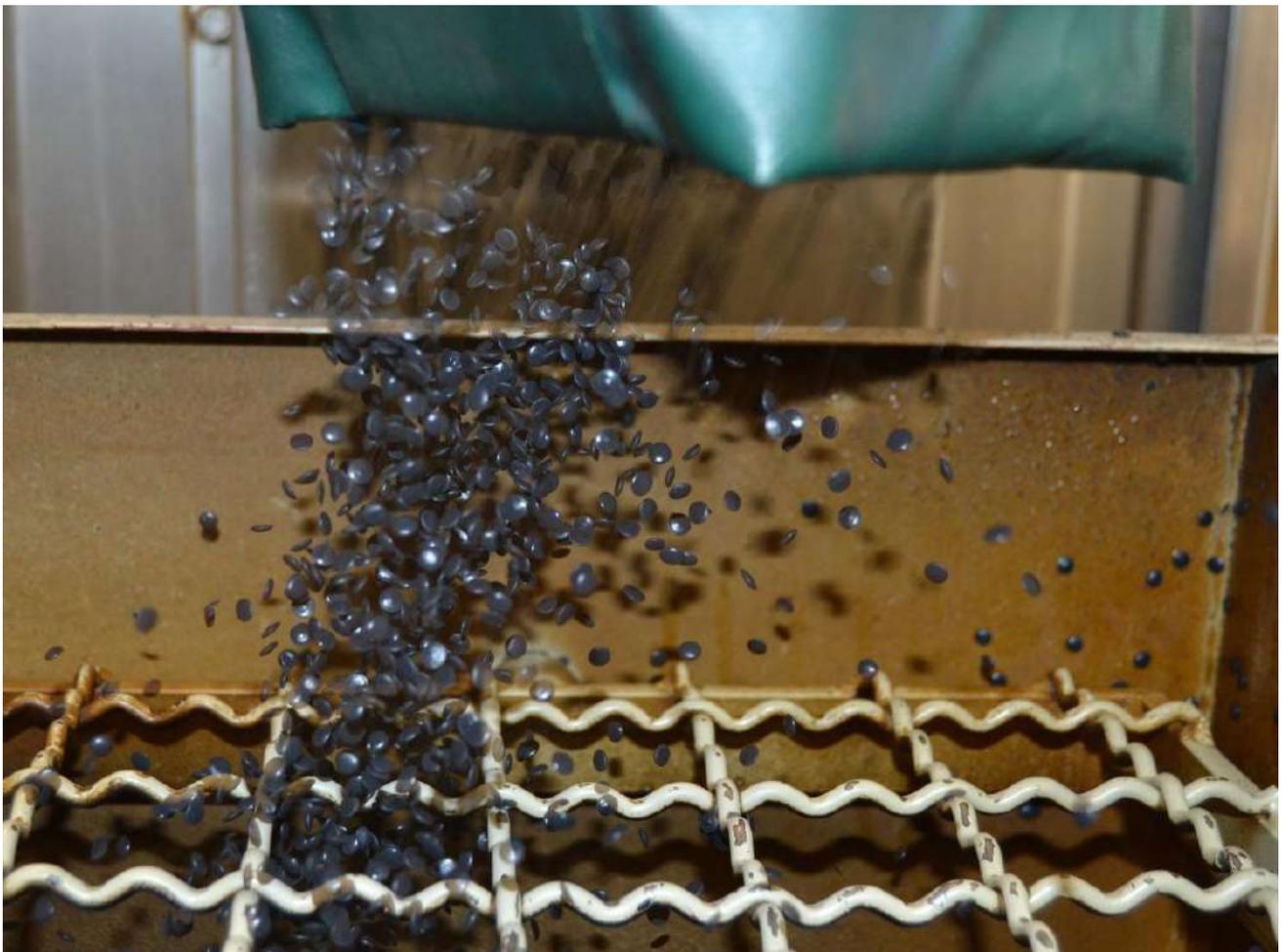


Photo DR Machaon

« C'est un début, mais c'est loin d'être suffisant », déplore Christophe Viant, de Federec. « Avec l'extension de la consigne de tri, nous n'aurons jamais les capacités de traiter tous les volumes bientôt collectés en France. Le problème, c'est que **les films et les sacs sont un gisement fourre-tout, hétéroclite et souvent de faible qualité, qui suppose des coûts de transport et de traitement très élevés** , pour un résultat à la sortie encore médiocre. Bref, ça n'intéresse pas grand monde... »

Expérimentations

Idem pour les pots de yaourt en polystyrène. Faute d'acteur français, les volumes déjà triés dans certaines collectivités partent pour l'heure vers l'Allemagne ou l'Espagne. La démarche écologique en prend un (gros)

[Visualiser l'article](#)

coup... Des tests sont en cours sur le site Total de Carling, en Moselle, pour combler ce manque. Mais là aussi, la partie est loin d'être gagnée.



Photo Thomas Jouhannaud

Le pot de yaourt n'est pas non plus un produit facile. C'est cassant, très léger et souvent sale du fait de la moisissure des résidus alimentaires. Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse ? Tant mieux. Mais j'attends de voir. Ce projet, j'en entends parler depuis dix ans...

Christophe Viant (responsable de [Federec](#))

Troisième grand chantier , et pas le moindre : **l'écoconception** . La nécessité de réduire les emballages à la source, de limiter les plastiques complexes et les mélanges de résines difficiles, voire impossibles à retraiter, fait consensus. Des progrès ont été faits, par exemple, pour mettre au point une barquette de jambon entièrement recyclable. Mais **les intérêts économiques continuent parfois -souvent ? - de dicter leur loi** .

« L'hérésie » des nouvelles bouteilles en PET opaque

Les bouteilles blanches de lait, par exemple, étaient traditionnellement en polyéthylène haute densité (PEHD). Et facilement réexploitables. Certains industriels ont pourtant préféré se tourner massivement vers le PET.

Avantages ? Un contenant sans opercule plus léger, et donc moins onéreux à fabriquer et à transporter, mais aussi plus brillant, et donc plus visible dans les rayons.

Problème, en revanche : **l'oxyde de titane ajouté pour opacifier l'emballage en PET le rend impossible à recycler tout seul** . « C'est un peu comme si un grain de sable apparaissait sur un film que vous tirez. À un moment, vous arrivez au point de rupture, la fibre casse », vulgarise Christophe Viant.



L'association Zero Waste crie à l'hérésie. « Non seulement les millions de bouteilles en PET opaque mises sur le marché ne sont pas recyclables en elles-mêmes, mais en plus et surtout, leur composition particulière vient perturber le recyclage classique de l'ensemble des bouteilles en PET coloré, auxquelles elles sont mêlées. Depuis 2010, leur usage augmente pourtant de façon exponentielle », s'alarme l'ONG, qui déplore l'inertie des autorités.



Dans ce paysage en pleine mutation, mais encore très lacunaire, **Zero Waste et d'autres continuent de plaider inlassablement pour la suppression pure et simple du plastique** . Un message en partie entendu. Depuis le 1er janvier, la vaisselle jetable en lots a disparu des grandes surfaces, de même que les cotons-tiges en plastique. Les pailles, les couverts jetables, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansé subiront le même sort en 2021.

L'année suivante, les sachets de thé et les distributions de bouteilles d'eau dans les entreprises seront à leur tour bannis. Pas à pas, donc, vers l'objectif fixé par le gouvernement : la disparition du plastique à usage unique en 2040.

Photos : Francis Campagnoni (sauf mention contraire)

() En 2016 toujours, la France incinérait 49 % de ses déchets plastiques. Les 25 % restants étaient enfouis.*



Recyclage du plastique : la grande illusion ?

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au

milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables. Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).

L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu - comprenant notamment des trieurs optiques - avant de passer sous l'oeil expert des « valoristes ». « On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures » composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt. La mission de la structure s'arrête là. Ces gros cubes compactés seront finalement revendus filière par filière aux entreprises de recyclage, chargées de les valoriser.

Dans ce domaine justement, la France est (très) à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au 29 e rang sur... 30 pays du Vieux continent. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues. Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %). « Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux », reconnaît Christophe Viant, le président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage

(Federec).

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement - 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans - la France doit relever de front un triple challenge. D'abord, mieux capter la ressource. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans certaines grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue. De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là incinérés ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. A Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les sacs et les films plastiques.

L'extension progressive de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. A cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers pourront être collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés (voir ci-contre). « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

« On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention », pointe Olivier Mezzalana, le directeur général du Valtom, lesyndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.

..

Stéphane Barnoin stephane.barnoin@centrefrance.com



Recyclage du plastique : la grande illusion ?

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au

milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables. Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).

L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu - comprenant notamment des trieurs optiques - avant de passer sous l'oeil expert des « valoristes ». « On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures » composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt. La mission de la structure s'arrête là. Ces gros cubes compactés seront finalement revendus filière par filière aux entreprises de recyclage, chargées de les valoriser.

Dans ce domaine justement, la France est (très) à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au 29^e rang sur... 30 pays du Vieux continent. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues. Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %). « Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux », reconnaît Christophe Viant, le président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage

(Federec).

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement - 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans - la France doit relever de front un triple challenge. D'abord, mieux capter la ressource. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans certaines grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue. De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là incinérés ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. A Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les sacs et les films plastiques.

L'extension progressive de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. A cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers pourront être collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés (voir ci-contre). « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

« On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention », pointe Olivier Mezzalana, le directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.

Stéphane Barnoin stephane.barnoin@centrefrance.com



Recyclage du plastique : la grande illusion ?

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables. Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).

L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu comprenant notamment des trieurs optiques avant de défiler entre les mains expertes des « valoristes ». « On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt. La mission de la structure s'arrête là. Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage, chargées de les transformer.

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au 29^e rang sur 30 pays du Vieux continent. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).

« Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux », reconnaît Christophe Viant, le président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage (Federec).

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans la France doit relever de front un triple challenge. D'abord, mieux capter la ressource. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un

traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue. De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires). L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés (voir ci-contre). « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

« On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention », pointe Olivier Mezzalana, le directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante. C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or qui nettoient, broient et fondent le polytéréphtalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

Selon les derniers chiffres parus, la France affiche un taux de recyclage d'à peine 26 %. Et se classe au 29^e rang sur 30 pays européens .,



L'ENQUÊTE



DÉFI. Après les bouteilles et les flacons, la France doit se préparer à transformer et réutiliser pots de yaourt, barquettes, sacs et films alimentaires. Mais la filière est encore loin d'être prête...



Recyclage du plastique : la grande illusion ?

Il est le nouvel ennemi public numéro un. Celui qui souille nos campagnes et nos montagnes. Pollue les eaux et les océans du monde entier. Menace avérée pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique reste pourtant omniprésent. Pour tenter de casser cette spirale infernale, la France vise 100 % de recyclage en 2025. Pas simple. Et peut-être pas si vertueux qu'il y paraît.

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables. Les camions qui vident leurs en-

traîles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).

D'ici 2022, tous les plastiques, même les sacs, seront triés

L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu – comprenant notamment des trieurs optiques – avant de défiler entre les mains expertes des « valoristes ». « On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs



éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt. La mission de la structure s'arrête là. Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage, chargées de les transformer.

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au 29^e rang sur... 30 pays du Vieux continent. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).

« Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux », reconnaît Christophe Viant, le président de la branche plastique de la

Fédération des entreprises de recyclage (Federec).

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement – 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans – la France doit relever de front un triple challenge. D'abord, mieux capter la ressource. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue. De nombreuses collectivités pren-

“ Selon les derniers chiffres parus, la France affiche un taux de recyclage d'à peine 26 %. Et se classe au 29^e rang sur 30 pays européens ”

nent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages,

films de produits alimentaires). L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés (*voir ci-contre*). « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

Un (très) gros retard à combler

« On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention », pointe Olivier Mezzalana, le directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante. C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines – la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or – qui nettoient, broient et fondent le polytétrahydrofur (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.



Pour le reste, c'est le désert ou presque. Un seul site en France est entièrement voué à donner une seconde vie aux films et sacs plastiques : l'usine Machaon, qui a ouvert mi-2017 à Châlons-en-Champagne, avec le soutien financier de l'État. « Notre objectif est de réussir à transformer 70 ou 80 % des produits acheminés ici en granulés, qui serviront à fabriquer des sacs-poubelles ou des tuyaux d'irrigation, détaille Hector Laureiro, le directeur industriel. Le reste, qui n'est pas recyclable, sert de combustible, notamment pour les fours des cimenteries. » Le site vient d'augmenter sa capacité de traitement. Il devrait bientôt pouvoir accueillir 30.000 tonnes de matières par an.

« C'est un début, mais c'est loin d'être suffisant », déplore Christophe Viant, de Federec. « Avec l'extension de la consigne de tri, nous n'aurons jamais les capacités de traiter tous les volumes bientôt collectés en

France. Le problème, c'est que les films et les sacs sont un gisement fourre-tout, hétéroclite et souvent de faible qualité, qui suppose des coûts de transport et de traitement très élevés, pour un résultat à la sortie encore médiocre. Bref, ça n'intéresse pas grand monde... »

Expérimentations

Idem pour les pots de yaourt en polystyrène. Faute d'acteur français, les volumes déjà triés dans certaines collectivités partent pour l'heure vers l'Allemagne ou l'Espagne. La démarche écologique en prend un (gros) coup... Des tests sont en cours sur le site Total de Carling, en Moselle, pour combler ce manque. Mais là aussi, la partie est loin d'être gagnée. « Le pot de yaourt n'est pas non plus un produit facile, reprend le responsable de Federec. C'est cassant, très léger et souvent sale du fait de la moisissure des résidus alimentaires. Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse ? Tant mieux. Mais j'attends de voir. Ce projet, j'en entends parler depuis dix ans... »

Troisième grand chantier, et pas le moindre : l'écoconception. La nécessité de réduire les emballages à la source, de limiter les plastiques complexes et les mélanges de résines difficiles, voire impossibles à retraiter, fait consensus. Des progrès ont été faits, par exemple, pour mettre au point une barquette

“ Faute de filière nationale, les pots de yaourt collectés en France sont pour l'heure transportés et traités à l'étranger... ”





“ On ne va pas se mentir. On peut, et on doit faire mieux ”

Christophe Viant, de la Fédération nationale des entreprises de recyclage.



de jambon entièrement recyclable. Mais les intérêts économiques continuent parfois – souvent ? – de dicter leur loi.

« L'hérésie » des nouvelles bouteilles en PET opaque

Les bouteilles blanches de lait, par exemple, étaient traditionnellement en polyéthylène haute densité (PEHD). Et facilement réexploitables. Certains industriels ont pourtant préféré se tourner massivement vers le PET opaque. Avantages ? Un contenant plus léger, et donc moins onéreux à fabriquer et à transporter, mais aussi plus brillant, et donc plus visible dans les rayons.

Problème, en revanche : l'oxyde de titane ajouté pour opacifier l'emballage en PET le rend impossible à recycler tout seul. « C'est un peu comme si un grain de sable apparaissait sur un film que vous tirez. À un moment, vous arrivez au point de rupture, la fibre casse », vulgarise Christophe Viant.

L'association Zero Waste crie à l'hérésie. « Non seulement les millions de bouteilles en PET opaque mises sur le marché ne sont pas recyclables en elles-mêmes, mais en plus et surtout, leur composition particulière vient perturber le recyclage classique de l'ensemble des bouteilles en PET coloré, auxquelles elles sont mêlées. Depuis 2010, leur usage augmente pourtant de façon exponentielle », s'alarme l'ONG, qui déplore l'inertie des autorités.

Dans ce paysage en pleine mutation, mais encore très lacunaire, Zero Waste et d'autres continuent de plaider inlassablement pour la suppression pure et simple du plastique. Un message en partie entendu. Depuis le 1^{er} janvier, la vaisselle jetable en lots a disparu des grandes surfaces, de même que les cotons-tiges en plastique. Les pailles, les couverts jetables, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansé subiront le même sort en 2021. L'année suivante, les sachets de thé et les distributions de bouteilles d'eau dans les entreprises seront à leur tour bannis. Pas à pas, donc, vers l'objectif fixé par le gouvernement : la disparition du plastique à usage unique en 2040. ■

(*) En 2016 toujours, la France incinérât 49 % de ses déchets plastiques. Les 25 % restants étaient enfouis.

52.000

Selon des chercheurs canadiens, un adulte avale chaque année jusqu'à 52.000 microparticules de plastique en buvant et en s'alimentant. Et même 121.000 si l'on prend en compte la pollution de l'air (source : revue *Environmental Science and Technology*)

11.200

En tonnes, la quantité de déchets plastiques français rejetés chaque année dans la mer Méditerranée, d'après un rapport publié en 2019 par WWF.

9 %

Selon l'ONU, seuls 9 % des plastiques produits à l'échelle mondiale depuis 1950 ont été recyclés. 12 % ont été incinérés. La très grande majorité termine donc sa vie dans les décharges, les océans ou encore les canalisations.



Les centres de tri contraints à une adaptation express

Ils jouent un rôle stratégique. Jour après jour, les centres de tri réceptionnent, séparent, conditionnent et revendent aux recycleurs des millions de tonnes de journaux, cartons, verre et emballages en tout genre.

La généralisation de la collecte sélective à domicile a boosté la construction de sites. De quatre en 1992, leur nombre a explosé jusqu'à 300 en 2006. Depuis ce pic, un mouvement inverse est engagé. Les structures les plus petites, souvent les moins performantes et donc les moins rentables, disparaissent peu à peu. En 2011, l'Ademe en recensait 253. Il n'y en a plus que 200 aujourd'hui. Et ce chiffre devrait encore fondre à court terme.

Motif de la saignée annoncée ? Les équipements actuels, financés par les collectivités territoriales avec l'aide de Citeo, l'organisme de référence en la matière, n'ont pas les moyens techniques de traiter les pots de yaourt, barquettes, films et sacs plastiques qui vont affluer d'ici 2022, avec l'extension de la consigne de tri. Des investissements conséquents s'imposent : nouvelles machines, nou-

veaux tapis, capacités accrues de déchargement et de stockage, etc.

Certaines collectivités ont fait le pari de moderniser des centres existants. C'est le cas à Beaune-les-Mines, près de Limoges. La structure a fermé en novembre, et le restera jusqu'en avril, pour permettre l'agrandissement et l'installation de matériels de dernière génération. Montant de l'investissement : 12,2 millions d'euros.

Reliftings, constructions et disparitions

La même option a été retenue à Clermont-Ferrand. Début 2021, 18 millions d'euros vont être injectés dans le centre de tri auvergnat, géré par la société Échalier. À l'issue du chantier, quinze trieurs optiques seront opérationnels, contre trois aujourd'hui. « Nous pourrions alors couvrir un bassin de 800 ou 900.000 habitants, et absorber 50.000 tonnes par an », détaille Olivier Mezzalira, le directeur général du syndicat de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme (Valtom).



Ailleurs en France, des sites à vocation interdépartementale vont sortir de terre. Objectif : mutualiser les coûts et garantir des volumes suffisants pour amortir les investissements. À l'horizon 2022, Bourges se dotera ainsi d'un centre de tri tout neuf, chiffré à 17 millions d'euros, qui centralisera les déchets recyclables du Cher, de l'Indre et de la Nièvre. Idem à Masseube, au sud d'Auch, pour le Gers, les Hautes-Pyrénées et une partie de la Haute-Garonne. Ou encore à Parçay, près de Tours, pour l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et la Sarthe.

Cette « prime aux gros » se fait forcément aux dépens des petits. Dans le Puy-de-Dôme, deux centres périphériques, à Issoire et Ambert, vont disparaître. Ils emploient une vingtaine de salariés. « Des études de reconversion sont en cours, et la reprise de certains salariés à Clermont-Ferrand est envisagée », indique le Valtom. Dans le Limousin, la modernisation de Beaunelles-Mines signe la fin de la structure de Noth, dans la Creuse voisine. Là aussi, une vingtaine d'emplois sont concernés. ■



Recyclage du plastique : la grande illusion ?

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au

milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables. Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).

L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu - comprenant notamment des trieurs optiques - avant de passer sous l'oeil expert des « valoristes ». « On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures » composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt. La mission de la structure s'arrête là. Ces gros cubes compactés seront finalement revendus filière par filière aux entreprises de recyclage, chargées de les valoriser.

Dans ce domaine justement, la France est (très) à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au 29^e rang sur... 30 pays du Vieux continent. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues. Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %). « Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux », reconnaît Christophe Viant, le président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage

(Federec).

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement - 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans - la France doit relever de front un triple challenge. D'abord, mieux capter la ressource. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans certaines grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue. De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là incinérés ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. A Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les sacs et les films plastiques.

L'extension progressive de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. A cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers pourront être collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés (voir ci-contre). « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

« On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention », pointe Olivier Mezzalana, le directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.

..

Stéphane Barnoin stephane.barnoin@centrefrance.com



Recyclage du plastique : la grande illusion ?

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables. Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).

L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu comprenant notamment des trieurs optiques avant de défilier entre les mains expertes des « valoristes ». « On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt. La mission de la structure s'arrête là. Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage, chargées de les transformer.

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au 29^e rang sur 30 pays du Vieux continent. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).

« Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux », reconnaît Christophe Viant, le président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage (Federec).

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans la France doit relever de front un triple challenge. D'abord, mieux capter la ressource. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un

traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue. De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires). L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés (voir ci-contre). « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

« On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention », pointe Olivier Mezzalana, le directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante. C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or qui nettoient, broient et fondent le polytéréphthalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

Selon les derniers chiffres parus, la France affiche un taux de recyclage d'à peine 26 %. Et se classe au 29^e rang sur 30 pays européens .,



Recyclage du plastique : la grande illusion ?

C'est un ballet millimétré et incessant, qui se joue dans un vacarme mécanique continu. Implanté au milieu d'une zone d'activité comme tant d'autres, à Clermont-Ferrand, le centre de tri de la société Echalié a traité l'an dernier 45.000 tonnes de déchets recyclables. Les camions qui vident leurs entrailles ici viennent de la rue d'à-côté ou de bien plus loin : le site absorbe le contenu des bacs jaunes d'une grande partie du Puy-de-Dôme, mais aussi de Nevers, Saint-Amant-Montrond (Cher) et Auzances-Bellegarde (Creuse).

L'aile dédiée au plastique a cumulé 4.000 tonnes de matière en 2019. Embarqués sur un dédale de tapis roulants, ces emballages sont extraits du reste du flux puis isolés au fil d'un process automatisé très pointu comprenant notamment des trieurs optiques avant de défilier entre les mains expertes des « valoristes ». « On ne peut pas se passer de l'intervention humaine pour corriger les erreurs éventuelles des machines », explique Julien Chatard, le directeur du site.

En bout de chaîne, les déchets sont compactés dans des presses et ressortent sous forme d'imposantes balles « pures », composées soit de bouteilles transparentes, soit d'un mélange de bouteilles foncées et opaques, soit encore de barquettes et de pots de yaourt. La mission de la structure s'arrête là. Ces gros cubes compactés seront finalement revendus aux entreprises de recyclage, chargées de les transformer.

Dans ce domaine justement, la France est à la traîne. D'après les derniers chiffres de l'organisation Plastics Europe, elle se classait en 2016 au 29^e rang sur 30 pays du Vieux continent. Le taux de recyclage des emballages ménagers atteignait alors péniblement 26 %, toutes résines confondues (*). Très loin des Allemands et des Tchèques, qui ont franchi le seuil des 50 %. Loin aussi de la moyenne européenne (40,8 %).

« Les modes de calcul n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, ces données sont à prendre avec précaution. Mais on ne va pas se mentir : on n'est pas bons. On peut, et on doit faire beaucoup mieux », reconnaît Christophe Viant, le président de la branche plastique de la Fédération des entreprises de recyclage (Federec).

Pour rattraper son retard, et tenir l'engagement du gouvernement 100 % de plastiques recyclés d'ici cinq ans la France doit relever de front un triple challenge. D'abord, mieux capter la ressource. Pendant longtemps, seuls les bouteilles et les flacons ont fait l'objet d'un

traitement à part. C'est encore le cas d'ailleurs dans plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux, Limoges ou Orléans). Mais cette époque sera bientôt révolue. De nombreuses collectivités prennent désormais en charge pots de yaourt et barquettes, jusque-là brûlés en incinérateur ou même enfouis. C'est le cas, par exemple, à Clermont-Ferrand. À Rennes, Montpellier ou Nice, on est même déjà passé à l'étape suivante, incluant les plastiques dits souples (sacs, surembellages, films de produits alimentaires). L'extension de la consigne de tri doit s'achever fin 2022. À cette date, 100 % des emballages plastiques ménagers seront collectés sur l'ensemble du territoire français, puis dirigés vers des centres de tri modernisés (voir ci-contre). « Cette simplification est salutaire. Les gens vont enfin arrêter de se demander ce qu'ils peuvent mettre dans tel ou tel bac ! », se félicite un acteur du secteur.

« On espère que cette bascule va permettre de convaincre enfin certains réfractaires au tri et de réduire sensiblement la part d'emballages encore jetés dans les bacs noirs, et qui sont donc perdus au final. Cela reste un vrai problème, notamment en ville, où les habitants se sentent protégés par une forme d'anonymat et font souvent moins attention », pointe Olivier Mezzalana, le directeur général du Valtom, le syndicat de gestion des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.

Deuxième défi : mettre en place une filière de recyclage performante. C'est le cas déjà pour les bouteilles en plastique transparentes ou colorées. La France compte sept usines la principale, financée par Coca-Cola, est en Côte-d'Or qui nettoient, broient et fondent le polytéréphthalate d'éthylène (PET). Les granulés obtenus à l'issue du processus sont ensuite intégrés dans de nouvelles bouteilles, transformés en fibres dans l'industrie textile ou utilisés pour rembourrer anoraks, couettes et oreillers.

Selon les derniers chiffres parus, la France affiche un taux de recyclage d'à peine 26 %. Et se classe au 29^e rang sur 30 pays européens .,



LES COURS DE



PLASTIQUES

Evolution mensuelle des cours en euros par tonne. Ces variations s'entendent pour des qualités bien séparées propres, sans matières étrangères. Les prix d'autres qualités recyclables nécessitent toujours la présentation d'échantillons.

VARIATIONS PLASTIQUES À RECYCLER	NOV. 2019	DÉC. 2019
POLYÉTHYLÈNE		
04-1-42 Chutes neuves HD injection	-13	-7
04-1-43 Chutes neuves HD extrusion	-9	-8
04-1-40 Films neufs couleurs BD	-6	0
04-1-41 Films neufs naturels BD	-10	0
04-2-40 Films rétract. & étir. mêlés à laver	-6	-3
04-2-41 Housses couleurs épaisses à laver	0	0
04-2-42 Housses naturelles épaisses à laver	0	0
04-2-43 Films étirables naturels à laver	-7	-3
04-2-44 Films agricoles à laver	0	0
04-2-49 Housses et films issus du tri DIB	0	0
POLYPROPYLENE		
05-1-50 Films naturels	0	0
05-1-51 Films couleurs et imprimés	0	0
05-1-52 Chutes PP rigides naturels	-5	-3
05-1-53 Chutes PP rigides couleurs	-4	-3
05-1-54 PP/PE blanc	-2	0
05-1-55 PP/PE couleur	-2	0
05-1-56 PP tissé et non tissé	-2	0
05-2-50 PP tissé big bag	0	0
05-2-51 PP rigides en fin de vie	-15	-6
POLYSTYRÈNE		
06-1-60 PS extrusion naturel et blanc	-17	-3
06-1-61 PS extrusion couleur	-8	-6
06-1-62 PS injection naturel et blanc	-6	-11
06-1-63 PS injection couleur	-10	-6
06-2-60 PSE	-5	-24
06-2-62 PS Alu	-5	0
ABS		
08-1-80 ABS blanc	-12	-1
08-1-81 ABS couleur	-17	-1
08-1-82 ABS/PC chutes neuves	-3	0
08-2-80 ABS/PC (DEEE)	0	0
PVC		
03-1-30-1 PVC souple naturel	0	-1
03-1-30-2 PVC souple couleur	0	0
03-1-31 Chutes PVC issu du BTP	0	0
03-1-32-1 PVC de thermo. et calandrage coul.	0	0
03-1-32-2 PVC de thermo. et calandrage cristal	0	0
03-1-33 PVC - PE	0	0
03-1-34-1 PVC profilés couleur avec joint	0	0
03-1-34-2 PVC profilés couleur sans joint	0	0
03-1-35-1 PVC profilés blanc avec joint	0	0
03-1-35-2 PVC profilés blanc sans joint	0	0
03-2-30 PVC issu de démantèlement de BTP	0	0
PET		
01-1-10 A PET thermoCristal (ancien 01-1-100)	-25	-13
01-1-16 A PET thermo couleur	-11	-17
01-1-17-1 A PET préformé cristal	-45	-25
01-1-17-2 A PET préformé azuré	-36	-10
01-1-17-3 A PET préformé couleur transparente	-26	-13
01-1-17-4 A PET préformé couleur opaque	-13	-18

01-1-17-5 A PET préforme multicouches	0	0
01-1-18 PETG naturel, bleuté	-11	-11
PLASTIQUES TECHNIQUES		
01-9-90 PC	-23	-2
01-9-91 PMMA	-21	-27
01-9-93 PA	-16	-1
01-9-93 POM	-14	-12
PLASTIQUE ISSUS DES DEEE		
- GEM froid	-35	NC
- PAM	-1	NC
- ECRAN	-2	NC

SOURCES : FEDEREC/KPMG mandaté par FEDEREC

ESPAGNE : prix moyens des déchets (euros/kg)

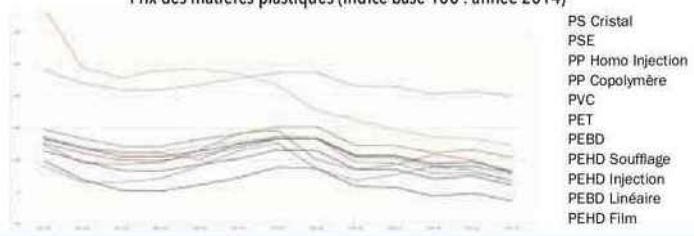
MATIERES 2016	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL
Pebd naturel	0,92	0,91	0,92	0,91
Pebd couleur	0,77	0,77	0,79	0,77
Pebd noir	0,76	0,76	0,81	0,78
Pehd naturel	0,89	0,9	0,99	0,94
Pehd couleur	0,79	0,81	0,85	0,84
Pehd noir	0,84	0,85	0,8	0,83
PS blanc	0,85	0,93	1	0,96
PS noir	0,85	0,85	0,88	0,83
PP naturel	0,83	0,91	0,87	0,89
PP noir	0,68	0,75	0,73	0,71
ABS noir	0,86	0,86	0,86	0,86

source : Anarpla

PRIX DES MATIÈRES PLASTIQUES (résines vierges) - France (indice base 100)

	SEPT. 19	OCT. 19	NOV. 19	SEPT. 19	OCT. 19	NOV. 19	
PS Cristal	1,566	1,546	1,489	PEBD	1,103	1,113	1,08
PSE	1,488	1,463	1,401	PEHD Soufflage	1,32	1,327	1,288
PP Homo Injection	1,304	1,309	1,278	PEHD Injection	1,336	1,348	1,315
PP Copolymère	1,345	1,345	1,319	PEBD Linéaire (Butène)	1,309	1,322	1,286
PVC	1,015	1,022	1,009	PEHD Film	1,299	1,301	1,273
PET	1,049	1,044	1,024				

Prix des matières plastiques (indice base 100 : année 2014)



Source : e lipso

Source : e lipso

Coût des prestations déchets plastiques

Transport/Ramasse :

Prix horaire camion

• Camion seul = 90 €/h

• Camion + remorque = 100 €/h

Location de matériel

• Benne 30 m³ env. 60 €/mois

• Compacteur 25 m³

monobloc env. 400 €/mois

• Compacteur poste fixe avec caisson

30 m³ env. 600 €/mois

• Coût de traitement des produits :

à la tonne :

Tri-contrôl : 80 €/tonne

Mise en balles sans tri : 35 €/tonne

Broyage : 180 €/tonne

Lavage / Séchage : 152 €

Micronisation : 150 €/tonne (850 microm)

Granulation : 230 €

Régénération à 220/250 € standard

suivant la matière.

Les prestations d'enlèvement feront

l'objet d'une facturation séparée par le

récupérateur.

LES PRESTATIONS D'ENLEVEMENT

FERONT L'OBJET D'UNE FACTURATION

SEPARÉE PAR LE RÉCUPÉRATEUR.

ENLEVEMENT PAR NÉGOCIANT

SPECIALISÉ POUR DES QUANTITÉS

DE 1 À 5 TONNES.



SUPRA KANTI DAS/LAIF/REA

À Dacca, capitale du Bangladesh, inondée par les déchets des pays riches, un tri à la main par une main-d'œuvre à bas coût. Seuls 50 % de ces déchets sont recyclés.



NOS VIES

PLASTIQUE. LA COURSE FOLLE DES DÉCHETS

Hier, il était fantastique, aujourd'hui, il a envahi nos vies. La planète croule sous les déchets plastiques, que les États se refilent telle une patate chaude. Du bac jaune aux usines du bout du monde, itinéraire d'un pesant déchet.

Partout ça déborde ! Depuis l'invention du plastique, on en a produit dans le monde 8 milliards de tonnes. « 4 milliards rien que dans les 10 dernières années. Et tous les ans, sa production croît de 3 à 4 % supplémentaires », rappelle Sirine Rached, chargée du plaidoyer à Gaïa (l'Alliance globale des alternatives à l'incinération). Ils sont partout, dans les océans, au resto du coin, dans les supermarchés et enterrés dans les décharges... L'industrie les crache, le citoyen les trie, consciencieusement, dans sa poubelle jaune.

RECYCLAGE : PAS SI SIMPLE

De là, où vont-ils ? Depuis 15 ans, le ronron était bien rodé. Des centres de tri répartis sur tout le territoire, une partie de nos plastiques, 250 000 tonnes, étaient envoyés en Chine par des traders et négociants en tout genre... Et nous revenaient en articles bon marché : des jouets, toutes sortes de babioles, les pulls en polystyrène et polaire qui remplissent nos placards. « La Chine avait besoin de cette matière première pour son industrie manufacturière », explique Thibault Turchet, responsable des affaires juridiques à l'ONG Zero Waste. Elle engloutissait alors la moitié des échanges mondiaux de déchets plastiques. Le plastique, à l'image des autres produits, est mondialisé : il fait le tour de la planète, là où il peut être

traité à peu de frais. « Ce n'est pas l'ensemble des flux, tout le contenu de la poubelle jaune ne part pas au grand export. Mais ce qui part est en général ce qui a le moins de valeur et le plus d'impacts environnementaux », continue Sirine Rached.

Car il faut bien comprendre que tous les plastiques ne se valent pas : il y a ceux que l'on sait recycler et qui ont une valeur de marché. « Pour les PET, c'est-à-dire les bouteilles de plastique clair, la filière est bien établie. Broyé en paillettes, il va réintégrer une bouteille PET », explique Christophe Viant, le président de la branche plastique de Federec (la Fédération professionnelle des entreprises de recyclage). Idem pour les PEHD, les flacons de shampoing et autres bouteilles de lessive. Quand c'est mono-plastique, on sait faire. Mais tous les autres ? « Dès qu'ils sont mélangés, ça commence à être plus compliqué, les plastiques ne fondent pas à la même température, ça nécessite donc des surtris », continue Christophe Viant. Parmi ceux-là : les films)))

« Tout le contenu de la poubelle jaune ne part pas au grand export. Ce qui part est en général ce qui a le moins de valeur et le plus d'impacts environnementaux. »

SIRINE RACHED, de Gaïa (Alliance globale des alternatives à l'incinération)



régit les échanges, dangereux, de déchets, a été amendée : les déchets plastiques mélangés ne peuvent plus être exportés sans consentements préalables des États... Mais pas avant 2021.

« Il n'y a que le gouvernement des États-Unis qui ne voit aucun problème avec ces exports. En France, personne n'oserait les défendre. Mais il y a beaucoup de silences sur le sujet », continue Sirine Rached. Fin novembre, le ministère de la Transition écologique a fini par infliger une amende administrative de 192000 euros à une société de courtage du sud-ouest de la France qui avait exporté du plastique non trié et contaminé en Malaisie. « C'est évident que ça envoie un signal aux autres », estime Christophe Viant, qui pense que ces négociants sont voués à disparaître.

Chez Federec, on assure qu'« il n'y a pratiquement rien qui part pour le grand export. Seule la Malaisie en accepte encore un peu. Ça va plutôt en Europe ». Mais « il ne faut pas sous-estimer la fraude. Via les gros ports européens, avec le trafic énorme, ce n'est pas très difficile de passer entre les mailles du filet », continue un autre intervenant, qui ne veut pas être nommé.

En attendant, le prix des plastiques recyclés est plus élevé que celui du vierge, indexé sur le pétrole. Poussant à produire toujours plus de plastique. « En France, le taux de recyclage du plastique est à 26 % tout confondu », rappelle Christophe Viant. Les associations sont sceptiques : « Il y a souvent une confusion entre la collecte et le recyclage, et puis, même triée, une partie est encore rejetée », explique-t-on chez Gaia. La loi « antigaspillage pour une économie circulaire », adoptée le 20 décembre, ambitionne (lire encadré) d'atteindre le 100 % recyclage des plastiques d'ici à 2025. Sauf que l'objectif est impossible : « Il y a toujours des plastiques dont on ne sait quoi faire... Prenons un plastique recyclé en pull. Une fois usé, il finit au trou ou à l'incinération. D'autant plus qu'un plastique n'est pas recyclable à l'infini », conclut l'expert de l'incinération. Mais c'est promis, le gouvernement va interdire les emballages plastiques à usage unique d'ici à... 2040. ★

PIA DE QUATREBARBES

pdequatrebarbes@humadimanche.fr



Média : France 24

Émission : Éléments Terre

Journalistes : Marina BERTSCH

Date : 01/01/2020

Sujet : L'emballage plastique s'arrêtait en Chine pour être transformé en une nouvelle matière première. Au pic de son activité, la Chine accueillait plus de la moitié des ordures plastiques du monde et la plupart du papier aussi. En 2017, Pékin a cessé d'être la poubelle de la planète, et les pays riches se sont retrouvés coincés.

Durée : 20 secondes

07

BTP





Le projet de loi économie circulaire adopté : la construction reste mobilisée contre la REP



Close Lightbox

Les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi anti-gaspillage, dont l'article 7 crée des filières pollueurs-payeurs dans des secteurs comme le bâtiment, ont été examinées jeudi 30 janvier 2020 au Sénat en séance publique. Et le projet de loi a été adopté dans la foulée. Les professionnels de la construction, qui estiment ne pas avoir pu proposer un schéma alternatif à une filière REP (responsabilité élargie du producteur) misent maintenant sur ses décrets d'application pour influencer, notamment, sur les modalités de gestion des différents matériaux de construction concernés.

Les professionnels de la construction **devront bel et bien composer avec la création d'une filière REP** (responsabilité élargie du producteur) au 1er janvier 2022. Jeudi 30 janvier 2020, en séance publique au Sénat, le projet de loi relatif à la lutte anti-gaspillage et à l'économie circulaire, dont l'article 7 instaure cette filière pollueur-payeur dans le secteur du bâtiment a été définitivement adopté après l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire. La promulgation de la loi est attendue dans les prochaines semaines.

Dans moins de deux ans, **la filière REP, qui financera la reprise gratuite des déchets de chantier triés, deviendra donc une réalité** pour un secteur qui aurait préféré que le projet de loi lui laisse la possibilité de proposer un schéma interprofessionnel alternatif.

"Le souhait de la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et de la filière de proposer un système équivalent ou alternatif à la mise en place d'une REP n'a pas été retenu, en dépit des promesses faites par le



gouvernement", a déploré la confédération mardi 28 janvier.

Le 3 décembre 2019, c'est le collectif dit "des quatorze", regroupant notamment la Capeb, la Fédération française des bâtiments ou encore l'Union sociale pour l'habitat, qui dénonçait un **"État qui se lance aveuglément dans une REP, balayant les propositions de la profession"**. Il anticipe un **renchérissement de 8 % à 10 % du prix des matériaux de construction**, "insupportable pour les maîtres d'ouvrage".

L'importance des décrets d'application

Les acteurs de la construction ne s'avouent néanmoins toujours pas vaincus. Selon nos informations, le collectif "des quatorze" s'est d'ailleurs réuni lundi 27 janvier, afin de **comparer leurs interprétations respectives du texte de loi issu de la commission mixte paritaire**. "L'idée n'est pas de remonter au créneau mais d'éviter que [la REP] ait un impact économique inacceptable sur les coûts de construction", explique un participant à cette réunion. Selon lui, **"des discussions pourraient être possibles" dans le cadre du travail sur les futurs décrets d'application** de la disposition.

De fait, **un décret en Conseil d'État est attendu pour définir les modalités d'application de la REP**. "Les décrets d'application de la loi anti-gaspillage seront importants car ils préciseront notamment les modalités de mise en place de la REP pour les différents produits et matériaux de construction. **Ils définiront également la forme de cette REP, détermineront si elle sera gérée par un éco-organisme, les missions de celui-ci et, notamment, s'il sera financier ou pas**", c'est-à-dire s'il se contentera d'aider financièrement ceux qui collectent et traitent déjà les déchets ou s'il interviendra directement, renchérit Erwan Le Meur, président de [Federec](#) BTP. "Ces décrets préciseront les contours de la loi mais ne l'assoupliront pas", nuance-t-il.

L'Ademe remettra sa copie le 1er janvier 2021

Selon un autre participant à la réunion "des quatorze", lundi, **les acteurs de la construction pourraient proposer de cofinancer l'étude de préfiguration de la filière REP** que le ministère de la Transition écologique a commandée à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et sur laquelle il s'appuiera pour finaliser le dispositif.

Le but serait d'être **"co-acteur" de cette étude, qui doit débiter en mars et s'achever en fin d'année**. Une proposition qui, si elle se confirmait, ne devrait pas trouver d'écho. "Nous allons entrer dans une phase de préparation de ce que pourrait contenir une future REP", rétorque Jean-Christophe Pouet, chef du service mobilisation et valorisation des déchets à l'Ademe.

Cette dernière **choisira courant février le prestataire qui réalisera l'étude de préfiguration**. In fine, l'Ademe remettra sa copie au ministère le 1er janvier 2021. Celui-ci rédigera un **cahier des charges au premier trimestre 2021**, sur la base de ces travaux, et lancera un **appel d'offres à l'été**, au terme duquel il sélectionnera le ou les éco-organismes qui gèrera la filière REP.



Et, **"au 1er janvier 2022, les entreprises du secteur de la construction devront avoir signé un contrat d'adhésion avec cet éco-organisme** pour ne pas être en défaut vis-à-vis de la loi", prévient Jean-Christophe Pouet.



Le projet de loi économie circulaire adopté : le secteur de la construction reste mobilisé contre la REP



Les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi anti-gaspillage, dont l'article 7 crée des filières pollueurs-payeurs dans des secteurs comme le bâtiment, ont été examinées jeudi 30 janvier 2020 au Sénat en séance publique. Et le projet de loi a été adopté dans la foulée. Les professionnels de la construction, qui estiment ne pas avoir pu proposer un schéma alternatif à une filière REP (responsabilité élargie du producteur) misent maintenant sur ses décrets d'application pour influencer, notamment, sur les modalités de gestion des différents matériaux de construction concernés.

Les professionnels de la construction **devront bel et bien composer avec la création d'une filière REP** (responsabilité élargie du producteur) au 1er janvier 2022. Jeudi 30 janvier 2020, en séance publique au Sénat, le projet de loi relatif à la lutte anti-gaspillage et à l'économie circulaire, dont l'article 7 instaure cette filière pollueur-payeur dans le secteur du bâtiment a été définitivement adopté après l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire. La promulgation de la loi est attendue dans les prochaines semaines.

Dans moins de deux ans, **la filière REP, qui financera la reprise gratuite des déchets de chantier triés, deviendra donc une réalité** pour un secteur qui aurait préféré que le projet de loi lui laisse la possibilité de proposer un schéma interprofessionnel alternatif.



"Le souhait de la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et de la filière de proposer un système équivalent ou alternatif à la mise en place d'une REP n'a pas été retenu, en dépit des promesses faites par le gouvernement", a déploré la confédération mardi 28 janvier.

Le 3 décembre 2019, c'est le collectif dit "des quatorze" , regroupant notamment la Capeb, la Fédération française des bâtiments ou encore l'Union sociale pour l'habitat, qui dénonçait un **"État qui se lance aveuglément dans une REP, balayant les propositions de la profession"** . Il anticipe un **renchérissement de 8 % à 10 % du prix des matériaux de construction** , "insupportable pour les maîtres d'ouvrage".

L'importance des décrets d'application

Les acteurs de la construction ne s'avouent néanmoins toujours pas vaincus. Selon nos informations, le collectif des quatorze s'est d'ailleurs réuni lundi 27 janvier, afin de **comparer leurs interprétations respectives du texte de loi issu de la commission mixte paritaire** . "L'idée n'est pas de remonter au créneau mais d'éviter que [la REP] ait un impact économique inacceptable sur les coûts de construction", explique un participant à cette réunion. Selon lui, **"des discussions pourraient être possibles" dans le cadre du travail sur les futurs décrets d'application** de la disposition.

De fait, **un décret en Conseil d'État est attendu pour définir les modalités d'application de la REP** . "Les décrets d'application de la loi anti-gaspillage seront importants car ils préciseront notamment les modalités de mise en place de la REP pour les différents produits et matériaux de construction. **Ils définiront également la forme de cette REP, détermineront si elle sera gérée par un éco-organisme, les missions de celui-ci et, notamment, s'il sera financier ou pas** ", c'est-à-dire s'il se contentera d'aider financièrement ceux qui collectent et traitent déjà les déchets ou s'il interviendra directement, renchérit Erwan Le Meur, président de Federec BTP. "Ces décrets préciseront les contours de la loi mais ne l'assoupliront pas", nuance-t-il.

L'Ademe remettra sa copie le 1er janvier 2021

Selon un autre participant à la réunion des quatorze lundi, **les acteurs de la construction pourraient proposer de cofinancer l'étude de préfiguration de la filière REP** que le ministère de la Transition écologique a commandée à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et sur laquelle il s'appuiera pour finaliser le dispositif.

Le but serait d'être **"co-acteur" de cette étude, qui doit débuter en mars et s'achever en fin d'année** . Une proposition qui, si elle se confirmait, ne devrait pas trouver d'écho. "Nous allons entrer dans une phase de préparation de ce que pourrait contenir une future REP", rétorque Jean-Christophe Pouet, chef du service mobilisation et valorisation des déchets à l'Ademe.

Cette dernière **choisira courant février le prestataire qui réalisera l'étude de préfiguration** . In fine, l'Ademe remettra sa copie au ministère le 1er janvier 2021. Celui-ci rédigera un **cahier des charges au**



[Visualiser l'article](#)

premier trimestre 2021 , sur la base de ces travaux, et lancera un **appel d'offres à l'été** , au terme duquel il sélectionnera le ou les éco-organismes qui gèrera la filière REP.

Et, " **au 1er janvier 2022, les entreprises du secteur de la construction devront avoir signé un contrat d'adhésion avec cet éco-organisme** pour ne pas être en défaut vis-à-vis de la loi", prévient Jean-Christophe Pouet.



Pour 2020, les industriels de la construction voient le verre à moitié plein

Close Lightbox

Par la voix de son président Hervé de Maistre, l'AIMCC, association française des industries des produits de construction, a présenté le 13 janvier ses attentes, ses craintes et ses ambitions pour l'année qui vient. Une année chargée avec les négociations pour la mise en place d'une REP, la concrétisation des



premiers projets structurants du contrat stratégique de filière, le tout sur fond de ralentissement économique pour le secteur de la construction.

Comme (presque) toujours, il y a deux manières d'aborder les résultats de l'enquête d'opinion « **Tendances Conjoncture AIMCC** ».

Il y a tout d'abord la manière optimiste, le proverbial « verre à moitié plein » : **menée auprès des 80 organisations professionnelles** membres de l'association des industriels fabricants de matériaux de construction (62% d'entre elles ont répondu), la quatrième édition de cette étude permet de dresser un **bilan très positif de l'année 2019**.

81% des industriels interrogés ont confirmé une **hausse de leur volume d'activité dont près de 35% entre +4 et +6%**.

Et pour 2020, les perspectives du marché français de l'ensemble des produits entrant dans la construction (gros œuvre, second œuvre et équipements) s'avèrent rassurantes. Ainsi, **56% des industriels interrogés prévoient une croissance de leur activité** dont 19% des hausses dépassant les 4%.

Malgré tout, face à un ralentissement général qui se confirme de note de conjoncture en note de conjoncture, 30% des professionnels interrogés anticipent une **stagnation voire un repli de leur activité en 2020**.

La bataille de la REP continue

D'autant que, et c'est là qu'intervient le « verre à moitié vide », les entreprises **peinent à dégager des marges suffisantes** pour investir dans les produits, les systèmes et



les équipements qui doivent permettre au secteur de la construction de **répondre aux ambitions environnementales de la prochaine décennie** (rénovation, décarbonation, éco-conception, numérisation).

Par ailleurs, **le manque de main d'oeuvre** (qui pour 21 % des industriels interrogés représente un frein à leur activité) **se fait de plus en plus sentir**. Et les derniers textes de loi adoptés risquent de bousculer la filière.

Ainsi, interrogé sur l'adoption en CMP du projet de loi "économie circulaire" (la lecture définitive au Sénat devrait avoir lieu le 30 janvier), le président de l'AIMCC, Hervé de Maistre a lui aussi usé de la métaphore du verre pour donner sa position sur le sujet de la création d'une filière REP pour les déchets du bâtiment.

« Nous avons beaucoup avancé en 2019 », a-t-il d'abord reconnu. « De là, nous pouvons voir le verre à moitié plein : nous avons montré au gouvernement dès le début des discussions que **nous étions responsables et nous avons affiché notre volonté de créer quelque chose sur la base de l'organisation existante**. Et je pense que le gouvernement a compris que nous étions vraiment engagés dans cette démarche d'économie circulaire », s'est-il félicité.

Mais là encore, il est possible de voir le verre à moitié vide : « Plusieurs sujets ont été traités un peu rapidement par les porteurs du projet de loi », a assuré Hervé de Maistre, « entre autres la gratuité de la reprise des déchets ou encore la création d'un éco-organisme unique. **Il reste donc encore beaucoup de travail à faire avant la rédaction des décrets sur laquelle nous comptons peser** ».

Pour ce faire, **le fameux « groupe des 14 »***, organisations du secteur de la construction devrait être « réactivé », a annoncé le délégué général de l'AIMCC, Hugues Vérité.

Projets structurants

Et la filière industrielle des produits de construction compte également sur l'accélération des projets structurants engagés dans le cadre du Contrat stratégique de filière (CSF).

Parmi ceux-là, les plus avancés sont « **Boost Formation** », qui doit permettre de pourvoir les emplois de demain, **Multiregio**, un programme régional de développement de **barges à faibles émissions de CO2 pour le transport des matériaux et des déblais notamment dans le cadre de la réalisation du canal Seine-Nord** et le « parcours Rénovation Énergétique Performant », qui crée un **écosystème complet pour la rénovation énergétique des pavillons**.

Peu importe l'état du verre finalement, les industriels de la construction se préparent une année pleine.

Le "groupe des 14" : AIMCC, Capeb, FFB, CGI, FDME, Federec, Fnade, Fnas, FNBM, FND, USH, SEDDRéSnefid, Unicem.



Pour 2020, les industriels de la construction voient le verre à moitié plein



Par la voix de son président Hervé de Maistre, l'AIMCC, association française des industries des produits de construction, a présenté le 13 janvier ses attentes, ses craintes et ses ambitions pour l'année qui vient. Une année chargée avec les négociations pour la mise en place d'une REP, la concrétisation des premiers projets structurants du contrat stratégique de filière, le tout sur fond de ralentissement économique pour le secteur de la construction.

Comme (presque) toujours, il y a deux manières d'aborder les résultats de **l'enquête d'opinion « Tendances Conjoncture AIMCC »** .

Il y a tout d'abord la manière optimiste, le proverbial « verre à moitié plein » : **menée auprès des 80 organisations professionnelles** membres de l'association des industriels fabricants de matériaux de construction (62% d'entre elles ont répondu), la quatrième édition de cette étude permet de dresser un **bilan très positif de l'année 2019** .

81% des industriels interrogés ont confirmé une **hausse de leur volume d'activité dont près de 35% entre +4 et +6%** .



Et pour 2020, les perspectives du marché français de l'ensemble des produits entrant dans la construction (gros œuvre, second œuvre et équipements) s'avèrent rassurantes. Ainsi, **56% des industriels interrogés prévoient une croissance de leur activité** dont 19% des hausses dépassant les 4%.

Malgré tout, face à un ralentissement général qui se confirme de note de conjoncture en note de conjoncture, 30% des professionnels interrogés anticipent une **stagnation voire un repli de leur activité en 2020**.

La bataille de la REP continue

D'autant que, et c'est là qu'intervient le « verre à moitié vide », les entreprises **peinent à dégager des marges suffisantes** pour investir dans les produits, les systèmes et les équipements qui doivent permettre au secteur de la construction de **répondre aux ambitions environnementales de la prochaine décennie** (rénovation, décarbonation, éco-conception, numérisation).

Par ailleurs, **le manque de main d'oeuvre** (qui pour 21 % des industriels interrogés représente un frein à leur activité) **se fait de plus en plus sentir**. Et les derniers textes de loi adoptés risquent de bousculer la filière.

Ainsi, interrogé sur l'adoption en CMP du projet de loi "économie circulaire" (la lecture définitive au Sénat devrait avoir lieu le 30 janvier), le président de l'AIMCC, Hervé de Maistre a lui aussi usé de la métaphore du verre pour donner sa position sur le sujet de la création d'une filière REP pour les déchets du bâtiment.

« Nous avons beaucoup avancé en 2019 », a-t-il d'abord reconnu. « De là, nous pouvons voir le verre à moitié plein : nous avons montré au gouvernement dès le début des discussions que **nous étions responsables et nous avons affiché notre volonté de créer quelque chose sur la base de l'organisation existante**. Et je pense que le gouvernement a compris que nous étions vraiment engagés dans cette démarche d'économie circulaire », s'est-il félicité.

Mais là encore, il est possible de voir le verre à moitié vide : « Plusieurs sujets ont été traités un peu rapidement par les porteurs du projet de loi », a assuré Hervé de Maistre, « entre autres la gratuité de la reprise des déchets ou encore la création d'un éco-organisme unique. **Il reste donc encore beaucoup de travail à faire avant la rédaction des décrets sur laquelle nous comptons peser** ».

Pour ce faire, **le fameux « groupe des 14 »***, organisations du secteur de la construction devrait être « réactivé », a annoncé le délégué général de l'AIMCC, Hugues Vérité.

Projets structurants

Et la filière industrielle des produits de construction compte également sur l'accélération des projets structurants engagés dans le cadre du Contrat stratégique de filière (CSF).

Parmi ceux-là, les plus avancés sont **« Boost Formation »**, qui doit permettre de pourvoir les emplois de demain, **Multiregio**, un programme régional de développement de **barges à faibles émissions de CO2 pour le transport des matériaux et des déblais notamment dans le cadre de la réalisation du canal**



[Visualiser l'article](#)

Seine-Nord et le « parcours Rénovation Énergétique Performant », qui crée un **éco-système complet pour la rénovation énergétique des pavillons.**

Peu importe l'état du verre finalement, les industriels de la construction se préparent une année pleine.

Le "groupe des 14" : AIMCC, Capeb, FFB, CGI, FDME, Federec, Fnade, Fnas, FNBM, FND, USH, SEDDReSnefid, Unicem.



Bâtiment : l'artisanat

ÉCONOMIE. La conjoncture est bonne et l'activité soutenue mais les artisans du bâtiment ont toujours autant de mal à recruter. Le point avec le nouveau président de la Capeb 44.

PresseOcéan. Comment se porte l'artisanat du bâtiment en Loire-Atlantique ?

Jean-Marc Pernot. « Plutôt bien. L'année 2018 avait été exceptionnelle, la meilleure depuis dix ans. Selon l'enquête menée par la Capeb auprès d'un millier d'artisans, l'activité s'est stabilisée cette année. Mais la Loire-Atlantique avait de l'avance sur les autres départements ».

Quels sont les indicateurs de cette bonne santé ?

« Il y en a plusieurs : les chiffres d'affaires sont stables, les marges sont en légère hausse, les trésoreries sont bonnes et les carnets de commandes bien garnis. Près de la moitié des artisans ont une visibilité de plus de trois mois sur leur activité, contre un quart il y a deux ans ».

Tout va pour le mieux, donc ?

« Globalement oui, mais nous avons malgré tout des points de vigilance. À commencer par l'empilement des contraintes techniques et administratives. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une nouvelle réglementation entre en vigueur. Pour les artisans qui ont le nez dans le guidon, c'est très lourd à gérer ».

Le gros point noir, c'est toujours la difficulté à recruter ?

« Cela reste en effet très compliqué. Sur les douze derniers mois, le secteur a créé



Jean-Marc Pernot, président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb 44)

Photo PO-XB

1200 emplois pour un effectif de 37 000 salariés en Loire-Atlantique. Mais beaucoup d'entreprises peinent à recruter. Début 2019, 40 % d'entre elles annonçaient vouloir embaucher. Seules 28 % ont réussi à le faire ».

Avec quelles conséquences pour les entreprises ?

« Certaines perdent des

chantiers parce qu'elles n'ont pas assez de main-d'œuvre pour les réaliser. Il y en a même qui mettent la clé sous la porte après le départ de compagnons qu'elles n'arrivent pas à remplacer ».

Quels sont les métiers les plus recherchés ?

« Il y a des tensions sur tous les métiers. Mais elles sont

particulièrement fortes pour les couvreurs, les maçons et les charpentiers en raison du boom de la construction à ossature bois. Mais aussi tous les métiers qui touchent à l'isolation des logements, une autre activité en forte croissance ».

Quelles solutions pour faire face à cette pénurie ?

« Cela passe par la formation et notamment l'apprentissage. Depuis 2016, les effectifs d'apprentis du bâtiment ont grimpé de 20 % dans les Pays de la Loire. En Loire-Atlantique, 3 700 jeunes se forment à nos métiers, dont 60 % par apprentissage. Malgré tout, beaucoup d'artisans n'arrivent pas à recruter des apprentis ».

Et la formation d'adultes ?

« Là aussi, des places restent vides. Depuis peu, la profession se tourne vers les migrants, une tradition dans nos métiers. Pour nous, c'est un vrai vivier. Nous menons des actions spécifiques en direction de ce public, en lien avec des associations. Mais l'administration ne nous facilite pas les choses. On ne peut que le regretter ».

Xavier Boussion

BIO EXPRESS

À la tête d'une entreprise de couverture (4 salariés) à Thouaré-sur-Loire, Jean-Marc Pernot, 58 ans, a été élu cet été à la tête de la Capeb 44, qui regroupe 2 000 entreprises artisanales.

**ZOOM**

Les artisans se sentent de plus en plus concernés par l'environnement. Archives CO

Maçons, peintres et plombiers se mettent au vert

Éco-construction. Qualité des matériaux, économies d'énergie, recyclage des déchets : les artisans du bâtiment, surtout les plus jeunes, se sentent de plus en plus concernés par l'environnement. « Cela répond aussi à une demande des clients qui veulent des matériaux bio-sourcés, des circuits courts, explique Jean-Marc Pernot. Nos adhérents nous appellent pour trouver des fournisseurs, mettre en place des filières. On n'en est qu'au début ». En jan-

vier 2019, la Capeb a signé une convention avec la fédération des entreprises du recyclage et celle de la dépollution. Objectif : développer la charte « Artisan engagé déchets ». Les signataires s'engagent à limiter l'utilisation de produits nocifs, à réduire et trier leurs déchets et à les déposer en déchetterie. « Le problème, c'est qu'il n'y a pas assez de points de collecte en Loire-Atlantique », déplore le président de la Capeb 44.



Le btp reste à la traîne

Si les acteurs du bâtiment ne trouvent pas rapidement une solution, les producteurs de matériaux de construction devront financer la fin de vie de leurs produits en 2022.



à partir de 2022, la reprise des déchets de chantier, une fois triés, se fera gratuitement afin d'éviter les décharges sauvages.

Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a laissé une dernière chance au secteur de s'organiser. Si aucune solution n'est trouvée entre l'état, les acteurs du bâtiment et les collectivités territoriales d'ici au 1er janvier 2022, la fin de vie des matériaux de construction sera prise en charge par une filière de responsabilité élargie du producteur (REP). Dans tous les cas, les déchets de construction et de démolition devront être récupérés sans frais, partout sur le territoire, à condition qu'ils aient été triés au préalable.

Le secteur génère annuellement 250 millions de tonnes de déchets inertes, dont 42,2 millions pour le seul bâtiment. Dans la rénovation, seules 3 millions de tonnes sur 10 sont valorisées, loin des 70 % atteints en 2018 par le BTP. La mort dramatique du maire de Signes (Var), renversé début août par une camionnette dont les conducteurs déchargeaient illégalement des gravats, a remis au premier plan ces dépôts sauvages. " *Il est mort pour 135 euros* ", montant de l'amende pour délit, dénonce Gilles Vincent, le président de l'association Amorce. Le ministère estime le coût public du nettoyage des décharges sauvages entre 340 et 420 millions d'euros. Pour y remédier, le maillage des déchetteries devra être resserré, leurs horaires étendus et le pouvoir

www.usinenouvelle.com
Pays : France
Dynamisme : 10[Visualiser l'article](#)

de sanction des élus renforcé. Des mesures avaient déjà été prises, à l'instar de l'obligation faite par la loi de transition énergétique aux distributeurs de matériaux de reprendre les déchets, sur leurs propres sites ou en nouant des partenariats avec des déchetteries publiques ou privées.

Favoriser des sites de récupération privés

" *Le modèle mis en place a nécessité des investissements et de la formation. Nous souhaitons être participatifs, tout en veillant à ne pas casser le système créé* ", affirme Laurent Martin Saint Léon, le délégué général de la Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction, qui tente avec 13 autres organisations d'offrir des mesures alternatives à la REP. " *Certains négoce ont pris le virage, d'autres moins, donc le maillage territorial reste insuffisant* ", répond Erwan Le Meur, le président de la branche BTP de la Fédération des entreprises du recyclage. Federec propose des conventions entre les établissements intercommunaux, les recycleurs et les producteurs de matériaux de construction pour que les déchetteries publiques ferment leurs portes aux professionnels afin de favoriser des projets privés.

à plus long terme, des solutions de valorisation émergent. Dans l'Aube, Veka recycle des fenêtres en granulés de PVC, tandis qu'en Allemagne, Hydro recycle l'aluminium. Le projet Recybéton a prouvé que l'on pouvait employer des bétons structurels à base de matériaux recyclés au-delà de la norme européenne de 30 % sans altérer la résistance des bâtiments. Autant de possibilités pour éviter d'être en infraction. Vu l'ampleur du travail non déclaré dans le bâtiment, la reprise des déchets sur présentation d'une carte professionnelle continuera de poser problème à certains.

08

Papiers-cartons





ESSENTIEL



Papiers-cartons Ce qui manque le plus...

La visibilité. Ce n'est pas la première fois dans la longue histoire du recyclage des papiers-cartons que les professionnels affrontent une crise. Mais, la plupart du temps et même à l'occasion de celle du début des années 90 du siècle précédent qui fût si violente qu'elle avait conduit les professionnels du secteur à manifester, notamment dans les rues de la capitale, on avait pu imaginer, avec un bon esprit d'analyse, un chemin de sortie. Dans celle qui frappe aujourd'hui le métier, même les plus aguerris des analystes ont du mal à imaginer comment tout cela finira. Le secteur est à la fois frappé par une crise structurelle, la remise en question des échanges internationaux par la Chine, qui fût pendant de longues années un consommateur gourmand et peu regardant de fibres recyclées venues du monde entier, et par une crise conjoncturelle. En Europe, l'industrie papetière ne va pas fort. Le secteur des papiers d'impression est bousculé par la révolution numérique mais les autres papiers n'affichent pas non plus une santé de fer. En attestent, pour la France, les chiffres de production les plus récemment publiés par la Copacel. Sur les 11 premiers mois de l'année, la production globale de papiers-cartons en France a diminué de 6,9 % à 6 764 600 t. Certes, l'effondrement de la production de papiers à usages gra-

phiques, en repli de 22,6 % à 1 506 700 t, est pour beaucoup dans ce sinistre bilan. Mais les autres secteurs ne sont pas non plus à la fête. Globalement, la production de papiers d'emballage et de conditionnement se tasse de 0,6 % à 4 101 100 t. Les PPO dont la production a diminué de près de 2 % en novembre, affiche sur 11 mois un bilan plat alors qu'il y a quelques mois encore on les désignait comme devant être les principaux bénéficiaires de l'envolée du commerce numérique. La production de carton plat sur 11 mois a reculé de 2,2 % à 623 000 t et chuté de 6,5 % au mois de novembre. Le bilan des papiers d'hygiène n'est pas meilleur : recul de production de 3,4 % sur 11 mois. Dans un tel contexte, il fallait s'y attendre, la consommation de papiers recyclés sur les 11 premiers mois de 2019 a diminué de 3,7 % à 4 803 200 t. L'année dernière a mal fini.

Et la nouvelle année n'a pas bien commencé

Le contexte du marché international reste déliquescant. La Chine a publié ses quotas d'importations de papiers-cartons pour 2020 qui seraient tombés aux environs de 6 millions de tonnes. En termes de qualité, hormis les chutes neuves industrielles et diverses rognures, il y a peu de chance que d'autres



qualités répondent aux exigences. Il existe pour ces qualités-là des débouchés plus accessibles. De plus, selon certaines informations, sans doute en raison d'une moindre croissance et du ralentissement forcé des exportations, le marché chinois de la caisse-carton est en crise. Sur ces quotas, il faut s'attendre à ce que les États-Unis continuent à bénéficier d'un « régime de faveur » tout relatif mais on peut également supposer que le Japon jouera sa carte discrète mais efficace. Autant dire que la Chine est définitivement inaccessible aux négociants européens. Quant à ceux qui ont pu rêver que l'Inde, autre grande nation papetière du Sud-Est asiatique, serait peut-être capable d'assurer un certain relais, ils vont devoir remettre les pieds sur terre. L'Inde est devenue le 1^{er} débouché extérieur des États-Unis pour les papiers mêlés et constituait pour le Royaume-Uni un marché de choix pour les sortes de bas de tableau. Confrontée, tout comme l'a été la Chine à des « problèmes de qualité », elle vient de revoir drastiquement à la hausse ses exigences en les alignant approximativement sur celles de la Chine. On contrôle sur le principal port indien avec beaucoup de soin, outre le taux d'impuretés, celui d'humidité : les papiers mêlés ne sont pas les seuls visés par ces contrôles, les journaux magazines sont aussi auscultés de près quand ils sont débarqués. On n'a heureusement pas fait le tour du Sud-Est Asiatique avec ces deux pays.

Et ce ne sont pas les récents déboires de la Malaisie avec les importations de déchets plastiques (plus de 150 conteneurs retournés à leurs expéditeurs dont 43 en France) qui vont contribuer à détendre l'atmosphère et inciter les pouvoirs publics du Sud-Est asiatique à relâcher leur vigilance. L'Indonésie, après des semaines et des semaines de valse-hésitation, est revenue aux achats, tout comme le Vietnam. Mais ce n'est pas la panacée en ce qui concerne les prix qui ne sont guère différents de ceux pratiqués en Europe avec des problèmes en termes de logistique qui sont infiniment plus complexes et que les grèves sur les ports français n'ont pas simplifiés.

Et pendant ce temps-là, sur le marché français

Pas de surprise pour la rentrée. Les prix d'à

peu près toutes les sortes ont baissé de 10 €, mais « l'évolution » des prix ne suffit pas à elle seule à refléter la complexité de la situation. Comme nous le soulignons plus haut, l'industrie papetière, en Europe ne va pas bien. Du côté des papiers bruns, les prix des bobines se sont repliés de 10 à 15 € en début d'année. Les consommateurs, à l'abri du besoin en termes de volumes, peuvent être exigeants en termes de qualité et il est désormais, dans certaines usines, impossible de placer autre chose que la qualité « premium » qui avait été élaborée, en son temps, pour satisfaire aux exigences du marché chinois. Du côté du désenclavement en France, l'actualité est faite par l'arrêt d'activité de l'usine de Grand-Couronne du groupe UPM. On dit que l'usine a reçu un certain nombre de visites mais pour l'instant aucun de ces visiteurs ne s'est



affiché comme acheteur potentiellement intéressé. « Le » politique commence à se préoccuper du sujet, mais cette fois-ci, cela suffira-t-il à sauver le soldat « Chapelle » ?

Autant dire que le marché journaux-brochures est devenu un véritable pataquès. Et ce d'autant que Chapelle-Darblay s'approvisionnait pour l'essentiel « en direct » auprès des collectivités locales de la région. Il n'y a pratiquement plus qu'un seul acheteur de journaux-brochures sur le sol français. Ainsi que le précisait Pascal Genneviève à l'occasion de la Conférence organisée par Federec en « prime time » de son cocktail de fin d'année, l'usine de Golbey qui consomme 450 000 t par an se retrouve désormais seule devant un gisement de 1 400 000 t.

On ne peut plus parler de déséquilibre. Et en termes d'exportation de proximité, les conditions de marché ne sont pas mirobolantes. Les usines allemandes ont baissé leurs prix d'achats de 15 à 20 € au début du mois de janvier. Quant à la reconversion d'une des deux machines de Papresa en Espagne à la production de PPO, si elle suscite toujours nombre d'interrogations du point de vue de la stratégie, prive également les journaux brochures d'un débouché de « proximité » supplémentaire.

La question est aujourd'hui de savoir comment résorber les stocks qui se sont accumulés dans les entrepôts des entreprises de recyclage et dans les centres de tri : l'indulgence des préfets pourrait finir par ne pas être suffisante. Compter, en 2020, sur une reprise fulgurante d'une économie européenne qui redeviendrait avide de papiers-cartons. Sans être foncièrement pessimiste, ce n'est sûrement pas ce qui est en train de se dessiner. Décréter, mais cela ne pourrait se faire qu'à très haut niveau, que ces papiers et notamment ceux issus des collectes sélectives ne trouvant pas de débouchés sont, au sens propre, des déchets et qu'il deviendrait dès lors raisonnable de les éliminer ? Il faut convenir que cette proposition ne va pas vraiment dans le sens de l'histoire mais une crise est une crise et il faut peut-être accepter de faire quelques entorses aux grandes lignes politiques.

Laisser le temps au temps

C'était en quelque sorte ce que proposait dans la conclusion de son propos, Pascal Genneviève. On ne sait rien de la durée probable de cette crise. Mais on peut fonder des espoirs sur l'Indonésie et les besoins en bobines de la Chine. On peut aussi peut-être compter sur le démarrage de nouvelles capacités en Europe, mais il faudrait que la demande soit au rendez-vous. Quant à Chapelle-Darblay, on « doit » espérer qu'elle trouve un repreneur qui reconvertisse l'outil à la production de PPO. Et tout irait un peu moins mal dans un monde qui n'est pas économiquement des meilleurs. Et puis cette crise sera peut-être, on peut rêver, l'occasion pour les hauts responsables européens de réfléchir sur ce modèle du « tout collecter pour tout recycler » en faisant fi des débouchés.

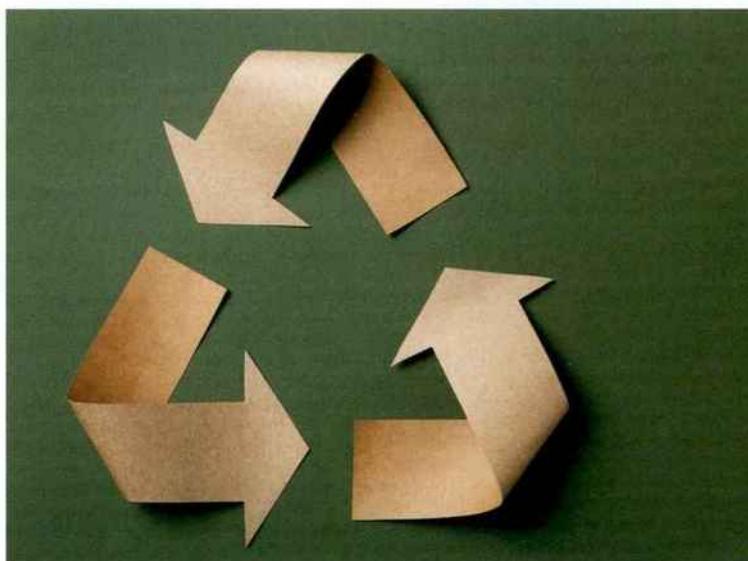


DOSSIER

■ environnement

COLLOQUE PAP'ARGUS DE L'ÉCORESPONSABILITÉ AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELS

Le magazine Pap'Argus, à l'occasion d'un 8ème colloque éponyme, n'a pas manqué, lui non-plus, de nous parler d'environnement. Si le sujet porte décidément en lui quelque chose d'assez inévitable en cette période d'enjeux écologiques et économiques critiques, l'heure n'est plus aux discours verts enjolivés, mais bien aux alertes que soulève la complexité de la situation...



Si les organisateurs se défendent légitimement de porter un discours anxiogène, difficile d'ignorer – jusque dans l'élaboration du programme de la journée – une conjonction d'éléments à tout le moins inquiétants. Les fermetures hélas régulières de capacités de production papier/carton en Europe – plus spécifiquement sur le segment des références graphiques – couplées au durcissement d'exigences environnementales parfois compliquées à tenir, ont en effet logiquement conduit à parler, aussi, de ce qui fâche...

Papier/carton : un marché européen stable en 2018

Il y aurait pourtant de quoi être rassurant : « *La production de papier et de carton pour 2018 a baissé de 0,4 % en 2018 dans les pays de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies* » cadre dans un premier temps Jonathan Bursztyn (Directeur de Clearwater International), rappelant là

« *Les restrictions d'importations chinoises ont créé une situation de mévente inédite, avec l'impossibilité d'écouler des stocks de papiers/cartons récupérés s'entassant dans les centres de tri.* »

Pascal Genneviève (Président de la filière papier/carton de Federec)

une certaine stabilité du marché, moyennant bien évidemment un déséquilibre qui voit le secteur de l'emballage progresser, pendant que la part dévolue aux papiers graphiques continue de souffrir. « *La production mondiale de carton et de papier d'emballage augmente grâce à une demande plus importante causée par la digitalisation du commerce et son développement* » poursuit-il, tandis que « *les réglementations, de plus en plus contraignantes sur l'usage et le recyclage du plastique*



A mesure que les centres de tri, privés de débouchés à l'export depuis la fermeture des frontières chinoises, voient s'entasser les balles de papier/carton, se pose la question urgente de solutions alternatives...

tendent à favoriser l'usage du carton, notamment dans l'industrie agroalimentaire». Pour autant, si la recyclabilité effectivement supérieure des matières fibreuses encourage le recours à ces dernières, elles se sont pourtant bien heurtées à la saturation du marché européen, dès lors qu'il n'a plus été possible d'exporter les excédents de la collecte de papiers/cartons récupérés (PCR) en Chine...

Restrictions d'importations chinoises : quelles conséquences ?

« Début 2018, l'importation de papiers-cartons mêlés est totalement interdite et l'importation de cartons récupérés est autorisée sous conditions : taux d'impureté inférieur à 0,5 % et contrôle qualité préalable au chargement et soumis à certificat. En 2019, la Chine suspend ses importations d'Europe et se limite aux flux d'Amérique du nord. Enfin, en

« On arrête enfin de dégrader les grammages des papiers. Il y a une prise de conscience que le catalogue doit rester un bel objet et de ce que nous constatons, les éditeurs préfèrent réduire les paginations et/ou les formats, voire également le nombre de parutions, plutôt que de dévaloriser l'objet. »

Jean-Paul Menez (Direction Générale & Commerciale - Maury Imprimeur)

2020 : Interdiction totale d'importations de PCR» détaille Pascal Geneviève, Président de la filière papier/carton de Federec. Une décision radicale qui aura mis moins de deux ans à plonger un modèle dans la crise, puisque l'excédent net entre la collecte et la consommation de PCR en Europe frôle les 8,5 millions de tonnes par an (1,6 million de tonne pour le seul cas français). Un excédent qui était bien sûr vendu à l'export, très largement en Chine, mais qui se trouve aujourd'hui en panne de débouchés... « Cela a créé une situation de mévente inédite, avec l'impossibilité d'écouler des stocks de PCR s'entassant dans les centres de tri » soupire Pascal Geneviève. S'ensuit alors fatalement un dépassement du seuil autorisé des matières stockées dans la plupart des centres de tri, un effondrement des prix, une absence d'alternative puisqu'il est interdit de détruire de la matière recyclable, et enfin un risque de suspension des activités de tri en cas de mise en demeure par les pouvoirs publics. Une situation critique, qu'il n'imagine pas se résorber par le seul effet de la demande intérieure, persuadé en effet qu'« en Europe, et particulièrement en France, le rapport entre la collecte et la consommation de PCR restera excédentaire quoi qu'il en soit ». Alors sauf à imaginer un revirement de la stratégie chinoise, Pascal Geneviève n'évoque guère qu'une solution, qu'il situe quelque part entre le rêve éveillé et le (très sérieux) défi sectoriel : « Et si nous transformions nos PCR en PPO (Papier Pour Ondulé, ndlr) pour exporter les bobines en Chine » ? Ce qui semble assez probable, c'est en tout cas que les procédés de tri, collecte et recyclage s'imposent des normes plus « propres » à moyen terme, de sorte à se voir opposer moins de refus. « Faire de la qualité est une réponse à l'appauvrissement des débouchés à l'export » estime à ce titre Erwan Lemeur, Directeur général adjoint du Groupe Paprec, lequel appelle notamment à un meilleur respect de la réglementation cinq flux, soit l'obligation pour les entreprises, commerces et administrations de trier à la source : papier/carton, métal, plastique, verre et bois. De là à dire qu'il faudrait harmoniser la chose jusqu'à la collecte ménagère, il n'y qu'un pas que beaucoup seraient tentés de franchir...

Imprimé publicitaire : pas de panique...

Etonnamment, le débat relatif à l'avenir de l'imprimé publicitaire s'est quant à lui tenu sur des bases plutôt nuancées, à rebours des discours ne lui prêtant guère encore qu'une perspective de déclin accéléré. « Rien de ce que le digital a inventé depuis vingt ans n'a à ce jour remplacé le catalogue » affirme notamment Elisabeth Cony (Madame Benchmark). « On a beaucoup parlé de l'opt in publicitaire testé à Amsterdam et à Rotterdam, en oubliant souvent de préciser que si cela a certes généré une chute des catalogues distribués en boîtes aux lettres, la part des volumes servant à alimenter les magasins a quant à elle augmenté » tient-elle à nuancer. Non pas qu'il faille en déduire un phénomène de compensation sans baisse globale de production, mais c'est sûrement là la preuve en revanche qu'on ne saurait se passer complètement et en un claquement de doigts des atouts de l'imprimé. « Un marché de 2,8 milliards d'euros en France ne s'évanouit pas du jour au lendemain » insiste-t-elle, soulignant dans la foulée que « 63 % des plus grandes enseignes de la distribution sortent encore à ce jour quatre catalogues par an, distribués en boîtes aux lettres ». S'il faut préciser que les cent plus grandes enseignes font par ailleurs toutes



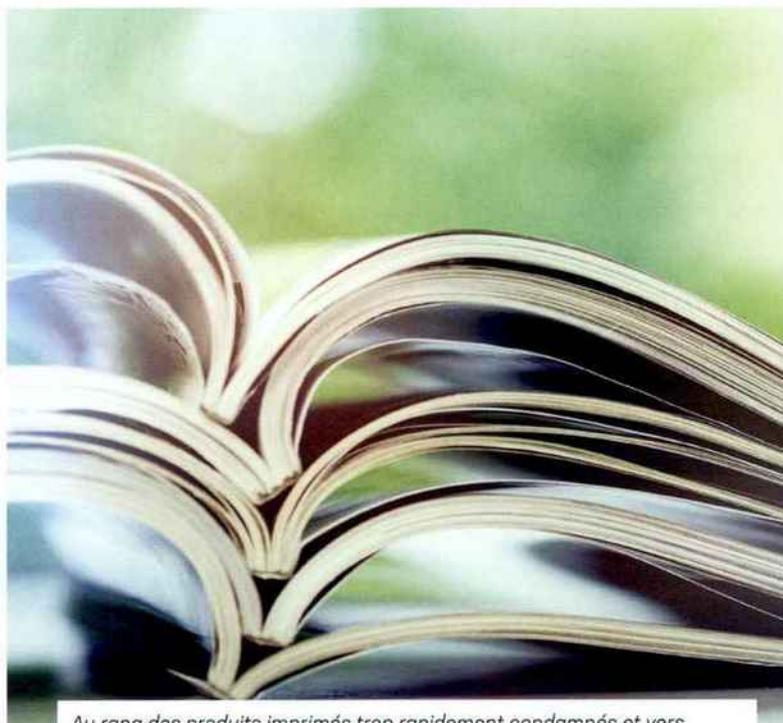
« Les annonceurs font aujourd'hui comme ils l'ont toujours fait : ils ne mettent pas tous leurs œufs dans le même panier. On a toujours fait des mix publicitaires de bon sens. »

Alain Tripier (cabinet Sereho)

de la communication digitale, à des degrés d'investissement divers, l'évidence pousse encore à dire que les meilleures approches ne sont donc pas monocanales. « Les annonceurs font aujourd'hui comme ils l'ont toujours fait : ils ne mettent pas tous leurs œufs dans le même panier. On a toujours fait des mix publicitaires de bon sens » estime Alain Tripier (cabinet Sereho), non sans feindre d'ignorer que les imprimés sans adresse (ISA) sont dans une situation malgré tout tendue.

... Mais des alertes à prendre au sérieux

« La grande distribution vit une crise des cinquante ans. Les hypermarchés ont perdu en quelques années une part très importante de leurs ventes en non-alimentaire. Les modèles sont donc en train d'évoluer et pour l'instant, les grandes enseignes se livrent une guerre commerciale qui tire l'ISA vers le haut, ou en tout cas en maintient les volumes. Si demain l'une d'entre elles tombe, ou si elles s'entendent pour arrêter conjointement les ISA, des bouleversements considérables sont à prévoir » prévient Alain Tripier, parlant là d'un « équilibre stable à ce jour », mais « sans garantie de pérennité à moyen/long terme ». Des risques dont il faut évidemment avoir conscience, même si les précédents ont tous plaidé en faveur du papier. Des promesses trahies du géant Leclerc avec un « Zéro prospectus » qui n'a jamais été mis en œuvre, aux reniements contraints des 3 Suisses, qui tente de renaître en relançant, en 2019, un catalogue papier (le Groupe est déficitaire depuis 2005), l'expérience a prouvé qu'on ne se débarrasse pas des supports imprimés sans précaution. « L'arrêt des catalogues génère mécaniquement des chutes de trafic en magasin, c'est ce que Leclerc a fini par comprendre » résume Jean-Paul Menez (Direction Générale & Commerciale - Maury Imprimeur). « Depuis un ou deux ans, on arrête enfin de dégrader les grammages des papiers. Il y a une prise de conscience que cela doit rester un bel objet et de ce que nous constatons, les éditeurs préfèrent réduire les paginations et/ou les formats, voire également le nombre de parutions, plutôt que de dévaloriser l'objet » ajoute-t-il, comme pour illustrer un relatif revirement dans la façon d'appréhender le support lui-même. Rappelons toutefois que si l'efficacité avérée de l'imprimé publicitaire constitue en sa faveur un argument soumis à des choix stratégiques appartenant aux annonceurs – lesquels n'y sont évidemment pas



Au rang des produits imprimés trop rapidement condamnés et vers lesquels bien des donneurs d'ordre ont dû revenir pour relever la tête, le catalogue incarne une forme de retour à la raison, non sans avoir pris soin de changer : pagination optimisée, grammage du papier revalorisé et choix éditoriaux plus marqués.

insensibles – il n'en demeure pas moins exact que c'est par l'angle environnemental que certaines voix voudraient en précipiter la chute. Si ce débat mérite d'établir un argumentaire sur-mesure (voir notre article page 14), rappelons combien, à l'heure où les pouvoirs publics annoncent laisser vingt ans (!) à l'Industrie visée pour cesser de fabriquer/commercialiser des plastiques à usage unique, les intérêts économiques et industriels directement dépendants de la production/distribution d'imprimés publicitaires (sans oublier les acteurs de la collecte et du recyclage) sont gigantesques et de fait incompatibles avec des sommations réglementaires précipitées. Plus de 310 000 emplois en France sont effectivement concentrés dans l'écosystème complexe et interconnecté du papier dit « graphique ». Comme le rappelle ainsi Jean-Paul Menez, « l'imprimé publicitaire est un levier économique qui permet d'investir sur d'autres produits » : on imagine dès lors les conséquences en cascade de sa potentielle mise au ban, même chez des imprimeurs qui n'y seraient que partiellement positionnés. De quoi légitimement exiger de se laisser le temps... Le temps d'optimiser et de rationaliser un système de production/revalorisation qui a indéniablement des progrès à faire et des ajustements à opérer. Se laisser le temps, surtout, de ne pas détruire pour faire pire, sur la base d'un mirage : réduire l'imprimé publicitaire ne réduira pas la publicité. Elle risquerait au contraire d'en déporter, voire d'en accroître, les impacts sur des supports numériques qui n'ont rien de l'eldorado vert qui nous a été dépeint et auquel plus grand monde ne croit encore, de toute façon... ■



dossier

Débouchés

Crise des PCR : pour recycler, il faut réindustrialiser

C'est paradoxal : le recyclage est sur le devant de la scène mais les professionnels du secteur tirent la sonnette d'alarme. En particulier ceux de la filière papier-carton, qui n'arrivent plus à écouler les déchets qu'ils collectent.

Oopération ciel bleu : c'est le nom du programme mis en place par le gouvernement chinois, qui a stoppé l'importation de déchets en mélange le 1er janvier 2018. Un nom bien anodin pour un plan qui a fait l'effet d'un tsunami aux entreprises françaises et européennes. Car c'était l'Empire du Milieu qui permettait d'écouler l'excédent européen. La Chine ayant fermé ses frontières à l'importation de déchets, les exportateurs ont bien essayé de rediriger leurs flux vers des pays alternatifs comme l'Indonésie. Mais eux aussi commencent à tourner casaque. Précisément, les pays d'Asie importaient 7,9 millions de tonnes de papiers et cartons d'Europe chaque année. Etant très dépendante des exportations, la France est particulièrement affectée par ce manque de débouchés, comme le montre le bilan publié le 30 octobre par Federec, la Fédération des entreprises de recyclage. « La consommation papetière française est restée stable (5 395 000 t), mais avec

son excédent net de 1 565 000 t de papiers-cartons de recyclage, la France a été particulièrement affectée par le manque de filières papetières », témoigne Pascal Genneviève, président de la branche carton de Federec.

BAISSE QUANTITATIVE DES PAPIERS ET CARTONS RECYCLÉS

« En 2018, le tonnage de papiers-cartons triés et mis sur le marché a chuté de 4,6 % par rapport à l'année précédente », poursuit-il. Comme les années précédentes, cette baisse affecte l'activité de recyclage des papiers (-5,6 % avec 2 252 000 tonnes collectées/triées) dont le gisement est en baisse chronique. Mais, en 2018, la baisse affecte également l'activité de recyclage des cartons (-4,1 % avec 4 708 000 tonnes collectées/triées), ce qui constitue un fait nouveau. Le tonnage total collecté/trié en France s'élève à 6 960 000 tonnes en 2018, ce qui représente un taux de récupération de 79,2 %, en baisse aussi par rapport à 2017. Là encore c'est une première. Le rapport montre aussi que la situation est identique en Europe puisque le taux baisse également, de 72,3 % à 71,6 %.

« Pour autant le China's ban n'est qu'un facteur parmi d'autres s'agissant de la crise des PCR », affirme **Gérald O'Neill**, directeur activité papiers-cartons chez Veolia* Propreté France Recycling (VPFR). Deux autres éléments participent à cette situation de crise : d'abord, le ralentissement économique. La décroissance du recyclage du



papier graphique, qui reflète la baisse des usages dans la société y compris dans le secteur de la presse, inquiète particulièrement les professionnels. Ensuite, la réduction de la demande des clients papetiers. C'est cette combinaison de facteurs qui crée une crise durable (elle a démarré en 2017) et inédite. « En 18 ans d'expérience, je n'ai jamais connu une situation similaire », assure-t-il.

LA CRISE DES PCR ENTRAÎNE DE GRAVES DIFFICULTÉS OPÉRATIONNELLES

La première conséquence de cet excédent de l'offre par rapport à la demande est une chute drastique des prix du carton recyclé, qui atteignent leur plus bas niveau en dix ans. « Les prix du papier-carton recyclé (PCR) ont été divisés par 4 depuis 2017 ! », souligne **Gérald O'Neill**. L'effondrement des prix et la baisse des volumes ont alors conduit à une baisse significative du chiffre d'affaires de la profession (729 millions d'euros, soit 26 %) par rapport à 2017. Autre conséquence de cet excé-

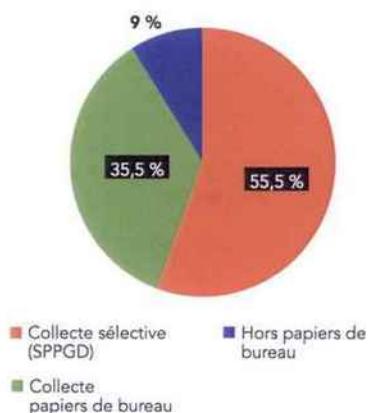
dent de l'offre par rapport à la demande, la difficulté d'écouler les matières issues des centres de tri, qui vont rapidement se trouver engorgés. De fait, il existe désormais un vrai risque de suspension du traitement dans les centres de tri. Ce qui interrompra de facto les collectes séparatives des papiers et des emballages ménagers en carton. « Plus exactement,

cette situation pourrait pousser des centres de tri débordés, à faire la sélection parmi les nouvelles arrivées de déchets et à renvoyer la matière la plus sale, qui partirait alors en incinération », décrypte **Gérald O'Neill**. Avec un plus gros risque pour les centres de tri des collectes sélectives. « Leur qualité de papier recyclé est inférieure comparée à celle du circuit industriel : on estime entre 20 à 30 % de produits non recyclables dans les flux entrants », indique-t-il. Dans ces conditions, de l'avis des professionnels du secteur, c'est aux pouvoirs publics de prendre des initiatives. « La clé est, et restera, l'écoute et la prise en considération des difficultés des filières par les pouvoirs publics » martèle **Jean-Philippe Carpen-**

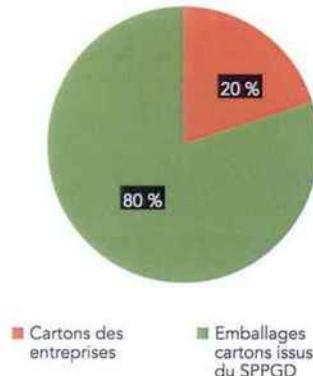




Répartition des volumes de papier collectés selon la provenance



Répartition des volumes de carton collectés selon la provenance



	Tonnages collectés en 2018 (Kt)	Tonnages collectés en 2017 (Kt)	Variation tonnages 2017/2018 (%)
DND DIB Déchets du Bâtiment	41 600	40 490	+ 2,7 %
Déchets organiques	31 800	30 900	+ 2,9 %
Métaux ferreux	12 900	12 838	+ 0,5 %
Papiers Cartons	6 961	7 290	- 4,5 %
Bois	6 827	6 410	+ 6,5 %
Palettes	1 665	1 665	0 %
Verre	2 400	2 340	+ 2,4 %
Métaux non ferreux	1 905	1 969	- 3,3 %
Plastiques	904	900	+ 0,4 %
Textiles	239	223	+ 7,2 %
Solvants	97	94	+ 3,2 %
Total	107 298	105 019	+ 2,1 %

tier, président de Federec. Avec de vraies actions en faveur de la filière. Comme des mesures d'adaptation temporaires pour stocker plus longtemps dans les centres de tri, ou encore autoriser les incinérations des déchets les plus difficilement triables... Autre mesure qui serait salubre selon eux, la présence de débouchés industriels en France. En clair, il manque de papeteries sur le sol hexagonal. « Ce qui serait bénéfique, ce serait que les pouvoirs publics incitent à la création d'usines papetières en France, évoque Gérard O'Neill. Non seulement pour l'emploi et pour l'environnement, (cela éviterait d'expédier des containers au grand export) mais cela permettrait, aussi à l'Hexagone d'être auto-suffisant dans le recyclage des PCR ». Car l'Empire du Milieu continue d'inonder l'Europe avec ses biens de consommation emballés dans du carton. Selon l'Ademe, ce sont 730 000 tonnes d'emballages qui arrivent ainsi sur le Vieux Continent, de biens importés, majoritairement de Chine. Or, au lieu d'importer nos papiers-cartons recyclés pour les transformer en bobines sur place comme elle le faisait auparavant, la Chine se fournit désormais directement en bobines dans les pays voisins d'Asie du Sud-Est, qui proposent des prix et des délais plus concurrentiels. La seule manière de contrecarrer cette situation serait d'avoir une usine en France qui puisse fabriquer ces bobines de carton pour alimenter directement la Chine.

Directement interpellés, les pouvoirs publics ont une belle occasion pour agir : la gestion du cas Chapelle Darblay, près de Rouen, mis en vente par le géant finlandais UPM. « Nous avons ici une unité de production de qualité, avec une belle localisation, une cogénération, deux machines... Ce site a beaucoup d'atouts, il faudrait que les pouvoirs publics confortent la venue d'un éventuel repreneur en l'aidant à s'installer et à dérouler un plan de développement », confie Gérard O'Neill. Avec l'arrêt de cette usine, il ne resterait en France, plus que Norske Skog Golbey, implantée dans les Vosges, pour recycler du papier graphique (avec Wepa Greenfield dans l'Aisne). Mais ce site ne pourra jamais absorber toute la production française. « La France collecte le double de ce qu'elle consomme. Si Chapelle Darblay ferme en 2020, cela voudrait dire que la France serait obligée d'expédier ailleurs non plus la moitié de sa collecte de papier, mais les trois quarts », avertit-il.

Si l'expert décrit un scénario pessimiste, il reste néanmoins positif sur l'avenir de la filière. « Le marché du recyclage est un marché circulaire et au bout d'un moment, il retrouve l'équilibre. Nous savons que au niveau mondial l'industrie du papier a investi massivement depuis 3 ans dans de nouvelles capacités de recyclage, argumente-t-il. Par conséquent, dès l'année prochaine, lorsque les premières usines seront opérationnelles, elles offriront de nouveaux débouchés, ce qui permettra d'absorber une partie des excédents européens ». Et la boucle sera bouclée...

Christelle Magaud

* Veolia Propreté France Recycling (VPFR) commercialise 1,5 million de tonnes de PCR au départ de la France chaque année. Au niveau européen, c'est 4 millions.



09

Bois



Bois de classe B : synthèse des variations des indices en janvier 2019

Bois de classe B : synthèse des variations des indices en janvier 2019

	Août 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020
Nord IDF	0	0	+2	+1	+1	+6
Centre Ouest	0	0	0	0	0	+4
Sud Ouest	0	0	0	+2	+1	+3
Est	0	+1	+2	0	0	+2
Sud Est	+1	0	+1	+1	0	+7

La filière Palettes & Bois de Federec, la Fédération professionnelle des entreprises de recyclage, publie régulièrement des indices reflétant les variations mensuelles des prix indicatifs des coûts de traitement (en euro par tonne) du Bois de classe B, qui regroupe les bois faiblement traités, soit les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition, ou encore les résidus d'exploitation forestière. Voici les indices de variation entre août 2019 et janvier 2020.

Bois de classe B : synthèse des variations des indices en janvier 2019

	Août 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020
Nord IDF	0	0	+2	+1	+1	+6
Centre Ouest	0	0	0	0	0	+4
Sud Ouest	0	0	0	+2	+1	+3
Est	0	+1	+2	0	0	+2
Sud Est	+1	0	+1	+1	0	+7

La filière Palettes & Bois de Federec, la Fédération professionnelle des entreprises de recyclage, publie régulièrement des indices reflétant les variations mensuelles des prix indicatifs des coûts de traitement (en euro par tonne) du Bois de classe B, qui regroupe les bois faiblement traités, soit les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition, ou encore les résidus d'exploitation forestière. Voici les indices de variation entre août 2019 et janvier 2020.

Source : KPMG mandaté par Federec

Mat Environnement

Variations mensuelles des prix indicatifs des coûts de traitement du Bois B (Liste orange) en €/tonne

	Juillet 2019	Août 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019
Nord IDF	0	0	0	+2	+1	+1
Centre Ouest	0	0	0	0	0	0
Sud- Ouest	0	0	0	0	+2	+1
Est	0	0	+1	+2	0	0
Sud Est	+1	+1	0	+1	+1	0

Bois de classe B : synthèse des variations des indices au 2e semestre 2019

La filière Palettes & Bois de Federec, la Fédération professionnelle des entreprises de recyclage, publie régulièrement des indices reflétant les variations mensuelles des prix indicatifs des coûts de traitement (en euro par tonne) du Bois de classe B, qui regroupe les bois faiblement traités, soit les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition, ou encore les résidus d'exploitation forestière. Voici les indices de variation entre juillet et décembre 2019.

Bois de classe B : synthèse des variations des indices au 2e semestre 2019

Variations mensuelles des prix indicatifs des coûts de traitement du Bois B (Liste orange) en €/tonne

	Juillet 2019	Août 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019
Nord IDF	0	0	0	+2	+1	+1
Centre Ouest	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	+2	+1
Est	0	0	+1	+2	0	0
Sud Est	+1	+1	0	+1	+1	0

La filière Palettes & Bois de Federec, la Fédération professionnelle des entreprises de recyclage, publie régulièrement des indices reflétant les variations mensuelles des prix indicatifs des coûts de traitement (en euro par tonne) du Bois de classe B, qui regroupe les bois faiblement traités, soit les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition, ou encore les résidus d'exploitation forestière. Voici les indices de variation entre juillet et décembre 2019.

Source : © Federec Palettes & Bois

10

Métaux



Métaux ferreux : synthèse des variations des indices en janvier 2020

en € par tonne	Région Nord, Est, Ile de France	Région Centre, Sud-Est, Sud-Méditerranée	Région Bretagne	Région Sud Ouest Atlantique, Midi Pyrénées
Ferrailles de ramassage	+16	+17	+10	+19
Ferrailles massives industrielles	+16	+16	+17	+18
Tournures (acier et fonte)	+15	+16	+15	+20
Chute de tôle neuves (y compris étamées)	+16	+16	+15	+17
Ferrailles à broyer et platinage	+14	+16	+10	+18

Par La rédaction, le 30 janvier 2020

Découvrez notre newsletter gratuite Environnement

Afin d'assurer l'indépendance et la confidentialité des données, Federec a confié à KPMG l'élaboration des indices reflétant les variations mensuelles des prix de vente de métaux ferreux. KPMG est chargé de la collecte des données auprès du panel constitué par ses soins, de la compilation des données et de leur publication. Voici les indices de variation entre décembre 2019 et janvier 2020.

Source : KPMG mandaté par Federec

11

Exutoires (ISDND)



Mise en décharge : Federec lance un indice pour mieux suivre les coûts d'enfouissement



© Goss Vitalij

La Fédération des entreprises du recyclage (Federec) annonce la création d'un indice de « variations des coûts de mise en stockage des refus de tri en installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ». Cet indice doit « permettre notamment d'indexer les contrats entre les parties prenantes du secteur et d'objectiver les variations de tarifs pratiquées », explique la fédération. Il est réalisé par KPMG France, qui « agit comme tiers de confiance et assure la mission de collecter et de traiter les données, dans le plus grand respect des règles de confidentialités et de droits de la concurrence » .

L'indice présentera, quatre fois par an, en janvier, avril, juillet et octobre, l'évolution du prix en euros par tonne, hors taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), de la mise en décharge pour chacune des régions administratives .

Hausse comprise entre 7,3 et 25,4 %

« Les variations sont pondérées en fonction des volumes mis en stockage en 2019 par les entreprises de recyclage productrices de refus de tri [et] les contrats multi-annuels sont exclus du champ de l'indice » , explique KPMG France à l'occasion de la première publication de l'indice. Cette première livraison fait apparaître une hausse du coût d'enfouissement comprise entre 7,3 % en Centre-Val de Loire et 25,4 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la période allant d'octobre 2019 à janvier 2020.



www.actu-environnement.com

Pays : France

Dynamisme : 7

Date : 27/01/2020

Heure : 12:10:23

Journaliste : Philippe Collet



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Cet indice répond au problème causé par la diminution des capacités annuelles d'enfouissement des déchets mise en œuvre en application de la loi de transition énergétique de 2015 qui fixe un objectif de réduction de 50 % de la mise en stockage des déchets non dangereux en 2025 par rapport à 2010. Conséquence de cette trajectoire de réduction, les professionnels ont fait face à une saturation des décharges en fin d'année 2018 et 2019. Un « *travail mené au cas par cas dans toutes les régions a permis de débloquer des situations d'urgence fin 2018 et 2019* », explique Federec qui souhaite, avec ce nouvel indice, avoir une meilleure vision de l'évolution des coûts. À noter que la loi économie circulaire, sur le point d'être adoptée au Parlement, accorde un accès privilégié aux décharges aux résidus de tri de recycleurs.



ENTREPRISES

Stockage des déchets ultimes : indice et transparence

Federec s'est appuyée sur le cabinet KPMG France pour concevoir un nouvel indice de variation des coûts de mise en stockage des refus de tri, afin de permettre notamment d'indexer les contrats entre les parties prenantes du secteur et d'objectiver les variations de tarifs pratiquées. Celui-ci sera régionalisé et trimestriel. Les structures interrogées sont les entreprises de recyclage productrices de refus de tri qui sont envoyés en ISDND. Cette annonce intervient dans le contexte d'une diminution des capacités annuelles d'accueil des déchets ultimes délivrées aux installations de stockage du territoire, suite à la Loi de



Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, avec pour conséquences parfois une saturation de celles-ci.



Indice

Federec crée un nouvel indice de variation des coûts de mise en stockage des refus de tri

La saturation récurrente des sites d'enfouissement français pose un vrai problème aux recycleurs, qui y stockent les déchets ultimes qu'ils ne peuvent pas valoriser. En cause, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 qui impose une diminution de 50 % de la mise en stockage des déchets non dangereux en 2025 par rapport à 2010. De fait, cette loi entraîne une diminution des capacités annuelles d'accueil des déchets ultimes délivrées aux installations de stockage du territoire, et a donc pour conséquence une saturation de ces dernières. Face à cette situation, la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) a mandaté KPMG pour suivre ce coût d'enfouissement, à travers un nouvel indice de variation des coûts de mise en stockage des refus de tri. Indice qui sera régional (décliné dans toutes les régions administratives métropolitaines hors Corse), trimestriel et basé sur une enquête auprès des entreprises de recyclage productrices de refus de tri (déchets ultimes non-dangereux). La première vague de questionnaires (demandant les variations des tarifs entre octobre et décembre et les volumes en lien) envoyés aux 125 entreprises adhérentes Federec a obtenu plus de 50 % de taux de retours, soit environ 10 répondants par région. Pap'Argus publiera cet indice à chaque parution, dans sa newsletter mais aussi dans son magazine print.



Un nouvel indice pour suivre le coût de l'enfouissement des déchets ultimes du recyclage

Le secteur du recyclage a subi, en 2019, des ralentissements voire des arrêts de production liés à la diminution des volumes acceptés dans les décharges françaises. La Fédération des entreprises du recyclage a donc mandaté KPMG pour suivre ce coût d'enfouissement, à travers un nouvel indice de variation des...

[Lire la suite](#)



www.mat-environnement.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Mat Environnement



Menu 

Plastiques issus de DEEE : [Federec](#) dévoile les derniers indices de variation des prix de vente

Indices plastiques issus de DEEE

Variations entre Décembre et Novembre 2019 – Nouvelle méthode

Source : APRES mandaté par FEDEREC

en € par tonne	Indices plastiques DEEE
Plastiques issus de GEM Froid	0
Plastiques issus de PAM	-1
Plastiques issus d'Ecrans CRT	0

Tous les mois, [Federec](#) publie les indices reflétant les variations mensuelles des prix de vente des plastiques issus de DEEE. Voici les indices de variation entre novembre et décembre 2019.

Mat Environnement

Indice de variation du coût de l'enfouissement des refus de tri en installations de stockage de déchets non dangereux

Variations de prix en €/t (hors TGAP et hors coût de transport) entre le tarif pratiqué en octobre 2019 et le tarif de janvier 2020.

Les variations sont pondérées en fonction des volumes mis en stockage en 2019 par les entreprises de recyclage productrices de refus de tri.

Les contrats multi-annuels sont exclus du champ de l'indice.

en €/par tonne	Variation pondérée de l'indice
Auvergne Rhone-Alpes	+12.8
Bourgogne Franche-Comté	+11.4
Bretagne	+12.0
Centre-Val de Loire	+7.3
Grand Est	+9.4
Hauts de France	+13.2
Ile de France	+8.9
Normandie	+16.1
Nouvelle Aquitaine	+12.3
Occitanie	+11.4
Pays de la Loire	+10.8
Provence Alpes Côte d'Azur	+25.4

Pour la première fois, Federec, la Fédération professionnelle des entreprises de recyclage, publie un indice de variation du coût de l'enfouissement des refus de tri en installations de stockage de déchets non dangereux en France. Recueillies et calculées par KPMG, ces valeurs concernent la variation constatée entre octobre 2019 et janvier 2020, région par région.

Suite au vote, en 2015, de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la mise en stockage des déchets non dangereux devra être inférieure de 50 % en 2025 par rapport à 2010. Concrètement, cette décision s'est traduite par une diminution des capacités annuelles d'accueil des déchets ultimes délivrées aux installations de stockage du territoire, et a eu pour conséquence une saturation de ces dernières en fin d'année 2018, phénomène qui s'est à nouveau produit en 2019.

Afin de permettre aux entreprises de recyclage de disposer de solutions de prise en charge de leurs refus de tri, Federec s'est largement mobilisée pour débloquer des situations d'urgence fin 2018 et 2019. En complément, dans un contexte économique incertain, la fédération professionnelle a mandaté le cabinet KPMG France pour concevoir un indice de "variations des coûts de mise en stockage des refus de tri en ISDND", dans le but de permettre notamment d'indexer les contrats entre les parties prenantes du secteur.

Pour publier cet indice trimestriel, KPMG interroge les entreprises de recyclage productrices de refus de tri qui sont envoyés en ISDND. Régionalisé, cet indice est élaboré en lien avec les régions administratives (sauf la Corse), qui sont compétentes en matière de planification des déchets. Voici les indices de variation entre octobre 2019 et janvier 2020.

Refus de tri : indice de variation du coût de l'enfouissement en ISDND au 4e trimestre 2019

Indice de variation du coût de l'enfouissement des refus de tri en installations de stockage de déchets non dangereux

Variations de prix en €/t (hors TGAP et hors coût de transport) entre le tarif pratiqué en octobre 2019 et le tarif de janvier 2020.

Les variations sont pondérées en fonction des volumes mis en stockage en 2019 par les entreprises de recyclage productrices de refus de tri.

Les contrats multi-annuels sont exclus du champ de l'indice.

en €/par tonne	Variation pondérée de l'indice
Auvergne Rhone-Alpes	+12.8
Bourgogne Franche-Comté	+11.4
Bretagne	+12.0
Centre-Val de Loire	+7.3
Grand Est	+9.4
Hauts de France	+13.2
Ile de France	+8.9
Normandie	+16.1
Nouvelle Aquitaine	+12.3
Occitanie	+11.4
Pays de la Loire	+10.8
Provence Alpes Côte d'Azur	+25.4

Pour la première fois, **Federec, la Fédération professionnelle des entreprises de recyclage**, publie un indice de variation du coût de l'enfouissement des refus de tri en installations de stockage de déchets non dangereux en France. Recueillies et calculées par KPMG, ces valeurs concernent la variation constatée entre octobre 2019 et janvier 2020, région par région.

Suite au vote, en 2015, de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la mise en stockage des déchets non dangereux devra être inférieure de 50 % en 2025 par rapport à 2010. Concrètement, cette décision s'est traduite par une diminution des capacités annuelles d'accueil des déchets ultimes délivrées aux installations de stockage du territoire, et a eu pour conséquence une saturation de ces dernières en fin d'année 2018, phénomène qui s'est à nouveau produit en 2019.

Afin de permettre aux entreprises de recyclage de disposer de solutions de prise en charge de leurs refus de tri, **Federec** s'est largement mobilisée pour débloquer des situations d'urgence fin 2018 et 2019. En complément, dans un contexte économique incertain, la fédération professionnelle a mandaté le cabinet KPMG France

[Visualiser l'article](#)

pour concevoir un indice de "variations des coûts de mise en stockage des refus de tri en ISDND", dans le but de permettre notamment d'indexer les contrats entre les parties prenantes du secteur.

Pour publier cet indice trimestriel, KPMG interroge les entreprises de recyclage productrices de refus de tri qui sont envoyés en ISDND. Régionalisé, cet indice est élaboré en lien avec les régions administratives (sauf la Corse), qui sont compétentes en matière de planification des déchets. Voici les indices de variation entre octobre 2019 et janvier 2020.

Source : KPMG mandaté par [Federec](#)



Plastiques issus de DEEE : indices de variation des prix de vente en décembre 2019

visuel indisponible

Tous les mois, [Federec](#) publie les indices reflétant les variations mensuelles des prix de vente des plastiques issus de DEEE. Voici les indices de variation entre novembre et décembre 2019.

Source : KPMG mandaté par [Federec](#)

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 3



[Visualiser l'article](#)

Federec publie l'indice de variation du coût de l'enfouissement en ISDND au 4e trimestre 2019

Indice de variation du coût de l'enfouissement des refus de tri en installations de stockage de déchets non dangereux

Variations de prix en €/t (hors TGAP et hors coût de transport) entre le tarif pratiqué en octobre 2019 et le tarif de janvier 2020.

Les variations sont pondérées en fonction des volumes mis en stockage en 2019 par les entreprises de recyclage productrices de refus de tri.

Les contrats multi-annuels sont exclus du champ de l'indice.

	en € par tonne	Variation pondérée de l'indice
Auvergne Rhone-Alpes		+12.8
Bourgogne Franche-Comté		+11.4
Bretagne		+12.0
Centre-Val de Loire		+7.3
Grand Est		+9.4
Hauts de France		+13.2
Ile de France		+8.9
Normandie		+16.1
Nouvelle Aquitaine		+12.3
Occitanie		+11.4
Pays de la Loire		+10.8
Provence Alpes Côte d'Azur		+25.4

Pour la première fois, la Fédération professionnelle des entreprises de recyclage (Federec), publie un indice de variation du coût de l'enfouissement des refus de tri en installations de stockage de déchets non dangereux en France. Recueillies et calculées par KPMG, ces valeurs concernent la variation constatée entre octobre 2019 et janvier 2020, région par région (sauf la Corse).

Ce mercredi 15 janvier, la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) a annoncé la parution d'un nouvel indice de variation des coûts de mise en stockage des refus de tri. Ce vendredi 17 janvier, ce premier indice trimestriel est publié, concernant les variations entre octobre 2019 et janvier 2020.

Visuel indisponible

DR / KPMG / Federec



Stockage des refus de tri : un nouvel indice



➤ Via un communiqué, la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) annonce la parution d'un nouvel indice de variation des coûts de mise en stockage des refus de tri. Celui-ci sera régionalisé et trimestriel...

◆ La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 impose une diminution de -50% de la mise en stockage des déchets non dangereux en 2025 par rapport à 2010. "Cette décision s'est traduite concrètement par une diminution des capacités annuelles d'accueil des déchets ultimes délivrées aux installations de stockage du territoire, et a eu pour conséquence une saturation de ces dernières en fin d'année 2018, phénomène qui s'est à nouveau produit en 2019" , indique Federec.

↳ La Fédération s'est mobilisée sur ce sujet afin de permettre aux entreprises de recyclage de disposer de solutions de prise en charge de leurs refus de tri. Pour ce faire, elle a fait appel au cabinet KPMG France pour concevoir un indice de "variations des coûts de mise en stockage des refus de tri en ISDND", afin de permettre notamment d'indexer les contrats entre les parties prenantes du secteur et d'objectiver les variations de tarifs pratiquées.

↳ Cet indice sera régionalisé, en lien avec les régions administratives (sauf Corse) qui ont la compétence de planification des déchets. Trimestriel, il sera publié 4 fois par an (janvier, avril, juillet et octobre) ; la première publication aura lieu très prochainement. Les entreprises interrogées sont les entreprises de recyclage productrices de refus de tri qui sont envoyés en ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux).

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 2



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Federec va publier un indice de variation des coûts de mise en stockage des refus de tri



Ce mercredi 15 janvier, la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) annonce la parution d'un nouvel indice de variation des coûts de mise en stockage des refus de tri.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 impose une réduction de 50% de la mise en stockage des déchets non dangereux à l'horizon 2025. « Cette décision s'est traduite concrètement par une diminution des capacités annuelles d'accueil des déchets ultimes délivrées aux installations de stockage du territoire, et a eu pour conséquence une saturation de ces dernières en fin d'année 2018, phénomène qui s'est à nouveau produit en 2019 », explique la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) dans un communiqué.

Ainsi, pour « permettre aux entreprises de recyclage de disposer de solutions de prise en charge de leurs refus de tri », la fédération s'est appuyée sur le cabinet KPMG France pour développer un indice « variations des coûts de mise en stockage des refus de tri en Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ». Cet indice a notamment pour but « d'indexer les contrat entre les parties prenantes du secteur et d'objectiver les variations de tarifs pratiquées », précise Federec.

Cet indice sera régionalisé et publié quatre fois par an. Le premier sera publié dans les jours à venir.



ACTUS

Les indices de variation des prix

VARIATION DU COÛT DE L'ENFOUSSEMENT DES REFUS DE TRI EN ISDND - 4^E TRIMESTRE 2019

	en € par tonne	Valorisation pondérée de l'indice
Auvergne Rhône-Alpes		+12,8
Bourgogne Franche-Comté		+11,4
Bretagne		+12
Centre-Val de Loire		+7,3
Grand Est		+9,4
Hauts de France		+13,2
Ile de France		+8,9
Normandie		+16,1
Nouvelle Aquitaine		+12,3
Occitanie		+11,4
Pays de la Loire		+10,8
Provence Alpes Côte d'Azur		+25,4

par une diminution des capacités annuelles d'accueil des déchets ultimes délivrées aux installations de stockage du territoire, et a eu pour conséquence une saturation de ces dernières en fin d'année 2018, phénomène qui s'est à nouveau produit en 2019.

DONNÉES RÉGIONALISÉES

Afin de permettre aux entreprises de recyclage de disposer de solutions de prise en charge de leurs refus de tri, Federec s'est largement mobilisée pour débloquer des situations d'urgence fin 2018 et 2019. En complément, dans un contexte économique incertain, la fédération professionnelle a mandaté le cabinet KPMG France pour concevoir un indice de «variations des coûts de mise en stockage des refus de tri en ISDND», dans le but de permettre notamment d'indexer les contrats entre les parties prenantes du secteur. Pour publier cet indice trimestriel, KPMG interroge les entreprises de recyclage productrices de refus de tri qui sont envoyés en ISDND. Régionalisé, cet indice est élaboré en lien avec les régions administratives (sauf la Corse), qui sont compétentes en matière de planification des déchets. Voici les indices de variation entre octobre 2019 et janvier 2020.

Pour la première fois, Federec, la Fédération professionnelle des entreprises de recyclage, publie un indice de variation du coût de l'enfouissement des refus de tri en installations de stockage de déchets non dangereux en France. Recueillies et calculées par KPMG, ces

valeurs concernent la variation constatée entre octobre 2019 et janvier 2020, région par région. Suite au vote, en 2015, de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la mise en stockage des déchets non dangereux devra être inférieure de 50 % en 2025 par rapport à 2010. Concrètement, cette décision s'est traduite

VARIATION DES PRIX DE VENTE DE MÉTAUX FERREUX - DÉCEMBRE 2019

en € par tonne	Région Nord, Est, Ile de France	Région Centre, Sud-Est, Sud-Méditerranée	Région Bretagne	Région Sud Ouest Atlantique, Midi Pyrénées
Ferrailles de ramassage	+21	+19	+15	+14
Ferrailles massives industrielles	+21	+20	+14	+13
Tournures (acier et fonte)	+17	+17	+13	+14
Chute de tôle neuves (y compris étamées)	+20	+20	+13	+12
Ferrailles à broyer et platinage	+22	+19	+11	+13



**VARIATION DES COÛTS DE TRAITEMENT
DU BOIS B - 2^E SEMESTRE 2019**

en € par tonne	Juillet 2019	Août 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019
Nord IDF	0	0	0	+2	+1	+1
Centre Ouest	0	0	0	0	0	0
Sud Ouest	0	0	0	0	+2	+1
Est	0	0	+1	+2	0	0
Sud Est	+1	+1	0	+1	+1	0

**VARIATION DES PRIX DE VENTE
DES PLASTIQUES ISSUS
DE DEEE - DÉCEMBRE 2019**

en € par tonne	Indices plastques DEEE
Plastiques issus de GEM Froid	0
Plastiques issus de PAM	-1
Plastiques issus d'Écrans CRT	0

Source : KPMG mandaté par Federec. Montants exprimés en euros/tonne

12

Divers





Kilian Jornet, Liv Sansoz... 10 champions posent au milieu des déchets pour inciter à recycler

Vidéo : <https://www.geo.fr/aventure/kilian-jornet-liv-sansoz-10-champions-posent-au-milieu-des-dechets-pour-inciter-a-recycler-199682>

Kilian Jornet, légende l'ultra-trail, gambade dans les pneus à recycler. © Dom Daher.

Dans une campagne dévoilée le 21 janvier 2020, dix athlètes de sports outdoor prennent la pose au milieu de détritrus pour inciter à leur donner une deuxième vie. Découvrez les images d'"Une bouteille à la mer", un projet initié par le freeskieur Mathieu Navillod et le photographe Dom Daher, fidèle contributeur de GEO Aventure.

Skieurs, cyclistes, alpinistes... Dix champions et championnes de sports outdoor ont dévoilé fin janvier une série de photos chocs prises dans des déchetteries. Les légendes de l'ultra-trail Kilian Jornet et Emelie Forsberg en Norvège, les autres à Fréjus, dans centre de tri du groupe Sclavo Environnement, co-financier de ce projet baptisé "Une bouteille à la mer".

A l'initiative du mouvement, Mathieu Navillod, champion de freeski, pour qui ne rien faire pour la planète serait une honte. *"On n'est pas les plus riches, ni les plus malins, mais on peut essayer de faire bouger les choses"*, écrit-t-il dans un communiqué. Pour déjouer les pièges du greenwashing, les dix athlètes ont laissé leurs sponsors au vestiaire et ont participé bénévolement à l'aventure à l'automne dernier.

Derrière l'objectif : Dom Daher, dont GEO Aventure publie régulièrement le travail. Il livre ici une vision post-apocalyptique à travers dix diptyques "problème / solution" flanqués d'un message clé : *"100% d'un pneu est valorisable", "80% du bois collecté est valorisé"... "21 millions de tonnes de CO2 ont été évitées en 2018 grâce au recyclage, l'équivalent de 100% des émissions annuelles du transport aérien français"*, ajouterait la **Fédération des entreprises du recyclage**.

Chaque tableau est composé d'un portrait au milieu des déchets et d'une photo prise dans un centre de recyclage, *"plutôt de loin car ce n'est pas l'athlète qui est au premier plan, mais la cause"*, détaille le photographe sur le site Neuf Dixième.



[Visualiser l'article](#)



Entre les compétitions et les expéditions lointaines, les athlètes d'"Une bouteille à la mer" le disent eux-mêmes : ils sont loin de mener une vie 100% Greta-compatible. Toujours fourrés dehors, les grands espaces sont leur terrain de jeu. Frappés par les effets du dérèglement climatique, ils voulaient marquer les esprits et dire stop à la surconsommation chronique.

"Le tout, c'est de se poser à chaque fois la question essentielle du : 'Est-ce que j'en ai vraiment besoin ?' Continuer de vivre, bien sûr, mais en le faisant en conscience", explique Liv Sansoz, championne du monde d'escalade, alpiniste et parapentiste qui contribue par ailleurs au mouvement écolo "Protect our winters". "On a tous des efforts à faire, assure pour sa part la traileuse, skieuse et vététiste Laurie Renoton. Car en matière de protection de l'environnement, même les plus petits gestes sont utiles."

? En images : les photos "trash" de 10 champions mobilisés pour la planète .

Pays : France



En bref...

Federec
Démission(s)



Patrick Kornberg, emblématique président de la section Métaux Non-Ferreux de Federec depuis 2012, vient de donner sa démission.

Ancien directeur d'Aprométal à Bezons, Patrick Kornberg avait intégré Derichebourg en 1991 à l'occasion du rachat de cette société. Il avait adhéré au syndicat dès 1975. Interrogée par nos soins en début de semaine, la fédération n'a pas répondu à nos sollicitations à l'heure où nous mettons sous presse. Sans lien apparent, circulait en milieu de semaine la rumeur de démission de trois adhérents de premier plan.



01 40 54 01 94
accueil@federec.com

101 rue de Prony 75017 Paris



Les entrepreneurs du recyclage
au cœur de l'économie circulaire.